ENQUÊTE SUR L'EMPLOI, LE CHÔMAGE ET L'INACTIVITÉ

Enquête par visite et par téléphone 2017

Questionnaire documenté



SOMMAIRE

Questionnaire logement	
Module logement	
Module identification du menage	
Module menage	9
QI - Module A - Position sur le marché du travail	16
Exercice d'une activité professionnelle effective	
Recherche Effective d'un Travail	
Méthodes de recherche d'emploi	
Disponibilité pour travailler dans les deux semaines	
Non recherche d'emploi.	
Inscription à Pôle Emploi	
QI - Module B - ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	30
Activités professionnelles	
Description de la profession.	
Identification des Employeurs	
Position et Fonction Professionnelles	
Autres Emplois liés à la Profession Principale	
Autres Professions	
Statut et type de contrat	
Établissement Employeur	
Coordonnées de l'Établissement Employeur	
Horaires Habituels	
Souhait de travailler plus ou de travailler moins	
Description de la Semaine de Référence	58
Conditions de Travail	
Revenus du Travail	
Ancienneté Professionnelle	
QI- Module C - ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ANTÉRIEURE	72
QI - Module D - FORMATION	77
Formations conduisant à un diplôme ou à un titre reconnus	
DiplÔme et niveau formels atteints à la date de l'enquête	
Plus haut niveau formel atteint	
Formation initiale formelle	
Formations non formelles en cours	
QI - Module E - SITUATION UN AN AUPARAVANT	92
QI - Module F - ALLOCATIONS	98
QI - Module G - Origine géographique et sociale	101
Origine géographique des parents	
Mobilité géographique professionnelle	
QI - Module H - Santé	110
QI - Module I - CALENDRIER MENSUEL RÉTROSPECTIF D'ACTIVITÉ	112
Questionnaire QUALITÉ	
Modalité 98	116
Annuaire des variable	117

Questionnaire logement

Ce module décrit le logement et les individus du ménage occupant ce logement.

Les informations de ce module permettent de déterminer les caractéristiques du logement et les caractéristiques socio-démographiques des différents occupants.

MODULE LOGEMENT

** Repérage du logement **

L0 Avez-vous pu effectuer votre travail de repérage ?

QNT

- 1. Oui → L1a
- 2. Non, pour une raison exceptionnelle liée au «terrain» (catastrophe naturelle, droit de retrait, etc.)
- 3. Non, pour cause d'absence de l'enquêteur hors congés (maladie, etc.)
- 4. Non, pour une autre raison

L1a Confirmez-vous l'adresse complète de ce logement suite à votre repérage ?

CHGA

Récapitulatif des informations sur le logement issues de l'échantillon Adresse du logement : ADRESSE

Localisation du logement : REPERAGE

- 1. Oui → L2a
- 2. Non
- Bien vérifier l'adresse! C'est cette adresse qui servira aux gestionnaires de l'enquête Emploi dans les Dem à envoyer les lettres de relance. Il faut préciser les n° d'appartement, entrée de bâtiment, nom de résidence. En revanche, ne pas laisser les indications de localisation de type « Entrée derrière, porte gauche… » dans ce champ: les mettre dans REPERCOLL.
- Les données (adresse, complément et localisation) sont pour la métropole celles du fichier de la taxe d'habitation, pour les Dom, celles du recensement de la population.

Si l'adresse a changé : CHGA=2

L1b Donner l'adresse complète du logement

ADRCOLL

Libellé en clair

Adresse complète : ne pas oublier d'y inclure le complément d'adresse.

Adresse qui servira à envoyer les courriers : supprimer les indications de localisation du type « entrée derrière ».

CHGR

L2a Confirmez-vous les informations de localisation du logement suite à votre repérage ?

Initialement, la variable de localisation du logement est constituée de 3 informations : les numéros de porte, d'étage et d'escalier.

- 1. Oui → L4
- 2. Non

Les données de localisation sont pour la métropole celles du fichier de la taxe d'habitation, pour les Dom, celles du recensement de la population. Si ces informations sont suffisantes pour localiser le logement, répondre oui.

Si la localisation a changé : CHGR=2

L2b Donner des informations utiles à la localisation de ce logement (escalier, étage, porte...) REPERCOLL

Libellé en clair

Les informations données le cas échéant doivent permettre à quiconque de retrouver le logement sans problème

Exemples : premier étage porte n°30 , deuxième étage première porte à droite en sortant de l'ascenseur, maison au fond du chemin...

Les réponses pourront être apportées soit pendant la phase de repérage ou au moment du contact avec le ménage.

L4 Le logement est-il :

CHP

- 1. Ordinaire
- 2. Une communauté → FIN (le logement est hors champ de l'enquête)
- Communauté = caserne, internat, cité universitaire, foyer, hôpital, maison de retraite, prison...
- € Logement-foyer pour personnes âgées et caserne de gendarmerie sont considérés comme des logements ordinaires.

Si le logement est occupé par un ménage ordinaire : CHP=1

L5a Y a-t-il un changement dans la situation du logement par rapport à l'échantillon / à la précédente interrogation ?

MVL

Logements présents dans l'échantillon et présents sur le terrain : MVL=1, 2 Logements présents dans l'échantillon et absents sur le terrain : MVL= 3, 4, 5, 6, 7 Logements absents de l'échantillon et présents sur le terrain : MVL= 8

- 1. Pas de changement / a retrouvé son usage d'habitation / a un usage d'habitation pour un seul ménage ordinaire → L6
- 2. Le logement a absorbé un ou plusieurs logements voisins \rightarrow L6
- 3. Le logement a perdu son usage d'habitation / n'a pas retrouvé son usage d'habitation → FIN (hors champ de l'enquête)
- 4. Le logement a été absorbé par un logement voisin (disparu par fusion)
- 5. Le logement a été détruit → FIN (hors champ de l'enquête)
- 6. Le logement a éclaté en plusieurs logements (logement mère) → L5d
- 7. Le logement est impossible à identifier sur le terrain → FIN (hors champ de l'enquête)
- 8. Le logement est issu d'un logement éclaté → L6
- 9. Le logement a été créé par erreur de manipulation→ FIN

Un logement muré en attente de démolition ne sera plus considéré comme un logement. On pourra le classer en logement détruit.

Si le logement ordinaire a été absorbé par un logement voisin (disparu par fusion) : CHP=1 et MVL=4

L5b Le logement a-t-il été absorbé par un logement présent dans l'échantillon

LFUS

- 1. Ou
- 2. Non \rightarrow FIN le logement est hors champ (RES = 4 et RGL = 0)

Si le logement ordinaire a été absorbé par un logement présent dans l'échantillon : CHP=1 et MVL=4 et LFUS=1

L5c Dans ce cas, quel est le numéro du logement qui a absorbé l'autre ?

NLFUS

NOLOG à saisir \rightarrow FIN le logement est hors champ (RES = 4 et RGL = 0)

Si le logement ordinaire a éclaté en un ou plusieurs logements : CHP=1 et MVL=6

L5d Quel est le nombre de logements créés à l'issue de cet éclatement ?

NBLE

nombre à saisir \rightarrow FIN le logement est hors champ (RES = 4 et RGL = 0)

L6 Quelle est la catégorie du logement ?

CL

- 1. Résidence principale (logement où le ménage demeure la plus grande partie de l'année)
- 2. Logement ou pièce indépendante utilisé occasionnellement → FIN le logement est hors champ (RES = 2 et RGL = 0)
- 3. Résidence secondaire ou logement loué (ou à louer) pour les loisirs ou les vacances → FIN le logement est hors champ (RES = 3 et RGL = 0)
- 4. Logement vacant (disponible ou non pour la vente ou la location) → FIN le logement est hors champ (RES = 1 et RGL = 0)

Les résidences principales : logements (ou pièces indépendantes) où résident à titre habituel une ou plusieurs personnes. La résidence principale est celle où l'on réside la plus grande partie du temps, soit plus de six mois.

Les logements occasionnels (ou pièces indépendantes utilisées occasionnellement) : logements utilisés une partie de l'année ou de la semaine pour des raisons professionnelles ou pour suivre des études.

Les résidences secondaires : logements utilisés pour le week-end, les loisirs, les vacances ou loués (ou à louer) pour les loisirs ou les vacances.

Les logements vacants: logements sans occupant, neufs ou anciens, dont certains sont disponibles pour la vente ou la location. D'autres sont réservés par leur propriétaire pour une occupation ultérieure par un nouveau titulaire, ou encore sans affectation définie parce qu'en instance de règlement de succession ou de réhabilitation.

L6a Y a-t-il au moins un étudiant dans ce logement occasionnel?

ETUDOCC

- 1. Oui
- 2. Non → FIN

L6b Combien y en a-t-il précisément? NBETUDOCC

Nombre d'étudiants→ FIN

** Environnement du logement **
EN GRAPPE ENTRANTE, POUR LES RÉSIDENCES PRINCIPALES
RGA=1

L7 Quel est le type d'habitat ou de voisinage du logement ?

TYPVOIS

- 1. Maisons dispersées, hors agglomération
- 2. Maison en lotissement, en quartier pavillonnaire ou en ville
- 3. Immeubles en ville (autres que cité ou grand ensemble)
- 4. Immeubles en cité ou grand ensemble
- 5. Habitat mixte : à la fois immeubles et maisons

L8 Quel est le type de logement ?

TYPLOG

Aide disponible

- 1. Une ferme
- 2. Un hôtel, pension de famille, garni
- 3. Une habitation précaire (roulotte, caravane...)
- 4. Un pavillon ou une maison indépendante (1 logement)
- 5. Une maison de ville mitoyenne, jumelée en bande ou groupée de toute autre façon (1 logement)
- 6. Un appartement dans une maison ou un immeuble de moins de 10 logements
- 7. Un appartement dans une maison ou un immeuble de 10 logements ou plus
- 8. Un appartement dans un immeuble principalement à usage industriel commercial ou administratif appartement comportant au moins un logement à usage d'habitation (usine, atelier, immeuble de bureaux, magasin, école, collège, hôpital, mairie, gare, bureau de poste, stade ...)
- 9. Un autre type de logement

MODULE IDENTIFICATION DU MENAGE

En ré interrogation

L10a Est-ce un nouveau ménage par rapport à la précédente enquête ? (tous les anciens habitants du ménage sont partis) CHGM

- 1. oui
- 2. non

En ré interrogation, si ce n'est pas un nouveau ménage : GHGM=2

L11 Confirmez-vous que le logement dans lequel vous résidez est bien situé à l'adresse suivante :

Dans la majorité des cas, les interrogations intermédiaires sont effectuées au téléphone. Il faut alors vérifier que le numéro de téléphone que vous avez composé correspond bien à l'adresse du logement échantillonné

 $Adresse\ du\ logement: ADRESSE$

Localisation du logement : REPERAGE

- 1. oui, l'adresse est correcte
- 2. oui, mais l'adresse est incorrecte ou incomplète
- 3. non, j'ai déménagé à une autre adresse

L12a Le résultat des démarches auprès du ménage à enquêter est :

REPONSE

en ré interrogation :

Lors de la dernière enquête, le résultat des démarches était : réponse précédente

ou : le ménage a répondu à l'enquête auprès des non-répondants.

Pour accéder aux réponses, passer par les blocs parallèles.

ou : le ménage n'a pas répondu à l'enquête auprès des non-répondants.

- 1. Interview acceptée → Tableau de présence des habitants du logement
- 2. Absent de longue durée → FIN (RES=6)
- 3. Impossible à joindre → FIN (RES=5)
- 4. Inapte, l'enquête est impossible → L12b
- 5. Refus → L12b
- 6. Évitement → FIN (RES=8)

Si le ménage ne souhaite pas répondre parce qu'il a déjà été interrogé récemment pour l'enquête Emploi ou une autre enquête de l'Insee, mettre refus.

Si le résultat des démarches est inapte, enquête impossible ou refus : REPONSE=4 ou REPONSE=5

L12b Pourquoi l'entretien n'a t-il pas pu être réalisé ?

NONREA

- 1. La personne présente est malade, handicapée → FIN
- 2. Le ménage a déjà été interrogé récemment pour une autre enquête de l'Insee→ FIN (RES=18)
- 3. Autre raison → FIN

Si le résultat des démarches est inapte, enquête impossible ou refus : REPONSE=4 ou REPONSE=5

L12c S'agit il d'un ménage composé uniquement de personnes inactives de 65 ans ou plus ?

REF2

- 1. oui → ouverture du mini THL
- 2. non \rightarrow FIN

^{**} Résultat des démarches auprès du ménage à enquêter **

Si le ménage est composé uniquement d'inactifs de 65 ans et plus : REF2=1

L12d Inscrivez dans le tableau suivant le sexe et l'âge des personnes habitant dans ce logement? THLENR

Si ce tableau est rempli, il n'y aura pas d'envoi de questionnaire ENR

- 1. oui → ouverture du mini THL
- 2. non \rightarrow FIN

N° de la personne	Sexe de la personne	Âge de la personne	Y a-t-il un autre habitant dans ce logement ?
NMN	SEXEMN	AGEMN	
Pré rempli	1. Masculin		1. oui
	2. Féminin		2. non

En ré interrogation, si le mini THL a été renseigné à l'enquête précédente : V1REF2=1

L12 À la précédente enquête, le ménage comportait 1 homme l femme de xx ans... Est ce toujours le cas ? REF2OK

Si ce tableau est rempli, il n'y aura pas d'envoi de questionnaire ENR

1. oui → FIN

2. non → L12c

MODULE MENAGE

** Tableau de présence des habitants du logement **

Nous sommes bien aujourd'hui le : xx/xx/xxxx ?

INTRODATENQ

Veuillez attendre d'être face à l'enquêté pour répondre vous-même à cette question

1 oui

2 non

Nous allons maintenant faire la liste des personnes qui habitent dans ce logement même de manière irrégulière

TAPRI

En 1ère interrogation du ménage : si RGL=1 ou (RGL>1 et CHGM=1)

Inscrire une par une les personnes habitant dans ce logement, même une partie de la semaine, y compris celles qui sont temporairement absentes au moment de l'enquête.

En ré interrogation du ménage : si RGL>1 et CHGM=2

Compléter le tableau de présence avec les nouveaux individus du ménage et vérifier les informations des occupants toujours présents.

Quel est le prénom de l'individu ? Quel est le sexe de prénom ? **PRENOM**

SEXE

- 1. Masculin
- 2. Féminin

Quelle est la date de naissance de Prénom?

Jour NAIJ
Mois NAIM
Année NAIA

On peut mettre « ne sait pas » pour le jour et le mois.

En ré interrogation

Prénom habite-t-il toujours le logement ?

PRES

- 1. Personne rattachée au logement
- 2. Personne n'étant plus rattachée au logement
- 3. Personne décédée → T1 : AUTHAB

Prénom habite-t-il en permanence dans le logement ?

CA

- 0. Personne habitant en permanence dans ce logement
- 1. Enfant en garde alternée
- 2. Militaire de carrière logé par ailleurs en caserne ou camp → T1 : AUTHAB
- 3. Elève interne étudiant habitant par ailleurs en cité universitaire ou foyer d'étudiants si age >18 alors → T1 : AUTHAB
- 4. Elève ou étudiant habitant par ailleurs dans un logement indépendant considéré comme occasionnel (sauf communauté)
 - Le logement enquêté est celui de ses parents
- 5. Jeune vivant par ailleurs dans un foyer de jeunes travailleurs → T1 : AUTHAB
- 6. Elève ou étudiant hébergé dans un logement différent de celui des ses parents, considéré comme occasionnel (sauf communauté) .→ T1 : AUTHAB
 - Le logement enquêté n'est pas celui de ses parents
- 7. Malade ou convalescent en sanatorium, hôpital, établissement de soin, détenu → T1 : AUTHAB
- 8. Personne âgée vivant dans une maison de retraite, ou hospice → T1 : AUTHAB
- 9. Personne (autre qu'étudiant) habitant par ailleurs un logement occasionnel (sauf communauté)

Cette information sera utilisée avec d'autres sources (Tronc Commun des Ménages (TCM) et Recensement de la Population (RP) notamment) pour produire des estimations plus précises sur la composition et les types de ménages. Elle permettra par exemple d'estimer le nombre de familles recomposées.

Pour les enfants en garde alternée : CA=1

Prénom a t-il dormi dans ce logement la nuit dernière ?

DORM

- 1. Oui
- 2. Non

Cette question est posée comme dans le TCM. Que la réponse soit oui ou non, l'enfant sera comptabilisé dans le ménage et interrogé le cas échéant.

** Tableau des habitants du logement dans le champ de l'enquête Emploi **

HABITANTS DU LOGEMENT DANS LE CHAMP DE L'ENQUÊTE EMPLOI PRES=1 ET [CA=0, 1, 4, 9 OU (CA=3 ET AGE≤18)]

T1 Compléter le tableau des habitants du logement

THL1

Les individus pré-inscrits dans le THL ont été sélectionnés à partir du tableau de présence TAPRI. Ils sont dans le champ de l'enquête Emploi.

T1 Où Prénom est-il né?

LNAIS

- 1. En France (y compris DOM, COM, POM)
- 2. Á l'étranger

Si prénom est né en France : LNAIS=1

T1 Dans quel département Prénom est-il né?

DNAI

On peut indiquer le nom ou le numéro du département.

Si prénom est né à l'étranger : LNAIS=2

T1 Dans quel pays Prénom est-il né?

PNAI

La liste des pays est une liste actualisée. On notera donc le nom actuel du pays (exemple : une personne née à Kiev en 1970 indiquera Ukraine, une personne née à Alger en 1950 indiquera Algérie).

Si prénom est né à l'étranger : LNAIS=2

T1 En quelle année Prénom est-il arrivé en France ?

NRESID

Si prénom est né à l'étranger, et est arrivé en France il y a moins de 10 ans : LNAIS=2 et année d'enquête -NRESID≤10

T1 Quel mois Prénom est-il arrivé en France ?

NRESIDM

Si la personne s'est installée plusieurs fois en France, c'est la dernière année d'installation qu'on prend en compte. Ne pas compter les absences de France de moins d'un an.

T1 Quelle est la nationalité de Prénom?

NFR

en cas de double nationalité à la naissance dont la nationalité française, taper 2

- 1. Français de naissance, y compris par réintégration
- 2. Français par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité
- 3. Étranger

Si la personne a une double nationalité, il faut laisser l'enquêté en choisir une, l'autre fera l'objet d'une remarque.

Si la nationalité à la naissance n'est pas française : NFR≠1

T1 Quelle était la nationalité de Prénom à la naissance ?

NATIO

Si la nationalité à la naissance n'est pas française : NFR≠1

Libellé du pays associé au code

LIBNATIO

La liste des pays est une liste actualisée. On notera donc le nom actuel du pays (exemple : une personne née à Kiev en 1970 indiquera Ukraine, une personne née à Alger en 1950 indiquera Algérie).

T1 Y a-t-il d'autres occupants dans le logement ?

AUTHAB

- 1. Oui
- 2. Non

Si Prénom a plus de 15 ans : AGE≥15

T2 Quel est le statut matrimonial légal de Prénom?

MATRI

- 1. Célibataire
- 2. Marié ou remarié
- 3. Veuf
- 4. Divorcé

La question décrit la situation juridique officielle de mariage. Une personne mariée peut vivre en couple avec son époux. Elle peut vivre seule ou en couple avec une autre personne que son époux officiel.

Si elle n'est ni divorcée, ni veuve, ni séparée légalement mais séparée de fait, elle est classée mariée. Les personnes légalement séparées doivent être classées divorcées.

Si Prénom a plus de 17 ans et n'est pas marié : AGE>17 et MATRI≠2

T2 Prénom est-il pacsé ?

PACS

- 1. Oui
- 2. Non

Les personnes ayant signé un Pacte civil de solidarité (Pacs), qui est un contrat d'ordre privé, sont classées célibataires, veuves ou divorcées selon leur état matrimonial.

En ré interrogation

T2 Lors de la dernière interrogation, prenom vivait en couple avec prénom (ou : ne vivait pas en couple avec une autre personne du ménage). Aujourd'hui... MMCOU

- 1. *Prenom* vit toujours en couple avec *prénom* n (ou *Prénom* ne vit toujours pas en couple avec une autre personne du ménage)
- 2. Prénom vit désormais en couple avec une (autre) personne du ménage
- 3. Prenom ne vit plus en couple, ni avec prénom, ni avec une autre personne du ménage

T2 Prénom vit-il en couple avec une personne qui vit dans le logement ?

COU

- 1. Oui
- 2. Non

Si Prénomvit en couple : COU=1

T2 Avec qui Prénom vit-il en couple au sein du ménage?

NOICOU

Renseigner son numéro (NOI)

T2 Prénom a-t-il des enfants dans le ménage ou en garde alternée ?

ENF

- 1. Oui
- 2. Non

Un contrôle non bloquant se fait sur la différence d'âge entre les conjoints (>30 ans) et sur l'âge de l'enfant inférieur ou égal à l'âge du parent.

Si Prénom a des enfants dans le ménage ou en garde alternée : ENF=1

T2 Renseigner les numéros des enfants inscrits dans le tableau de présence NOIENF Séparer chaque réponse par un espace

Si aucun lien n'a été établi

L14 Quel est le lien de parenté de Prénom avec Prénom2?

LIEN

- 0. Parent, enfant
- 1. Frère, sœur, demi-frère, demi-soeur
- 2. Grand-parent, petit-enfant
- 3. Gendre, belle fille, beau-parent
- 4. Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
- 5. Autre lien familial non cité
- 6. Sans lien de parenté

Pour toutes les interrogations

L13 Quel est le statut d'occupation du logement ?

Aide disponible

SO

- 1. Accédant à la propriété
- 2. Propriétaire (non accédant) du logement, ou de la maison où se trouve le logement y compris en indivision
- 3. Locataire d'un logement HLM

Dans ce cas, le ménage doit payer un loyer, même si ce loyer est payé par une personne extérieure au ménage

- 4. Locataire ou sous locataire d'un logement loué vide non HLM Dans ce cas, le ménage doit payer un loyer, même si ce loyer est payé par une personne extérieure au ménage
- 5. Locataire ou sous locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel Dans ce cas, le ménage doit payer un loyer, même si ce loyer est payé par une personne extérieure au ménage
- 6. Logé gratuitement par des parents, des amis ou l'employeur mais avec un paiement éventuel de charges
- 7. Usufruitier (sans nue-propriété), y compris en viager.

en 1ère interrogation

L14 Quel est le nombre de pièces du logement ?

NBPICOLL

Informations sur le logement issues de l'échantillon

Nombre de pièces : n

Il s'agit de contrôler les caractéristiques du logement à enquêter. La cuisine et la salle de bains ne comptent pas dans le calcul du nombre de pièces de l'échantillon.

Nombre de pièces

la Si le nombre de pièces est différent du plus ou moins 2 pièces de l'échantillon, le message suivant apparaît : « Vérifier auprès de l'enquêté que ce logement n'est pas issu d'un éclatement ou qu'il correspond à l'adresse de l'échantillon. »

Il s'agit de contrôler les caractéristiques du logement à enquêter.

Ne pas insister sur le mode de calcul du nombre de pièces.

Récapitulatif du ménage

RECAP

Il y a **n** personnes dans votre ménage :

- Prénom, sexe, âge, statut matrimonial légal, lien par rapport à prénom

Valider ce récapitulatif

Vous pouvez revenir à cet écran à tout moment en appuyant sur F5, puis en tapant RECAP dans la fenêtre qui s'ouvrira

- 1. oui
- 2. Non

Vous avez à réaliser n questionnaire(s) individuel(s) dont :

VQI

n en première interrogation : Prénomsn en ré interrogation : Prénoms

1 - OK

Choisissez l'individu que vous souhaitez interroger :

MENU

Vous pouvez revenir à cet écran à tout moment en appuyant sur F5, puis en tapant MENU en majuscules dans la fenêtre qui s'ouvrira.

Une fois le dernier questionnaire individuel réalisé, tapez 99 pour valider l'enquête

- 1. questionnaire de prénom1 (xxxx)
- 2. questionnaire de prénom2 (xxxx)

3. ...

98 -

99 - Abandon / fin de l'enquête

La modalité 98 (NOTEL et MAIL).

Il faut absolument passer par la modalité 98 sans quoi on ne pourra pas remplir le questionnaire.

Mais on n'est pas obligé de renseigner de numéros de téléphone ou de mails. C'est à dire qu'on pourra passer les champs à blanc. Dans ce cas la modalité 98 se transformera en modalité 99 « fin de l'enquête ». Cette modalité, à la demande de plusieurs enquêteurs en 2014, est avant tout un moyen pratique de garder note des coordonnées de l'enquêté, notamment lors de remplacement.

Pouvez-vous indiquer le ou les numéros de téléphone du ménage à utiliser pour vous contacter ? ou Confirmez-vous le ou les numéros de téléphone du ménage à utiliser pour vous contacter ?

NOTELA NOTELB COMMENTEL

Cette question permet de collecter un – ou si besoin deux – numéro de téléphone, avec pour but de faciliter la prise de contact lors des interrogations ultérieures. Si le ménage refuse de donner un numéro de téléphone ou ne possède pas de numéro de téléphone, laisser les champs ci-dessus vides. Si un seul numéro de téléphone suffit, renseigner le premier champ et laisser le second vide.

Possibilité d'inscrire, dans le champ COMMENTTEL ci-dessous, quelques informations complémentaires (personne à contacter de préférence, horaire auquel rappeler de préférence en réinterrogation,...)

Pouvez-vous indiquer la ou les adresses mail du ménage à utiliser pour vous contacter ? ou Confirmez-vous le ou les adresses mail de votre ménage pour vous contacter ?

MAILA MAILB COMMENTMAIL

Cette question permet de collecter une – ou si besoin deux – adresse mail, avec pour but de faciliter la prise de contact lors des interrogations ultérieures. Si le ménage refuse de donner une adresse mail ou ne possède pas d'adresse mail, laisser les champs ci-dessus vides. Si une seule adresse mail suffit, renseigner le premier champ et laisser le second vide.

Possibilité d'inscrire, dans le champ COMMENTMAIL ci-dessous, quelques informations complémentaires (personne à contacter de préférence,...)

Accepteriez-vous de répondre par Internet lors d'une prochaine interrogation, si cela vous était proposé ?

ACCINTERNET

Cette nouvelle question suit la logique des expérimentations dans le cadre du projet MUSE (Multimode sur l'Enquête Emploi) dont ont été informés les DEM et les enquêteurs dans une note du 27 juillet 2015. Elle permettra alors de relancer et de prendre rendez-vous avec les enquêtés par mail.

L'Insee réfléchit à mettre en place des tests pour un changement important de la collecte à l'Insee.

La 6ème interro est bien la dernière interrogation obligatoire, le test étant facultatif d'où la question sur le fait d'accepter ou non.

Ce n'est pas parce qu'ils répondent oui qu'ils seront contactés, et s'ils sont contactés ça sera plutôt début 2018, dans ce cas ils seront prévenus à l'avance. Ces tests restent néanmoins importants pour la statistique publique, leur accord est très précieux pour l'Insee et là aussi on fait appel à leur devoir civique.

La modalité 99 « Fin de l'enquête » n'apparaît que lorsque les questionnaires individuels sont réalisés ou validés (sans être complets). Sinon, on voit 99 « Abandon ». (xxxx) peut être (vide) (en cours) ou (fait)

Si un individu du ménage refuse ou est en incapacité de répondre au questionnaire individuel, on ne sélectionne pas son questionnaire, on fera un abandon (99) en fin d'enquête du ménage. Si ce refus ou cette incapacité intervient en cours de questionnement, on passera par F5 puis MENU afin de revenir à l'écran du choix d'individu.

Les informations sur le ménage ont-elles été collectées :

MODEDECH

- 1 sur le terrain
- 2 par téléphone.

Prénom va- t-il répondre lui-même à son questionnaire ?

RDQ

- 1. oui
- 2. non

QI - Module A - Position sur le marché du travail

Ce module décrit la situation de l'individu sur le marché du travail par rapport à une semaine de référence :

- Exercice d'une activité au cours de la semaine de référence
- Recherche d'un travail au cours des quatre semaines se terminant par la semaine de référence
- Disponibilité pour travailler dans les quinze jours qui suivent la semaine de référence

Les informations permettent de déterminer si l'individu est, au sens du Bureau International du Travail, actif occupé, chômeur ou inactif.

Ces questions sont posées à tous les individus dans le champ de l'enquête Emploi âgés de 15 ans ou plus (PRES = 1 et (CA = 0,1,4,9 ou (CA = 3 et AGE \leq 18)) et AGE \geq 15)

L'objectif du module A est uniquement de classer des gens selon leur statut d'activité BIT. Il est posé à chaque interrogation.

En face à face, il peut être utile d'utiliser un calendrier : cela permet de bien visualiser la semaine dont on parle.

EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EFFECTIVE

Nous allons commencer par décrire votre situation vis à vis de l'emploi

POUR LES 75 ANS OU PLUS : AGE≥75

A1 Avez-vous un emploi actuellement?

TEMP

- 1. Oui → MODULE B
- 2. Non → MODULE C

Cette question doit être posée quel que soit l'âge de l'enquêté de plus de 75 ans. Eurostat souhaite que le travail des plus de 75 ans soit également mesuré.

Les personnes ayant un emploi mais étant en vacances doivent répondre « oui ».

POUR LES MOINS DE 75 ANS : AGE<75

A2 Nous allons parler de la semaine du lundi... au dimanche... . Pendant cette semaine-là, avez-vous effectué au moins une heure de travail rémunéré ? TRAREF

- 1. Oui → A11
- 2. Non

Il est très important que cette question soit lue sans être reformulée. En effet, cette question est une des plus importantes questions de l'enquête Emploi. Elle est notamment indispensable pour déterminer la population active et le taux de chômage. En particulier, il ne faut pas omettre la précision « au moins une heure » : les indicateurs internationaux, notamment ceux demandés par Eurostat ou ceux du Bureau International du Travail nécessitent de bien distinguer les personnes qui ont une activité, même très réduite, de ceux qui n'ont pas du tout d'activité professionnelle. La précision « au moins une heure » est indispensable à cet effet. Par ailleurs, les principes du BIT, repris par Eurostat sont clairs : ce qui définit l'activité est bien la perception d'une rémunération quelle que soit sa forme (salaire, indemnité ou autres).

A partir du moment où un individu a travaillé ne serait-ce qu'une heure et qu'il a touché une rémunération pour ce travail (même sous la forme d'indemnités ou d'avantages en nature), il doit être considéré comme étant en activité.

Un élu: une personne qui exerce un mandat politique en tant que parlementaire ou élu local doit répondre qu'elle travaille, même si elle est par ailleurs retraitée. Si une indemnité de fonction n'est juridiquement pas un salaire, ce qui définit l'exercice d'une activité dans l'enquête Emploi reste la perception d'une rémunération en échange d'un travail effectué quelle que soit sa forme (traitement, indemnité, avantages en nature, etc.).

Un bénévole non rémunéré qui n'a pas d'autre activité professionnelle répondra NON. **Pour un apprenti**, il faut considérer les deux équations suivantes :

Temps de formation = temps de travail

Temps de travail = temps complet

Si dès le début de l'interview l'enquêté déclare son statut d'apprenti, on pourra cocher la modalité 1. OUI

Cette règle est également valable pour les personnes en contrat d'alternance.

Pour ceux qui n'ont pas effectué au moins une heure de travail rémunéré durant la semaine de référence : TRAREF=2

A3a Avez-vous cependant un emploi rémunéré ?

PASTRA

- 1. Oui
- 2. Non → A8

IMPORTANT : La notion de rémunération est importante et signifie également indemnité. Un apprenti ou une personne en formation en alternance répondra oui à cette question le cas échéant.

Pour les apprentis : Un apprenti qui suit une formation toute la semaine de référence peut déclarer « ne pas avoir effectué au moins une heure de travail rémunéré.

Dans cette situation, il faut qu'i déclare avoir cependant un emploi rémunéré (OUI à la question A3a) et qu'il n'a pas travaillé pour suivre une formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (modalité 7 de la question A3b).

Cette règle est également valable pour les personnes en contrat d'alternance.

Pour ceux qui n'ont pas travaillé durant la semaine de référence mais ont cependant un emploi rémunéré : TRAREF=2 et PASTRA=1

A3b Pourquoi n'avez-vous pas travaillé cette semaine là ?

RABS

Rappel: il s'agit de la semaine du ... au

- 1. Congé rémunéré (y compris RTT ou repos compensateur) → A11
- 2. Congé maladie (y compris enfants malades) ou accident du travail → A4.
- 3. Congé de maternité / paternité → A11
- 4. Temps partiel → A11
- 5. Congé parental → A4.
- 6. Autres types de congés non rémunérés → A4.
- 7. Formation rémunérée par l'employeur ou dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage \rightarrow A4.
- 8. Chômage partiel (chômage technique) → A5.
- 9. Mise à pied, période de fin d'emploi → A4.
- 10. Grève → A5.
- 11. Période de morte saison dans le cadre d'une activité de saisonnier, ou période précédant le début d'emploi
- 12. Intempéries → A11

S'il y a plusieurs raisons, enregistrez la principale (c'est-à-dire celle qui explique la plus longue durée d'absence).

La modalité 1 « **congé rémunéré** » comprend, outre les congés annuels et les RTT, les repos compensateurs, qui peuvent concerner par exemple les personnels hospitaliers, les congés exceptionnels prévus par le règlement intérieur, mais pas les congés pris sur l'initiative des salariés, classés en 6 (ou 5 pour le congé parental).

La modalité 4 « **temps partiel** » correspond aux personnes pour lesquelles la semaine de référence tombe la semaine où elles ne travaillent pas.

La modalité 6 « **Autres types de congés non rémunérés** » pourra être utilisée dans le cas où une personne connaît une interruption momentanée de son activité.

La modalité 7 « **formation rémunérée** » concerne plus particulièrement les personnes en apprentissage qui seraient alternativement en cours et en entreprise.

La modalité 8 « **chômage partiel** » (souvent appelé chômage technique) correspond aux situations, soit de fermeture temporaire de l'entreprise, soit de réduction de l'horaire habituellement pratiqué ouvrant droit à une indemnisation des salariés.

La modalité 11 « **période de morte-saison** » sera utilisée, dans le cas des emplois saisonniers, pour les personnes qui considèrent que cet emploi constitue un emploi régulier (par exemple un restaurateur qui ouvre 6 mois de l'année, interrogé en hiver pendant la période de fermeture de son établissement).

Cas particulier

Famille d'accueil: Si l'assistant/accueillant familial n'a pas travaillé parce qu'il est en attente d'accueillir une personne, répondre la modalité 8 « chômage partiel ou technique ». Ainsi, même si cela ne correspond pas tout à fait à la situation de la personne, celle-ci sera considérée en sous-emploi.

Pour ceux qui occupent ou ont trouvé un emploi qui commencera plus tard : RABS=11

A3 Quand commencerez-vous votre futur emploi (ou votre emploi saisonnier)?

Il faut essayer d'avoir une date exacte, ou à quelques jours près (au moins à la quinzaine près).

Indiquer

c indiquez l'année :

d indiquez le mois :

DATULM

e indiquez le jour (si l'emploi commence dans moins de 3 mois) : → A6

DATULJ

Le jour n'est demandé que si le futur emploi ou emploi saisonnier commence dans moins de 3 mois.

La date doit être très précise, car elle sert dans le calcul pour la création de la variable ACTEU = Actif occupé au sens du BIT selon l'interprétation communautaire (1 - Actif occupé, 2 - Chômeur, 3 - Inactif).

Si l'enquêté n'a pas travaillé la semaine de référence, est disponible pour occuper son futur emploi ou son emploi de saisonnier ou pour travailler dans un délai inférieur à deux semaines, et si l'emploi commence dans moins de 3 mois, alors il sera considéré comme chômeur, sinon il sera considéré comme inactif.

Pour ceux qui étaient en maladie ou accident du travail, en congé parental, en congé non rémunéré, en formation rémunérée ou en période de fin d'emploi durant la semaine de référence : RABS=2,5,6,7,9

A4 Au total, combien de temps dure ce congé maladie / ce congé parental / ce congé non rémunéré / cette formation / cette période de fin d'emploi ? RABSPA

Cette question ne porte pas sur la période de référence.

Si l'interruption est terminée, il s'agit de la durée totale passée de l'interruption.

Si l'interruption n'est pas terminée, il s'agit de la durée totale prévue du congé.

(si RABS=7) Pour les apprentis et les personnes en alternance, c'est la durée d'absence du travail qu'il faut fournir, et non la durée totale de la formation en alternance.

Précisez l'unité de temps avec les initiales Années/Mois/Semaines/Jours → A6

Exemples:

Congé maladie:

M était en congé maladie pendant la semaine de référence. Il a repris le travail. Son congé maladie était de 15 jours ⇒ répondre 15 j.

M était en congé maladie pendant la semaine de référence. Il n'a pas repris le travail. Son congé maladie est de 10 jours ⇒ répondre 10j.

Congé formation:

M est apprenti. Il était en formation pendant la semaine de référence, au moment de l'enquête il est de nouveau en entreprise. Cette formation durait déjà depuis une semaine.

⇒ répondre 2s.

M est apprenti. Il était en formation pendant la semaine de référence, au moment de l'enquête il est toujours en formation pour 2 semaines encore.

⇒ répondre 3s.

Congés non rémunérés :

Pour les personnes connaissant une interruption momentanée de leur activité et qui ne peuvent donner aucune date, l'enquêteur renseignera « 1 an ».

Pour ceux qui étaient au chômage partiel (chômage technique) ou en grève durant la semaine de référence : RABS=8,10

A5 Au total, combien de temps dure cette période de chômage partiel / cette période de grève ?

Si l'interruption est terminée, il s'agit de la durée totale passée de l'interruption. Si l'interruption n'est pas terminée, il s'agit de la durée totale prévue du congé (si elle est prévisible).

Précisez l'unité de temps avec les initiales Années/Mois/Semaines/Jours ou Ne Sait Pas

Exemples:

M était en chômage partiel pendant la semaine de référence. Il a repris le travail. Sa période de chômage partiel a été de 1 mois ⇒ répondre 1m

M était en chômage partiel pendant la semaine de référence. Il n'a pas repris le travail. Sa période de chômage partiel est prolongée ⇒ répondre la durée prévue.

Pour ceux qui sont plus de 3 mois en congé (maladie, parental, non rémunéré), formation rémunérée, au chômage partiel, en période de fin d'emploi, en grève ou en période précédent le début d'un emploi durant la semaine de référence : (RABS=2,5,6,7,8,9,10 et RABSP>90 jours) ou (RABS=8,10 et RABSPB=DK ou RABS=11.

A6 Pendant cette absence / interruption, avez-vous perçu ou percevez-vous un salaire, un traitement ou des allocations sociales ? PERCREV

Compter les allocations sociales qui compensent la perte de salaire, mais pas celles qui seraient versées en l'absence du travail (comme les allocations familiales)

- Oui
- 2. Non → A8

Pour ceux qui perçoivent un salaire, un traitement ou des allocations sociales pendant cette absence : PERCREV = 1

A7 À quelle proportion de votre salaire ce montant total correspond-il (ou correspondaitil) ? PROPSAL

- 1. La moitié ou plus
- 2. Moins de la moitié

Ces questions, posées pour répondre à une demande de variable européenne, cherchent à évaluer « l'intensité » du lien avec l'emploi pour les personnes absentes de leur travail pour une longue durée. On demande si les revenus de la personne (salaire et allocations liées à l'emploi c'est-à-dire sécurité sociale, allocation de congé parental, mais pas allocations familiales) représentent plus ou moins 50% du salaire recu avant d'être absent.

Cette variable devrait servir selon les critères européens, à classer ou non dans le chômage les personnes absentes de leur travail. Dans la pratique, la moitié des pays pour lesquels nous disposons du questionnaire l'utilisent effectivement pour cela. Elle ne servira pas dans la mesure du chômage dans les publications françaises.

Pour ceux qui n'ont pas eu d'activité rémunérée pendant la semaine de référence : ACTOPREM1=2

A8 Êtes-vous aide familial ou conjoint collaborateur ? ou : (si PASTRA=1) Avez-vous une activité de conjoint collaborateur ?

AIDFAM

¹

La variable ACTOPREM vaut 1 si l'enquêté a eu une activité rémunérée pendant la semaine de référence, 2 sinon.

Oui	A11

2. Non

La loi n° 2005-882 du 2 août 2005 oblige le conjoint du chef d'entreprise artisanale, qui y exerce de manière régulière une activité professionnelle, à opter pour un statut. Il peut être conjoint collaborateur (aide familial), conjoint salarié, ou conjoint associé. S'il opte pour le statut d'aide familial, il n'est pas rémunéré mais occupe bien un emploi.

Pour l'enquête Emploi, il faut donc bien décrire la profession exercée dans ce cadre. L'aide familial exerce bien une profession au sein de l'entreprise aidée. Dans ce cadre, cette personne ne touche pas de rémunération.

Dans le module B, on demandera de préciser cette profession en distinguant les travaux de secrétariat, vente ou comptabilité des autres travaux.

Pour ceux qui n'ont pas déclaré d'activité rémunérée pendant la semaine de référence et ne sont ni aide familial, ni conjoint collaborateur : ACTOPREM=2 et AIDFAM=2

A9 Toujours pendant la semaine du ... au ..., avez-vous effectué une ou plusieurs activités, déclarée(s) ou non, pour faire face à vos dépenses ? INFORM

- 1. Oui → A11
- 2. Non

Il faut absolument poser cette question à tous en l'état. Elle est actuellement utilisée pour le calcul du taux de chômage dans les Dom.

On évite de parler directement de travail au noir pour ne pas heurter les enquêtés, ou les dissuader de répondre oui.

Si vous sentez que l'enquêté est réticent, ne pas hésiter à le rassurer en l'informant que par la loi sur le secret statistique, l'Insee ne fournit pas de données nominatives.

On espère pouvoir évaluer le nombre de personnes concernées, même si pertinemment une partie des enquêtés qui travaillent au noir ne le déclareront jamais. On pourra néanmoins décrire un peu les catégories de personnes qui travaillent au noir.

Par ailleurs, le résultat de cette variable est utilisé pour calculer les variables nationales et européennes de l'activité.

Pour ceux qui ne sont ni actifs occupés, ni saisonniers : ACTOP²=2 et RABS≠11

A10a Avez-vous trouvé un emploi qui commence plus tard ? ou : (si PASTRA=1) Avez-vous trouvé un autre emploi qui commence plus tard ? PASTRB

1. Oui

2. Non → A11

Pour ceux qui ont trouvé un emploi qui commencera plus tard : PASTRB=1

A10 Quand commencerez-vous cet emploi?

Il faut essayer d'avoir une date exacte, ou à quelques jours près (au moins à la quinzaine près).

Indiquer

b l'année :

c le mois :

DATULM

d le jour (si l'emploi commence dans moins de 3 mois) : → A11

DATULJ

Le jour n'est demandé que si le futur emploi commence dans moins de 3 mois.

La date doit être très précise, car elle sert dans le calcul pour la création de la variable ACTEU = Actif occupé au sens du BIT selon l'interprétation communautaire (1 - Actif occupé, 2 - Chômeur, 3 -Inactif)

Si l'enquêté n'a pas travaillé la semaine de référence, est disponible pour occuper son futur emploi ou pour travailler dans un délai inférieur à deux semaines, et si l'emploi commence dans moins de 3 mois, alors il sera considéré comme chômeur, sinon il sera considéré comme inactif.

² ACTOP vaut 1 pour les personnes étant actives occupées au sens du BIT, 2 sinon.

Si un auto entrepreneur ne peut donner aucune date de début d'activité parce qu'il est en attente de travail, l'enquêteur renseignera la date de collecte + 1 an. (par exemple en Octobre 2014, si la personne est enquêtée le 21/10/2013). Le jour ne sera pas indiqué mais le mois devra bien être identique au mois de collecte afin de pouvoir repérer ces cas.

RECHERCHE EFFECTIVE D'UN TRAVAIL

Pour ceux qui ont un emploi ou en ont trouvé un qui débute plus tard : ACTOP=1 ou PASTRA=1 ou PASTRB=1

A11 Nous allons maintenant aborder des questions sur le souhait et la recherche d'un autre emploi. (si ACTOP=1 ou PASTRA=1 et RABS≠1) Souhaiteriez-vous avoir un emploi en remplacement de votre travail actuel ? ou : (si PASTRAB=1 ou RABS=11) Souhaiteriez-vous avoir un emploi en remplacement de celui que vous allez avoir plus tard ? SOUA

- 1. Oui
- 2. Non

Si un(e) assistant(e) maternel(le) souhaite garder un enfant supplémentaire, il ne s'agit pas d'un autre emploi. Le souhait de garder un enfant supplémentaire sera indiqué à la question BC10b: « Est-ce que vous souhaiteriez faire plus d'heures de travail avec une hausse de revenu correspondante? ».

A12 Souhaiteriez-vous avoir un emploi en plus de votre travail actuel ? ou : (si PASTRB=1 ou RABS=11) Souhaiteriez-vous avoir un emploi en plus de celui que vous allez avoir plus tard ?

- 1. Oui → A14
- 2. Non → A14

Pour ceux qui n'ont pas d'emploi et n'en ont pas trouvé un qui débute plus tard : ACTOP=2 et PASTRA=2 et PASTRB=2

A13 Nous allons maintenant aborder des questions sur le souhait et la recherche d'un emploi. Vous m'avez dit que vous n'aviez pas d'emploi actuellement. Souhaitez-vous cependant travailler ?

- 1. Oui → A15
- 2. Non → A15

A14a (si SOUA=1) Pourquoi souhaitez-vous avoir un autre emploi ? ou : (si SOUA=2 et SOUB=1) Pourquoi souhaitez-vous avoir un emploi supplémentaire ? CREACC

Présenter ou lire les modalités de la carte-codes n°1 Plusieurs réponses possibles.

- 1. Vous risquez ou allez perdre votre emploi actuel (y compris fin de contrats courts) → A14c
- 2. Vous désirez un emploi plus intéressant → A14c
- 3. Vous voulez un emploi plus stable (CDI) \rightarrow A14c
- **4.** Vous voulez travaillez plus d'heures → A14c
- 5. Vous désirez un travail avec un rythme horaire plus adapté ou plus modulable
- 6. Vous désirez des conditions de travail moins pénibles ou plus adaptées à votre santé → A14c
- 7. Vous désirez augmenter vos revenus \rightarrow A14c
- 8. Vous désirez diminuer votre temps de transport → A14c
- 9. Vous devez ou vous voulez déménager → A14c
- **10.** Vous voulez vous installer à votre compte → A14c
- **11.** Vous voulez changer de métier ou de secteur → A14c
- **12.** Vous trouvez l'ambiance de travail mauvaise, les relations de travail conflictuelles \rightarrow A14c
- 13. Autre raison

Si autre raison: CREACC=13

A14b Précisez cette autre raison

Libellé en clair

PCREACC

Pour ceux qui ont donné plusieurs réponses à la question A14a

A14c Parmi ces raisons, quelle est la principale?

CREACCP

POUR CEUX QUI SONT ACTIFS OCCUPÉS ET QUI SOUHAITENT UN EMPLOI EN PLUS OU DE REMPLACEMENT OU CEUX QUI NE SONT PAS ACTIFS OCCUPÉS (ACTOP=1 ET SOU³=1) OU ACTOP=2

A15 Nous allons parler des quatre semaines du lundi ... au dimanche ... (incluant la semaine de référence).

(si SOUA=1 ou PASTRB=1) Pendant cette période, avez-vous fait des démarches de recherche d'emploi ? ou : (autres cas) Pendant cette période, avez-vous recherché un emploi ?

MREC

(si SOU=1) On parle de recherche d'un emploi même à temps partiel, même temporaire.

- 1. Oui
- 2. Non → A38

On pose cette question aux personnes⁴ sans emploi ou ayant un emploi mais en souhaitant un autre.

Pour ceux qui ont recherché un emploi : MREC=1

A16 Vous cherchez:

STCHE

- 1. Un emploi salarié
- 2. Une situation à votre compte → A18
- 3. Indifféremment l'un ou l'autre

Pour ceux qui cherchent un emploi salarié : STCHE=1,3

A17a Vous cherchez un emploi :

NREC

- 1. À temps complet
 - 2. À temps partiel → A17c

Pour ceux qui cherchent un emploi salarié à temps complet : NREC=1

A17b Accepteriez-vous cependant un emploi à temps partiel?

NRECA

- 1. Oui → A18
- 2. Non → A18

Pour ceux qui cherchent un emploi salarié à temps partiel : NREC=2

A17c Dans l'idéal, combien d'heures souhaiteriez-vous effectuer par semaine ? HREC Nombre d'heure

Pour ceux qui cherchent un emploi salarié à temps partiel : NREC=2

A17d Accepteriez-vous cependant un emploi à temps complet ?

NRECB

- 1. Oui
- 2. Non

Pour ceux qui cherchent un emploi : MREC=1

A18 Depuis combien de temps cherchez-vous un emploi ? ou : (si ACTOP=1) Depuis combien de temps cherchez-vous un autre emploi ? DREMC

Précisez l'unité de temps avec les initiales Années/Mois/Semaines/Jours

³ SOU vaut 1 pour les personnes en emploi souhaitant un emploi en plus ou en remplacement de leur emploi et pour les personnes sans emploi souhaitant travailler, 2 sinon.

⁴ Il a été envisagé de restreindre le champ aux moins de 65 ans, mais cela exclurait de fait les 65-75 ans du champ des chômeurs.

MÉTHODES DE RECHERCHE D'EMPLOI

Pour ceux qui cherchent un emploi : MREC=1

La détermination du nombre de chômeurs est particulièrement sensible. Le classement dans la catégorie chômeur dépend de l'existence ou non de démarches actives de recherche d'emploi. Une suite de questions s'intéresse à ces démarches qu'elles soient actives ou pas. Il faudra veiller particulièrement à énumérer l'ensemble des démarches afin de ne pas classer à tort un chômeur en inactif.

Il est essentiel d'être exhaustif et de passer toutes les modalités de recherche sans exception.

A19 À partir de maintenant, nous allons détailler les démarches que vous avez pu effectuer dans le cadre de votre recherche d'emploi. Toutes les questions qui suivent portent sur la période des quatre semaines du lundi... au dimanche... ⁵

(Si STCHE=1,3) Au cours de ces quatre semaines-là, avez-vous pris contact avec Pôle Emploi, l'APEC, un opérateur de placement, la chambre de commerce et d'industrie ou un autre organisme public pour trouver un emploi ? ou : (si STCHE=2) Au cours de ces quatre semaines-là, avez-vous pris conseil auprès d'un organisme public comme la chambre des métiers ou l'APEC ou un opérateur de placement pour vous installer à votre compte ?

Faire une recherche sur le site internet de Pôle Emploi, etc. est considéré comme une prise de contact.

- 1. Oui
- 2. Non

La prise de contact avec Pôle Emploi correspond à une démarche en rapport avec une recherche active d'emploi ou de formation.

Par organismes publics, on entend toutes les structures dépendant d'organismes publics ou de collectivités territoriales intervenant directement ou indirectement dans le placement des demandeurs d'emploi jeunes ou adultes, citons : Pôle Emploi, APEC (Association Pour l'Emploi des Cadres), PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation), Mission Locale, Centre d'Information et d'Orientation, Bureau d'Information Jeunesse, Services des communes (Centre Communal d'Action Sociale, Service Emploi), organismes consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers), Maisons départementales des personnes handicapées (ex COTOREP : COmmission Technique d'Orientation et de REclassement Professionnel), EPSR (Équipe de Préparation de Suivi du Reclassement) etc.

Pour ceux qui cherchent un emploi salarié : STCHE=1,3

A20 Avez-vous contacté une (ou plusieurs) agence d'intérim ou un opérateur de placement ?

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

- 1. Oui
- 2. Non

Pour ceux qui cherchent un emploi : MREC=1

A21 (si STCHE=1,3) Vous êtes-vous adressé à des relations personnelles pour trouver un emploi par exemple à des personnes de votre famille ou à des amis ? ou : (si STCHE=2) Vous êtes-vous adressé à des relations personnelles pour vous installer, par exemple à des personnes de votre famille ou à des amis ? MRC

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

- 1. Oui
- 2. Non

⁵ La période des quatre semaines correspond à la semaine de référence + les 3 semaines qui la précèdent

Pour ceux qui cherchent un emploi : MREC=1

A22a À des relations professionnelles, par exemple des anciens collègues ou un syndicat ?

Rappel : période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

MRD

- 1. Oui
- 2. Non

Pour ceux qui cherchent un emploi : MREC=1

A22b Avez-vous fait savoir via les réseaux sociaux numériques que vous recherchiez un emploi, en faisant connaître votre profil professionnel ?

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

MRDbis

- 1. Oui
- 2. Non

Pour ceux qui cherchent un emploi salarié : STCHE = 1,3

A23 Pendant ces quatre semaines du ... au..., avez-vous passé un test ou un entretien d'embauche ? MRE

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

- 1. Oui
- 2. Non

Pour ceux qui cherchent un emploi salarié : STCHE=1,3

A24 Avez-vous passé un concours pour entrer dans la fonction publique, un établissement public ou une collectivité locale ? MRF

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

- 1. Oui
- 2. Non

Pour ceux qui cherchent un emploi salarié: STCHE=1,3

A25a Pendant ces quatre semaines du ... au..., avez-vous fait une démarche directe auprès d'un employeur, en déposant personnellement une candidature spontanée lors d'un salon professionnel ou dans l'entreprise ? MRG

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

- 1. Oui
- 2. Non

Pour ceux qui cherchent un emploi salarié : STCHE=1,3

A25b Avez-vous fait une démarche directe auprès d'un employeur en envoyant une candidature spontanée par courrier postal ou électronique ou sur le site Internet de l'entreprise ?

MRGbis

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

- 1. Oui
- 2. Non

Pour ceux qui cherchent une situation à leur compte : STCHE=2,3

A26 Vous êtes-vous rendu à un salon professionnel, une bourse d'emploi ou un forum des métiers ?

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

- 1. Oui
- 2. Non

Pour ceux qui cherchent une situation à leur compte : STCHE=2,3

A27 Toujours au cours des quatre semaines du ... au..., avez-vous cherché à reprendre une entreprise, une exploitation ou un cabinet ? MRI

- 1. Oui
- 2. Non

Pour ceux qui cherchent une situation à leur compte : STCHE=2,3

A28 Avez-vous recherché un terrain, des locaux ou du matériel ?

MRJ

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

1 Oui 2. Non Pour ceux qui cherchent une situation à leur compte : STCHE = 2,3 A29 Toujours au cours des quatre semaines du ... au..., avez-vous cherché à obtenir des ressources financières (emprunts bancaires, aides publiques, etc.) ? Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ... 2. Non Pour ceux qui cherchent une situation à leur compte : STCHE=2.3 A30 Avez-vous fait une demande de permis, de licence ou d'autorisation pour vous installer? Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ... 1. Oui 2. Non Pour ceux qui cherchent un emploi salarié : STCHE=1,3 A31 Toujours pendant ces quatre semaines du ... au..., avez-vous fait passer ou afficher une annonce pour trouver un emploi, par exemple dans un journal ou sur Internet? 1. Oui 2. Non Pour ceux qui cherchent un emploi salarié : STCHE=1,3 A32 Avez-vous répondu à une annonce d'offre d'emploi ? Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ... 1. Oui → A35 2. Non Y compris sur internet. Pour ceux qui cherchent un emploi salarié et n' ont pas répondu à une annonce : STCHE=1,3 et A33 Avez-vous cependant étudié des annonces d'offre d'emploi?

MRO

MRL

MRM

MRN

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

1. Oui

2. Non

Y compris sur internet.

Pour ceux qui ont répondu « non » à toutes les questions A19 à A33 de démarche active : MRA≠1 and ... and MRO≠1

Attendez-vous...

A34a ...les résultats de démarches antérieures (test, entretien, autorisation pour vous **MRPASSA**

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

- 1. Oui
- 2. Non

Si la personne n'a fait aucune démarche active mais déclare chercher un travail, on lui demande si elle n'est pas en attente de résultats de démarches antérieures.

Il s'agit de prendre en compte les démarches passives de recherche d'emploi. Ces variables sont demandées par Eurostat. Elles ne conduisent pas à un classement dans le chômage puisqu'elles sont considérées comme passives.

A34b ...un appel de Pôle Emploi, d'un opérateur de placement ou d'une association d'insertion ? MRPASSB

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

- 1. Oui
- 2. Non

A34c ...le résultat d'un concours d'une fonction publique ou d'une collectivité locale ?

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

- 1. Oui
- 2. Non

Pour tous ceux qui recherchent un emploi : MREC=1

A35 Avez-vous fait d'autres démarches pendant les quatre semaines du ... au... ? MRS

- 1. Oui
- 2. Non → A37

Pour tous ceux qui ont fait d'autres démarches de recherche d'emploi : MRS=1

A36 Précisez ces démarches

MRSC

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ... Libellé en clair

Pour ceux qui ont contacté une agence d'intérim et qui ne sont pas en activité : MRB=1 et ACTOP=2

A37a Avez-vous déjà fait des missions avec une agence d'intérim?

MRBBIS

Rappel: période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

- 1. Oui
- 2. Non → A38

MRBBIS est posée à ceux qui ne sont pas en emploi mais ont contacté une agence d'intérim dans les 4 semaines (s'achevant par la semaine de référence) ET, en cas de réinterrogation, n'avaient pas déjà déclaré avoir été travailleur intérimaire lors de la précédente enquête.

Pour ceux qui ont déjà fait des missions avec une agence d'intérim : MRBBIS=1

A37b Depuis combien de temps êtes-vous travailleur intérimaire ?

TPSINTA

Précisez l'unité de temps avec les initiales Années/Mois/Semaines/Jours Rappel : période des quatre semaines du lundi ... au dimanche ...

DISPONIBILITÉ POUR TRAVAILLER DANS LES DEUX SEMAINES

Pour ceux qui ne sont pas actifs occupés et qui ont fait des démarches de recherche d'emploi ou sont saisonniers ou ont un emploi ultérieur ou n'ont pas recherché d'emploi mais en souhaitent un malgré tout

ACTOP=2 et {MREC=1 ou RABS=11 ou PASTRB=1 ou (MREC=2 et SOU=1)}

A38 (si RABS=11) Si c'était possible, seriez-vous disponible pour occuper votre futur emploi (ou votre emploi saisonnier) dans un délai inférieur à deux semaines ? ou : (si PASTRB=1) Vous m'avez dit avoir trouvé un emploi qui commencera plus tard. Si c'était possible, seriez-vous disponible pour occuper cet emploi dans un délai inférieur à deux semaines ? ou : (autres cas) Si vous trouviez un travail qui vous convienne, seriez-vous disponible pour le commencer dans les deux semaines ?

(si PASTRB=1 ou RABS=11) Si l'emploi ultérieur débute dans les 2 semaines qui suivent la semaine de référence, répondre obligatoirement « oui ».

- 1. Oui → A41a
- 2. Non

Pour ceux qui ne sont pas disponibles pour occuper un emploi dans les deux semaines : DISPOC=2

A39 Pour quelle raison, principalement?

NONDIC

- 1. Pour achever vos études ou votre formation → A41a
- 2. Parce que vous ne pouvez pas quitter votre emploi actuel dans les deux semaines → A41a
- 3. Parce que vous gardez des enfants (y compris congé maternité) ou bien parce que vous vous occupez d'une personne dépendante → A41a
- 4. Pour cause de maladie temporaire (moins d'un mois) → A41a
- 5. Pour cause de longue maladie (ou d'invalidité) → A41a
- 6. Pour cause de vacances → A41a
- 7. Parce que vous avez ou allez déménager → A41a
- 8. Pour d'autres raisons

Si autres raisons: NONDIC=8

A40 Précisez cette autre ou ces autres raison(s) Libellé en clair

NONDIP

Non recherche d'emploi

POUR LES PERSONNES SOUHAITANT UN (AUTRE) EMPLOI MAIS N'EN AYANT PAS CHERCHE PENDANT LES QUATRE SEMAINES INCLUANT LA SEMAINE DE REFERENCE : SOU=1 ET MREC=2

A41a Pourquoi n'avez-vous pas recherché d'emploi au cours des quatre semaines du ... au ... ? RAISNREC

Indiquez la raison principale

- 1. Car vous attendiez le résultat de démarches antérieures (concours, entretien, autorisation pour vous installer) → A44
- 2. Vous faisiez des études ou suiviez une formation→ A44
- 3. Pour vous occuper d'enfants ou d'une personne dépendante → A43
- 4. Vous aviez pendant cette période des problèmes de santé → A44
- 5. Vous étiez en vacances → A44
- 6. Vous pensez qu'il n'y a pas d'emploi disponible dans votre domaine de compétence → A44
- 7. Vous pensez que vous ne trouverez pas d'emploi→ A41c
- 8. Vous n'avez pas réussi à dégager du temps avec votre travail actuel → A44
- 9. Autre

Si « autre »: RAISNREC=9

A41b Précisez cette autre raison

RAISNRECP

Libellé en clair → A44

Pour ceux qui pensent ne pas pouvoir trouver d'emploi : RAISNREC=7

A41c Pourquoi pensez-vous ne pas pouvoir trouver d'emploi?

RAISPAS

- 1. Vous jugez que ce n'est pas le bon moment → A44
- 2. Vous avez déjà beaucoup cherché sans succès → A44
- 3. Vous vous jugez (ou vous pensez qu'on vous juge) trop jeune ou trop vieux pour trouver du travail → A44
- 4. autre raison

POUR CEUX QUI NE SONT PAS EN ACTIVITÉ ET NE RECHERCHANT PAS D'EMPLOI ET NE SOUHAITANT PAS TRAVAILLER ET N'AYAN T PAS UN EMPLOI ULTÉRIEUR ACTOP=2 ET MREC=2 ET SOU=2 ET PASTRA≠1 ET PASTRB≠1

A42a Pourquoi ne souhaitez-vous pas travailler actuellement?

RAISNSOU

RAISNSOUP

Indiquez la raison principale

Si la personne ne précise aucune raison autre que le simple fait de na pas souhaiter travailler, utiliser la modalité « Autre »

- 1. Vous faites des études ou suivez une formation → A44
- 2. Vous vous occupez d'enfants ou d'une personne dépendante → A43
- 3. Vous avez des problèmes de santé → A44
- 4. Vous pensez qu'il n'y a pas de travail disponible → A44
- 5. Vous avez déjà pris votre retraite → A44
- 6. Autre

Cette question peut paraître délicate. Elle est posée à un large public. Elle correspond à une variable Eurostat que la France ne remplissait pas jusqu'à présent. On s'intéresse ici à la raison principale pour laquelle les personnes ne cherchent pas d'emploi. Cet indicateur est important notamment pour l'analyse de la conciliation vie familiale / vie professionnelle.

Si la raison principale est « autre » : RAISNSOU=6

A42b Précisez cette autre raison

on doir - AAA

Libellé en clair → A44

Pour ceux qui n'ont pas cherché d'emploi ou ne souhaite pas travailler pour s'occuper de leur famille : RAISNREC=3 ou RAISNSOU=2

A43 Est-ce que c'est lié à un problème de garde d'enfants ou d'accueil de personnes dépendantes ? GARDEB

- 1. Il manque des services de garde d'enfants ou ils sont trop chers
- 2. Il manque des services d'accueil de personnes dépendantes ou ils sont trop chers
- 3. Les deux
- 4. Autre raison non liée aux services de garde

INSCRIPTION À PÔLE EMPLOI

POUR TOUS CEUX QUI ONT MOINS DE 65 ANS : AGE≤65

A44 Êtes-vous actuellement inscrit comme demandeur d'emploi à Pôle Emploi ou auprès d'un opérateur de placement ou d'une association d'insertion ? OFFICC

- 1. Oui
- 2. Non → Fin du Module A

Pour ceux qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi ou qui l'étaient déjà lors de la dernière enquête mais pour lesquels il y a eu une interruption dans l'inscription OFFICC=1 ou (V1OFFIC=1 et INSCONT=2)

A45 Vous étiez déjà inscrit comme demandeur d'emploi lors de la dernière enquête(date), l'êtes-vous resté sans interruption depuis? INSCONT

- 1. Oui → A47
- 2. Non

POUR CEUX QUI SONT INSCRITS COMME DEMANDEURS D'EMPLOI : OFFICC=1

A46 Depuis quelle date êtes-vous inscrit sans interruption comme demandeur d'emploi ?

a Indiquer l'année :

INSCAC

b Indiquer le mois :

INSCAM

Il s'agit d'une durée d'inscription de manière ininterrompue. Si la personne a alterné des périodes d'inscription comme demandeur d'emploi et des périodes d'emploi, l'ancienneté de l'inscription est calculée à partir de la date de la dernière inscription.

Pour ceux qui étaient déjà inscrits comme demandeurs d'emploi sans interruption lors de la dernière enquête

INSCONT=1 et V1OFFIC = 1

A47 Avez-vous eu un contact avec pôle emploi ou un opérateur de placement depuis la dernière enquête? CONTACT

- 1. Oui
- 2. Non \rightarrow A51

A48 De quand date votre dernier contact avec Pôle Emploi ou un opérateur de placement (si INSCONT=1) depuis la dernière enquête date de l'enquête ?

a Indiquer l'année : CONTACTA CONTACTM

si l'enquêté ne s'en souvient plus, mettre 06

A49 Pour ce dernier contact, s'agissait-il...?

TYPCONT

- 1. D'une démarche de votre part
- 2. D'une convocation dans le cadre d'un entretien de suivi obligatoire → A51

Si c'était une démarche de leur part : TYPCON=1

A50 Plus précisément, s'agissait-il...

TYPCONTB

- 1. D'une démarche de votre part pour régler un problème lié au versement de vos allocations ou au maintien de votre inscription
- 2. D'une démarche dans le cadre de votre recherche d'emploi ou de formation

A51 Avez-vous reçu une offre d'emploi ou de formation de Pôle Emploi ou d'un opérateur de placement (si INSCONT=1 : depuis la dernière enquête date de l'enquête) ? OFFRE

- Oui
- 2. Non → Fin du Module A

Pour ceux qui ont reçu une offre d'emploi : OFFRE=1

A52 De quand date la dernière fois où vous avez reçu une offre d'emploi ou de formation ? a Indiquer l'année : OFFREA

b Indiquer le mois : → Fin du Module A OFFREM

QI - Module B - ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Ce module décrit de façon détaillée l'activité professionnelle d'un individu dans son emploi principal (profession, employeur, position et fonction professionnelles, établissement, statut, type de contrat), ses horaires et congés, ses revenus et son ancienneté professionnelle.

Il décrit plus succinctement les autres activités professionnelles de l'individu.

Les questions sont posées à tous les individus dans le champ de l'enquête Emploi âgés de 15 ans ou plus actifs occupés (PRES=1 et (CA=0,1,4,9 ou (CA=3 et AGE<=18)) et AGE>=15 et ACTOP=1).

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

EN RÉ INTERROGATION (V1INFORM=1 ET INFORM≠1) OU (V1INFORM≠1 ET INFORM=1)

Nous allons maintenant parler de vos activités professionnelles, puisque vous m'avez dit que ... (si TRAREF=1 ou TEMP=1 ou INFORM= 1), vous travaillez, ou (si AIDFAM=1), vous étes aide-familial ou conjoint-collaborateur ou (si PASTRA=1), vous avez un emploi

Pour ceux qui, lors de la dernière enquête, étaient à leur compte, chefs d'entreprise, gérants mandataires, PDG ou travaillaient pour un membre de leur famille lors de la dernière enquête : V1STCR=1.2.4

BA1 (si V1STCR=1,2) La dernière fois, vous m'aviez dit que votre profession (principale) était profession. Votre entreprise ou société était nom. Vous travailliez à votre compte / comme salarié chef de cette entreprise. Est-ce toujours le cas ? ou : (si V1STCR=4): La dernière fois, vous m'aviez dit que vous travailliez (principalement) pour un membre de votre famille sans être salarié, que la personne que vous aidiez était profession et que votre profession était profession. Est-ce toujours le cas ?

- 1. Oui → Description de la profession
- 2. Non → Description de la profession

Pour ceux qui, lors de la dernière enquête, étaient salariés et avaient un employeur principal (sauf travail informel) : V1STCR=3 sauf [V1NBTEMPR=3 ou (V1INFORM=1 et INFORM=1)],

BA2 La dernière fois, vous m'aviez dit travailler (principalement) pour *entreprise*. Travaillezvous toujours principalement pour cet employeur et à la même adresse? MEMETAB

- 1. Oui **→** BA4
- 2. Non
- 3. Oui mais le nom de mon employeur a changé 🏻 BA3bis

Pour les salariés qui ont changé d'établissement depuis la dernière enquête : MEMETAB=2

BA3 Ce changement fait-il suite au déménagement de l'établissement dans lequel vous travaillez ? MEMETABB

- 1. Oui
- 2. Non → Description de la profession

Pour les salariés dont le nom de l'entreprise a changé : MEMETAB=3

BA3bis Quel est le nouveau nom de votre employeur?

NOMERNEW

Pour les salariés qui dont l'établissement a déménagé : MEMETABB=1

BA4 Avez-vous changé de poste ou de fonction depuis la précédente enquête ?CHGTPOST

- 1. Oui → Description de la profession
- 2. Non

Pour ceux qui étaient salariés lors de la dernière enquête : V1STCR=3

BA5 Lors de la dernière enquête, vous m'aviez dit que votre profession (principale) était profession (si V1INFORM≠1 : et que vous travailliez comme salarié). Est-ce toujours le cas ?

APOBASAL

- 1 Oui
- 2. Non → Description de la profession

Pour ceux qui étaient salariés lors de la dernière enquête : V1STCR=3

BA6 Vous exerciez cette profession...pour un seul employeur (nom) / plusieurs employeurs, dont un employeur principal (nom) / plusieurs employeurs, sans employeur principal. ... pour (nom) qui s'appelle maintenant (nom).

Est-ce toujours le cas ?

APOBB

- 1. Oui → Autres professions
- 2. Non → Description de la profession

Pour les salariés qui, lors de la dernière enquête, avaient plusieurs employeurs dont un principal : V1STCR=3 et V1NBTEMPR=2

BA7 Dans cette profession, vous aviez aussi un autre employeur / un autre employeur, nom / deux autres employeurs / deux autres employeurs, dont nom / deux autres employeurs, nom et nom. Est-ce toujours le cas ?

APOBC

- 1. Oui
- 2. Non

DESCRIPTION DE LA PROFESSION

POUR TOUS LES ACTIFS EN 1^{ÈRE} INTERROGATION. EN RÉ INTERROGATION, POUR CEUX QUI ONT CHANGÉ DE PROFESSION DEPUIS L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE OU N'EN AVAIT PAS APOBAR≠1

BA8 Avez-vous plusieurs activités professionnelles ?

PLRACT

Doivent répondre <u>OUI</u> les personnes qui ont <u>plusieurs professions</u> (un métier exercé comme indépendant et salarié compte pour deux professions) et les personnes qui ont une seule profession mais <u>plusieurs employeurs</u>.

- 1. Oui
- 2. Non → BA10a

Exemples:

Pour **une femme de ménage** qui exerce chez des particuliers différents, la réponse est OUI (plusieurs employeurs).

Pour **une couturière** qui travaille dans un magasin de confection et qui par ailleurs est femme de ménage, la réponse est OUI (plusieurs professions et plusieurs employeurs).

Pour une personne qui est à la fois électricien et plombier dans la même entreprise, la réponse peut être OUI ou NON selon le ressenti de la personne (une ou plusieurs professions pour le même employeur).

Une personne en congé de maladie ou de maternité d'une (de ses) profession(s) est quand même considérée comme exerçant cette profession.

Si une personne en plus de sa profession, exerce un mandat politique, elle définira l'activité qu'elle considère comme étant son activité principale. L'autre sera décrite comme étant une activité secondaire.

BA9 Exercez-vous plusieurs professions différentes ?

UNEPROF

Un métier exercé comme <u>indépendant et salarié</u> compte pour deux professions. Tenir compte de la <u>nature des tâches</u> et du <u>niveau de responsabilité exercés</u> (par exemple, un professeur de musique enseignant dans un collège et donnant par ailleurs des cours particuliers exerce deux professions disctinctes).

- 1. Une seule profession
- 2. Plusieurs professions

Exemples:

Une femme de ménage qui exerce chez des particuliers différents répondra « une seule profession ». Un électricien qui travaille dans une administration, et qui a sa petite entreprise d'électricité déclarera « plusieurs professions » (les statuts d'emploi sont différents).

Un professeur de musique qui enseigne dans un collège et qui par ailleurs donne des cours particuliers répondra « plusieurs professions » (les statuts d'emploi sont différents).

Un élu : Si une personne en plus de sa profession exerce un mandat politique, elle définira l'activité qu'elle considère comme étant son activité principale. L'autre sera décrite comme étant une activité secondaire.

BA10a Quelle est votre profession (principale)?

PCLCA

(si UNEPROF=2) Profession principale : celle qui prend habituellement le plus de temps ou, en cas d'égalité, la plus rémunératrice.

..... Intitulé en clair → 1^{er} appel à SICORE PCS

Ajout d'un message d'avertissement quand le message est flou ou imprécis (avant le passage dans Sicore) pour les professions suivantes :

AGENT, APPRENTI, APPRENTIE, CONSEILLER, CONSEILLERE, CONSULTANT, CONSULTANTE, EMPLOYE, EMPLOYE POLYVALENT, EMPLOYEE, EMPLOYEE POLYVALENTE, FONCTIONNAIRE, INGENIEUR, INGENIEURE, OUVRIER, OUVRIERE, RESPONSABLE, SALARIE, SALARIEE

- L'objectif en collecte avec Sicore embarqué n'est pas de coder à tout prix le libellé de profession. Un libellé n'est pas forcément mauvais parce qu'il ne sera pas reconnu par Sicore : il peut s'agir d'un nouveau métier ou d'un métier peu courant, à intégrer éventuellement dans la base de connaissance de Sicore.
- Si un enquêté a changé de profession entre la semaine de référence et la date de collecte, on décrira celle de la semaine de référence.

Quelques consignes:

- La profession principale pour les personnes qui exercent plusieurs professions est celle qu'elles déclarent comme telle. Si l'enquêté ne sait pas se déclarer, considérer la profession qui prend le plus de temps ou en cas d'égalité, la plus rémunératrice.
- La profession principale exercée peut ne pas correspondre à la qualification habituelle de l'enquêté.
- Si une personne en plus de sa profession exerce un mandat politique, elle définira l'activité qu'elle considère comme étant son activité principale. L'autre sera décrite comme étant une activité secondaire.
- À la lecture de l'intitulé de profession, il doit être possible de se représenter le plus précisément possible son activité sur son poste de travail, c'est-à-dire les tâches réalisées. Ce n'est pas l'activité de l'établissement, ni la fonction du service dans lequel il exerce, ni le grade.
- Il vaut mieux être trop précis que pas assez. Par exemple, « informaticien » est trop vague. Les fonctionnaires, qui répondent spontanément en indiquant leur grade, doivent eux aussi décrire un métier précis.
- Attention : l'ensemble des informations qui font l'objet des questions suivantes (statut, classification professionnelle ..., et le grade pour la profession actuelle) ne doivent pas figurer dans le libellé de la profession. Par exemple : « fonctionnaire », « cadre », « catégorie A », « ouvrier » ou « chez Marty ».
- La profession exercée durant la semaine de référence peut être différente de la qualification ou du « métier » habituels de l'enquêté. Par exemple, un individu qui a une qualification de peintre mais qui est provisoirement employé de conditionnement peut être enclin à indiquer qu'il est peintre.
- APPRENTIS : le terme « apprentis » ne doit pas figurer dans le libellé de la profession.

Dans tous les cas, l'enquêteur inscrit le libellé de profession avec l'accord de l'enquêté.

Si code pclca=341a, 341b, 342a, 354g, 421a, 421b, 422a, 422b ou 422c

BA10b Dans quel type d'établissement travaillez-vous ?

TYPETENSA

Choisir le plus haut niveau d'enseignement : par exemple, si un professeur enseigne au niveau collège et lycée général, choisir la modalité 4. lycée général

- 1 école maternelle ou primaire
- 2 collège
- 3 lycée professionnel
- 4 lycée général, classe préparatoire
- 5 université, école d'ingénieur, autre établissement d'enseignement supérieur
- 6 Hors éducation nationale et assimilé

Si le libellé de profession n'est pas reconnu ou est imprécis

Ajout d'un message d'avertissement quand le message est flou ou imprécis (avant le passage dans Sicore) pour les professions suivantes :

AGENT, APPRENTI, APPRENTIE, CONSEILLER, CONSEILLERE, CONSULTANT, CONSULTANTE, EMPLOYE, EMPLOYE POLYVALENT, EMPLOYEE, EMPLOYEE POLYVALENTE, FONCTIONNAIRE, INGENIEUR, INGENIEURE, OUVRIER, OUVRIERE, RESPONSABLE, SALARIE, SALARIEE

Quelques consignes:

Le premier libellé n'ayant pas été reconnu par Sicore, il faut tenter de le reformuler, toujours le plus fidèlement et le plus précisément possible. Il convient ainsi d'appliquer les mêmes consignes que pour la saisie du premier libellé de profession.

L'objectif n'est pas d'obtenir à tout prix que le libellé soit reconnu par Sicore, mais surtout qu'il soit de meilleure qualité que le premier.

Par exemple, il ne s'agit pas de simplifier le libellé à l'excès afin que Sicore le reconnaisse : en effet, dans ce cas il s'ensuivrait une baisse de la précision du codage voire une perte d'information pour les gestionnaires de reprise.

[PCLC]
Si PCLCB <> NULL alors PCLC = PCLCB
Sinon PCLC = PCLCA

Pour ceux qui ont une seule activité professionnelle : PLRACT=2

BA12 S'agit-il d'une activité régulière, ou bien plutôt d'une activité temporaire ou d'appoint (ex : job d'été, travail purement occasionnel ou peu fréquent - fréquence moins qu'hebdomadaire) ?

- 1. Il s'agit d'une activité régulière
- 2. Il s'agit d'une activité temporaire ou d'appoint

Sont considérées comme occasionnelles les activités de courte durée (quelques semaines ou quelques heures par semaine), ce qu'on appelle dans le langage courant des petits boulots (vendanges, cours particuliers occasionnels, colonies de vacances, baby-sitting etc.).

Les **intérimaires** : s'il faut laisser le libre arbitre à l'enquêté, on peut toutefois considérer qu'une mission inférieure à 3 mois sera considérée comme du travail occasionnel alors qu'une mission de 3 mois et plus sera considérée comme un travail régulier.

Dans le cadre de CESU (Chèque Emploi Service Universel), un travail est considéré comme occasionnel si sa durée est inférieure à un mois ou n'excède pas 8h par semaine.

Pour un apprenti, il faut considérer les deux équations suivantes :

Temps de formation = temps de travail

Temps de travail = temps complet

L'apprentissage est considéré comme un travail régulier. Cette règle est également valable pour les personnes en contrat d'alternance. Pour ceux qui n' effectuent pas un travail non déclaré : INFORM≠1 **BA13 Vous exercez cette profession:** STC Dans le cas d'un stage, choisir la modalité 3 :salarié 1. A votre compte 2. Salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, PDG → BA19 3. Salarié (autre que chef d'entreprise) → BA26 4. Vous travaillez pour un membre de votre famille sans être salarié → BA15 Les apprentis sous contrat, les travailleurs à domicile, les élus, les stagiaires rémunérés sont considérés comme des salariés. Les prêtres, religieux, rabbins, pasteurs seront conventionnellement classés comme salariés. Pour ceux qui sont à leur compte : STC=1 BA14 Êtes-vous artiste-auteur (peintre, écrivain, musicien, acteur, danseur...) ou journaliste? Dans la plupart des cas, vous devriez pouvoir renseigner cette question sans la poser. La question ne doit être posée oralement qu'en cas de doute. 1. Oui → BA19 2. Non → BA19 Pour les aides-familiaux s'il y a au moins deux personnes de plus de 15 ans dans le ménage : STC=4 et NBQI>1 BA15 Vous m'avez dit que vous travailliez avec un ou pour un membre de votre famille. La personne que vous aidez fait-elle partie de votre ménage? **AIDMEN** 1. Oui 2. Non → BA17 Si la personne aidée fait partie du ménage : AIDMEN=1 BA16 Qui est cette personne? **NAIC** Modalités proposées : les personnes du ménage pour lesquelles AGE>=15 → BA18 Si la personne aidée ne fait pas partie du ménage : NAIC=vide ou NBQI=1 PAI BA17 Quelle est la profession de la personne que vous aidez ? Intitulé en clair → appel à SICORE PCS puis BA24 Si la personne aidée fait partie du ménage : AIDMEN=1 BA18 En tant qu'aide familial, réalisez-vous principalement des travaux de secrétariat, de vente ou de comptabilité ? **AIDFONC** 1. Oui → BA24a

2. Non → BA24a

Cette question permet de différencier les aides familiaux qui aident en exerçant la même profession (boucher / bouchère) de ceux qui aident en faisant des travaux que la personne aidée ne fait pas : secrétariat, vente ou comptabilité.

IDENTIFICATION DES EMPLOYEURS

POUR TOUS LES ACTIFS EN 1^{ère} INTERROGATION. EN RÉ INTERROGATION, POUR CEUX QUI ONT CHANGÉ DE PROFESSION DEPUIS L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE OU N'EN AVAIT PAS APOBAR ≠1

Pour ceux qui sont à leur compte ou salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, PDG: STC=1,2

BA19 Exercez-vous dans le cadre d'une société ?

TAM1F

- 1 Oui
- 2. Non → BA22a

Dans le cas de sociétés de moyens, répondre « NON ». Pour mémoire, une société civile de moyens (SCM) est une structure juridique réservée aux professions libérales dont l'objet est la fourniture de moyens matériels (locaux, personnel, matériel) à ses membres afin de faciliter l'exercice de leur profession. Cette société ne permet pas l'exercice d'une activité.

Pour ceux qui exercent dans le cadre d'une société : STC=1,2 et TAM1B=1

BA20 Quel est le type de cette société ?

TAM1C

- 1. SARL (Société À Responsabilité Limitée)
- 2. SCP (Société Civile Professionnelle), ou autre société de personnes
- 3. EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée)
- 4. SA (Société anonyme) ou autre société de capitaux
- 5. SAS (Société par actions simplifiée)
- Sociétés agricoles : il en existe plusieurs types. La plupart sont des sociétés civiles.
- Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) est une société civile de personnes permettant à des agriculteurs associés, la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans des exploitations de caractère familial. Les GAEC ont pour objet la mise en valeur en commun des exploitations des agriculteurs associés. Ils peuvent également avoir pour objet la vente en commun du fruit du travail des associés.
- La Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) est une société civile qui a pour but soit l'exploitation d'un domaine agricole, de forêts ou la gestion de terres, soit à la fois la gestion et l'exploitation de ces derniers.
- L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) est également une forme de société civile à objet agricole. Elle peut être unipersonnelle. Un agriculteur peut isoler son activité professionnelle en créant à lui seul une EARL dont l'objet sera la mise en valeur de son exploitation.
- La Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) est une société coopérative qui selon ses statuts peut être soit civile soit commerciale.
- L'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL) permet à tout entrepreneur individuel, créateur ou qui exerce déjà une activité commerciale, artisanale, libérale ou agricole, quel que soit son chiffre d'affaires :
- de protéger ses biens personnels des risques liés à son activité professionnelle, notamment en cas de faillite, en affectant à son activité professionnelle un patrimoine (le « patrimoine affecté ») ; les créanciers professionnels de l'entrepreneur individuel ne peuvent poursuivre que le patrimoine affecté tandis que les autres créanciers ne peuvent poursuivre que le patrimoine non affecté.

Pour ceux qui exercent dans le cadre d'une société : STC=1,2 et TAM1B=1

BA21 Quel est votre statut au sein de cette société ?

TAM1D

- 1. Dirigeant salarié
- 2. Gérant majoritaire
- 3. Locataire-gérant ou gérant libre
- 4. Gérant minoritaire ou égalitaire
- 5. Associé

Pour ceux qui sont à leur compte et n'exercent pas dans le cadre d'une société : STC=1,2 et TAM1B=2 BA22a Exercez-vous dans le cadre d'une auto-entreprise ? **AUTOENT** 1 Oni 2. Non Pour ceux qui sont à leur compte ou salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, PDG : STC = 1,2 BA22b Quel est le nom de l'entreprise ? (si TAM1B=2) Demander le nom de la personne. (si TAM1B=2) Ne pas indiquer la civilité (Mme, Mlle, M.). Intitulé en clair ou « ne sait pas » ou « Refus » **ACTIV** BA23a Quelle est l'activité de l'entreprise ? Ne pas mettre de libellé d'activité abrégé ou de sigle comme TP Intitulé en clair → appel à SICORE APE Lorsque l'entreprise a plusieurs activités, indiquez uniquement la principale. Le libellé de l'activité doit être le plus précis possible, sans mot inutile. Efforcez-vous de bien distinguer les caractéristiques de la production et de la vente (commerce de détail de gros, industriel ou artisanal). Par exemple, le terme de « Commerce » est trop vague, vous préciserez « Commerce de gros en fruits et légumes ». Pour « boulangerie » ou « charcuterie », précisez industrielle ou artisanale. Pour « Restauration » préciser « nourriture » ou « travaux de restauration ». Pour « culture », agriculture ou LA Culture? Ne donnez pas ici l'adresse ou le nom de l'entreprise. Si le libellé d'activité saisi est reconnu par SICORE APE mais imprécis BA23b Le libellé d'activité est reconnu. Pouvez-vous préciser, parmi ces propositions, **ACTIVMULTI** celle qui correspond le mieux à cette activité. Proposition sous forme de N modalités, numérotées de 1 à au plus 10. Si « autre cas » ou si le libellé d'activité saisi n'est pas reconnu par SICORE APE BA23c Le libellé d'activité n'est pas reconnu. Nous allons donc chercher dans une liste déroulante l'activité de l'établissement **ACTIVLIST** Choix dans la liste déroulante Pour les aides familiaux : STC=4 BA24a Quel est le nom (ou la raison sociale) de l'établissement de la personne que vous aidez? **NOMETA** Intitulé en clair ou « ne sait pas » Pour les aides familiaux : STC=4 BA25a Quelle est l'activité économique principale de cet établissement ? **ACTIV** Ne pas mettre de libellé d'activité abrégé ou de sigle comme TP Intitulé en clair → appel à SICORE APE Si le libellé d'activité saisi est reconnu par SICORE APE mais imprécis BA25b Le libellé d'activité est reconnu. Pouvez-vous préciser, parmi ces propositions, ce qui correspond le mieux à cette activité **ACTIVMULTI** Proposition sous forme de N modalités, numérotées de 1 à au plus 10.

Si le libellé d'activité saisi n'est pas reconnu par SICORE APE

BA25c Le libellé d'activité n'est pas reconnu. Nous allons donc chercher dans une liste déroulante l'activité de l'établissement ACTIVLIST

Choix dans la liste déroulante

Pour les salariés qui ont déclaré plusieurs activités professionnelles : PLRACT≠2 et STC=3 ou INFORM=1

BA26 Actuellement, dans votre profession de profession, avez-vous un seul ou plusieurs employeurs?

NBTEMPA

- 1. Un seul employeur → BA29
- 2. Plusieurs employeurs

Pour les salariés qui ont plusieurs employeurs. STC=3 ou INFORM=1, et NBTEMPA=2

BA27 Avez-vous un employeur principal?

NBTEMPB

La profession principale, exercée durant la semaine de référence, est celle qui a duré le plus longtemps. En cas d'égalité de temps, c'est la plus rémunératrice. En cas d'égalité de temps et de rémunération, c'est à l'enquêté d'en choisir une

- Ou
- 2. Non (ex : assistante maternelles, VRP multicartes) → BA30

Certains salariés exercent pour plusieurs employeurs sans pouvoir définir un employeur principal : La profession principale, exercée durant la semaine de référence, est celle qui a duré le plus longtemps. En cas d'égalité de temps, c'est la plus rémunératrice. En cas d'égalité de temps et de rémunération, c'est à l'enquêté d'en choisir une.

Pour les salariés qui ont plusieurs employeurs dont un employeur principal : NBTEMPA=2

BA28 Pour combien d'employeurs différents exercez-vous cette profession de profession ?

Si plus de 3 employeurs, indiquer 3

AM1NE

Pour ceux qui ont un employeur principal et un travail déclaré : NBTEMPR=1,2 et INFORM≠1

BA29 Nous allons parler de votre employeur (vos employeurs). Quel est le nom de votre employeur (principal) ?

 Intitulé en clair	· ou « ne sait j	pas » ou « i	Refus »

Le nom de l'employeur est le nom précis et sans sigle de l'établissement où travaille la personne enquêtée. Attention à ne pas confondre avec le siège de l'entreprise s'il est différent.

Les personnes physiques (**professions libérales**) sont inscrites sous leur patronyme.

Les **enseignants** de l'Éducation Nationale ou des écoles privées sous contrat Éducation Nationale doivent renseigner le nom de l'établissement où ils travaillent (exemple : collège Elsa Triolet).

Les personnes en mission **d'intérim**, placées par une entreprise de travail temporaire doivent déclarer l'établissement de l'entreprise utilisatrice la semaine de référence et non l'entreprise de travail temporaire.

Chantiers et travaux publics : lorsqu'un chantier dure moins de 6 mois, en principe, il n'est pas immatriculé comme établissement et vous devez alors indiquer l'établissement ou le siège social auguel il est rattaché.

Stagiaires en formation et **élèves fonctionnaires** : si le stage est réalisé en partie dans une entreprise, déclarer l'établissement de l'entreprise en question ; sinon, l'établissement de formation.

Pour les salariés : STC=3 ou INFORM=1

BA30 Quelle est la nature de votre employeur (principal) ? ou : Quelle est la nature de vos employeurs ? CHPUB

Si l'enquêté a des doutes sur ce qu'est une entreprise publique, on peut compléter l'énumération par : CEA, RATP, ADP, BDF, DCNS, France Télévision et ONF. À remplir par l'enquêteur s'il n'y a pas de doute.

- 1. Entreprise privée ou association
- 2. Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
- 3. État
- 4. Collectivités territoriales
- 5. Hôpitaux publics
- 6. Sécurité sociale
- 7. Particulier

Dans la mesure du possible, l'enquêteur doit renseigner seul cette question à partir des informations recueillies sur le nom de l'employeur s'il est sûr de ne pas se tromper. Pour les <u>salariés</u>, à la question **BA30** (quelle est la nature de votre employeur

(principal) ? ou quelle est la nature de vos employeurs ?) il faut être vigilant au choix de la modalité 7 : « particuliers ». Si la personne rend un service à un particulier mais travaille dans le cadre d'une société, il faut choisir la modalité 1 : « entreprise privée ou association ».

Les professions exercées pour un particulier sont rares (certaines assistantes maternelles, certaines femmes de ménage...). Certains enquêtés ont tendance à répondre, à tort, qu'ils travaillent pour un particulier, car ils considèrent que leur activité professionnelle s'adresse à une clientèle de particuliers ou que l'employeur est un indépendant. Or, par exemple, une secrétaire travaille plus souvent pour une entreprise ou un indépendant. Il en est de même pour un cuisinier qui travaille le plus souvent pour un restaurant.

La catégorie **employeurs particuliers** ne dépend pas du type d'activité exercée par l'employeur luimême, mais de sa qualité de particulier qui emploie la personne. Par exemple, dans le cas d'une femme de ménage employée par un avocat, l'employeur avocat sera classé "particulier" si la salariée travaille au domicile de l'avocat, et "entreprise privée" si elle travaille au cabinet de l'avocat.

Les grandes entreprises possédées ou contrôlées par l'État, ou les établissements publics sont à classer dans la modalité 2, les **associations** dans la modalité 1.

Travail informel: Dans le cas d'un enquêté ayant un emploi non déclaré mais plutôt de type indépendant (ex : achat de bijoux sur internet et revente en porte à porte) répondre 1. Entreprise privée ou association.

Pour les salariés : STC=3 ou INFORM=1

BA31 Dans cet emploi, votre tâche principale est-elle de superviser d'autres salariés (hors apprentis et stagiaires) ? ENCADR

Superviser le travail d'autres salariés regroupe par exemple les tâches suivantes :

- coordonner l'activité d'autres salariés ;
- être formellement responsable de leur activité ;
- organiser leur programme de travail au jour le jour ;
- être chargé de leur montrer comment le travail doit être fait ;
- surveiller la qualité de leur travail ou les délais ;
- etc.
- 1. Oui
- 2. Non

Cette question est posée à la demande d'Eurostat afin de coder le libellé de la profession dans une autre nomenclature que la PCS (ISCO).

Pour ceux qui ont un employeur principal ou qui ne travaillent pas pour un particulier : NBTEMPR≠3 ou CHPUBR≠7

BA32a Quelle est l'activité économique principale de l'établissement qui vous emploie ? ACTIVA

L'activité de l'établissement n'est pas l'occupation professionnelle de l'enquêté mais bien l'activité économique « collective » de l'établissement dans lequel il est employé. Par exemple, pour un peintre affecté au service entretien des bâtiments dans une usine de textile, on ne répondra pas « peinture », qui est son occupation professionnelle, ni même « entretien des bâtiments », mais « industrie textile » parce que cette activité est celle de l'usine tout entière.

L'activité économique à libeller est celle du lieu ou des lieux d'exercice de la profession principale, généralement celle de l'établissement. Attention : l'activité de l'établissement dans lequel travaille l'enquêté n'est pas toujours celle de l'entreprise.

Par exemple, les salariés d'un établissement de crédit appartenant à une entreprise automobile ne répondront pas « construction automobile » mais « distribution de crédit ».

Lorsque l'établissement a plusieurs activités, indiquez uniquement la principale.

Le libellé de l'activité doit être le plus précis possible, sans mot inutile. Efforcez-vous de bien distinguer les caractéristiques de la production (industrielle ou artisanale) et de la vente (commerce de détail ou de gros). Par exemple, précisez « Commerce de gros en fruits et légumes ». Pour « boulangerie » ou « charcuterie », précisez industrielle ou artisanale.

Pour « Restauration » préciser « nourriture » ou « travaux de restauration ». Pour « culture », agriculture ou LA Culture ?

Si le libellé d'activité saisi est reconnu par SICORE APE mais imprécis

BA32b Le libellé d'activité est reconnu. Pouvez-vous préciser, parmi ces propositions, ce qui correspond le mieux à cette activité ACTIVAMULTI

Proposition sous forme de N modalités, numérotées de 1 à au plus 10.

Si « autre cas » ou si le libellé d'activité saisi n'est pas reconnu par SICORE APE

BA32c Le libellé d'activité n'est pas reconnu. Nous allons donc chercher dans une liste déroulante l'activité de l'établissement ACTIVALIST

Choix dans la liste déroulante

Position et Fonction Professionnelles

SONT EXCLUS LES PERSONNES N'AYANT PAS D'EMPLOYEUR PRINCIPAL, LES PERSONNES TRAVAILLANT POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE SANS ETRE SALARIÉ ET LES PERSONNES TRAVAILLANT POUR UN PARTICULIER. EN RÉ INTERROGATION, POUR LES SALARIÉS QUI ONT CHANGÉ D'EMPLOI.

NBTEMP≠3 OU STC≠4 OU CHPUB≠7

2ème appel à Sicore sur le libellé de profession : on reprend le libellé de profession, et on y ajoute les réponses aux questions de la partie Identification des employeurs (statut, nature de l'employeur et NAF sur 2 positions).

« Le codage de la profession est terminé » ou « Le codage de la profession nécessite encore des précisions ».

Si code pclc=341a, 341b, 342a, 354g, 421a,421b, 422a, 422b ou 422c et et PCLCB <> vide

BA32d Dans quel type d'établissement travaillez-vous ?

TYPETENSB

Choisir le plus haut niveau d'enseignement : par exemple, si un professeur enseigne au niveau collège et lycée général, choisir la modalité 4. lycée général

- 1 école maternelle ou primaire
- 2 collège
- 3 lycée professionnel
- 4 lycée général, classe préparatoire
- 5 université, école d'ingénieur, autre établissement d'enseignement supérieur
- 6 Hors éducation nationale et assimilé

Pour les salariés du privé, d'une entreprise publique ou de la sécurité sociale ou les travailleurs informels: CHPUB=1,2,6

BA33 Dans cet emploi, êtes-vous classé comme :

QPRCR

Présenter (ou lire les modalités) de la carte code n°2

- 1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé
- → appel à SICORE PCS
- 2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier → appel à SICORE PCS
- 3. Technicien → appel à SICORE PCS
- Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre) → appel à SICORE PCS
- 5. Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de ses adjoints directs) → appel à SICORE
- 6. Directeur général, adjoint direct → appel à SICORE PCS
- 7. Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services → appel à SICORE PCS
- 8. Autre → BA35

Attention à l'appellation « assimilés cadres ». Ce ne sont pas des cadres mais généralement des techniciens, des agents de maîtrise, des VRP, plus rarement des employés. Même si ces salariés cotisent à la caisse de retraite des cadres, ils ne doivent pas être classés en catégorie « cadres ».

Les **apprentis** sont classés conventionnellement en « ouvrier non qualifié » ou dans les métiers non ouvriers en « employé ».

Les artistes sont classés comme « ingénieur, cadre ».

La quasi-totalité des salariés peut être classée dans la nomenclature. La catégorie « Autres » pourra être utilisée dans les cas particuliers des intermittents du spectacle, des sportifs, des religieux etc.

Pour les salariés du public ou les travailleurs informels: CHPUB=3,4,5

BA34 Dans cet emploi, êtes-vous classé comme :

QPRCU

Présenter (ou lire les modalités) de la carte code n°3

- Manœuvre ou ouvrier spécialisé → appel à SICORE PCS
 Ouvrier qualifié ou hautement qualifié → appel à SICORE PCS
- 3. Technicien → BA36
- 4. Personnel de catégorie C
 5. Personnel de catégorie B
 6. Personnel de catégorie A
 ⇒ appel à SICORE PCS
 ⇒ appel à SICORE PCS
- 7. Autre

Parfois l'enquêteur est face à un enquêté qui sait donner un intitulé plus ou moins précis de son statut ou de son métier dans l'administration, mais ne connaît pas sa propre catégorie parce qu'il y a eu des changements statutaires au cours de l'histoire (passage des instituteurs aux professeurs des écoles, par exemple). Dans ce cas, la règle est de choisir le grade le plus bas de ceux entre lesquels l'enquêté hésite. Si l'enquêté ne sait pas du tout se classer, répondre la modalité « Autre » puis utiliser le NSP à la question suivante.

Les élèves ADS (adjoint de sécurité) et les élèves officiers ne sont pas titulaires. Il faut malgré tout les classer dans le grade correspondant à un titulaire.

Si le classement choisi est « autre » : (CHPUB=1,2,6 et QPRCR=8) ou (CHPUB=3, 4, 5 et QPRCR=7)

BA35 Pouvez-vous préciser comment vous êtes classé ?

QPRAUT

..... Intitulé en clair

Ne Sait Pas

3ème appel à Sicore sur le libellé de profession : on reprend le libellé de profession, et on y ajoute les réponses aux questions de la partie Identification des employeurs (statut, nature de l'employeur et NAF sur 2 positions) et à la question sur la Position Professionnelle (ou « classification », QPRCU). « Le codage de la profession est terminé ». ou « le codage de la profession nécessite encore des précisions ».

Si le codage de la profession nécessite encore des précisions

BA36 Dans cet emploi, quelle est votre fonction principale?

FONCTC

Présenter (ou lire les modalités) de la carte code n°4

- 1. Production, chantier, exploitation
- 2. Installation, réparation, maintenance
- 3. Gardiennage, nettoyage, entretien ménager
- 4. Manutention, magasinage, logistique
- 5. Secrétariat, saisie, accueil
- 6. Gestion, comptabilité
- 7. Commerce (y compris restauration, hôtellerie, tourisme), technico-commercial
- 8. Études, recherche et développement, méthodes
- 9. Enseignement, soin aux personnes
- 10. Autre fonction

Si la modalité « autre fonction » est choisi : FONCTC=10 BA36a Pouvez-vous préciser cette autre fonction ? FON10A Intitulé en clair AUTRES EMPLOIS LIÉS À LA PROFESSION PRINCIPALE POUR LES SALARIÉS QUI ONT PLUSIEURS EMPLOYEURS DONT UN PRINCIPAL STC = 3 ET NBTEMPR = 2CES QUESTIONS NE SONT PAS POSÉES POUR UN TRAVAIL INFORMEL (SI INFORM=1) Pour chacun des autres employeurs (1 ou 2), on pose les questions suivantes (le x est à remplacer par **B** pour le deuxième employeur, par **C** pour le troisième employeur) : BA37 Quel est le nom de votre deuxième (troisième) employeur ? **EMPLx** Intitulé en clair ou « ne sait pas » ou « Refus » **CHPUBx** BA38 Quelle est la nature de cet employeur ? 1. Entreprise privée ou association 2. Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.) 3 État 4. Collectivités territoriales 5. Hôpitaux publics 6. Sécurité sociale 7. Particulier Si l'employeur n'est pas un particulier CHPUB≠7 BA39a Quelle est l'activité économique principale de l'établissement de cet employeur ? **ACTIV**_X Intitulé en clair → appel à SICORE APE

Si le libellé d'activité saisi est reconnu par SICORE APE mais imprécis

BA39b Le libellé d'activité est reconnu. Pouvez-vous préciser, parmi ces propositions, ce qui correspond le mieux à cette activité **ACTIVxMULTI**

Proposition sous forme de N modalités, numérotées de 1 à au plus 10.

Si « autre cas » ou si le libellé d'activité saisi n'est pas reconnu par SICORE APE

BA39c Le libellé d'activité n'est pas reconnu. Nous allons donc chercher dans une liste déroulante l'activité de l'établissement **ACTIVxLIST**

Choix dans la liste déroulante

AUTRES PROFESSIONS

En ré interrogation, pour ceux qui avaient la même profession à la dernière enquête et avait une ou des autre(s) activité(s) professionnelle(s) : APOBAR=1 et V1AUTSAL=1

BA40 La dernière fois, vous m'aviez dit que vous aviez 1 à 3 autre(s) activité(s) professionnelle(s) et que vous travailliez comme profession (et profession)). Est-ce toujours le cas ? **CONFAUTSAL**

- 1. Oui → Fin du module BA
- 2. Non

En ré interrogation, pour ceux qui avaient la même profession à la dernière enquête et n'avait pas d'autre activité professionnelle : APOBAR=1 et V1AUTSAL=2

BA41 En dehors de votre profession de profession, avez-vous d'autres activités professionnelles ?

Tenir compte du statut salarié / indépendant : un métier exercé avec un statut de salarié est différent du même métier exercé avec un statut d'indépendant.

- 1. Oui →
- 2. Non → Fin du module BA

POUR CEUX QUI EXERCENT PLUSIEURS PROFESSIONS DIFFÉRENTES UNEPROF=2

BA42 Vous m'avez dit que vous aviez, en dehors de votre profession de profession, d'autres activités professionnelles. Combien en avez-vous ?

Si plus de 3, indiquer 3

AM2NB

Pour chacune des autres activités professionnelles (maximum 3), on poser les questions suivantes (le x est à remplacer par A, B ou C en fonction du numéro de l'autre activité que l'on décrit) :

Pour ceux qui ont d'autres activités professionnelles : AM2NB=1,2,3

BA43a Quel activité ?	votre	profession	n dans	votre	première	(deuxième	1	,	autre CLCxA
	 	I	ntitulé ei	n clair ·	→ appel à S	ICORE PCS			

Ajout d'un message d'avertissement quand le message est flou ou imprécis (avant le passage dans Sicore) pour les professions suivantes :

AGENT, APPRENTI, APPRENTIE, CONSEILLER, CONSEILLERE, CONSULTANT, CONSULTANTE, EMPLOYE, EMPLOYE POLYVALENT, EMPLOYEE, EMPLOYEE POLYVALENTE, FONCTIONNAIRE, INGENIEUR, INGENIEURE, OUVRIER, OUVRIERE, RESPONSABLE, SALARIE, SALARIEE

Quelques consignes:

- La profession principale pour les personnes qui exercent plusieurs professions est celle qu'elles déclarent comme telle. Si l'enquêté ne sait pas se déclarer, considérer la profession qui prend le plus de temps ou en cas d'égalité, la plus rémunératrice.
- Si une personne en plus de sa profession exerce un mandat politique, elle définira l'activité qu'elle considère comme étant son activité principale. L'autre sera décrite comme étant une activité secondaire.
- À la lecture de l'intitulé de profession, il doit être possible de se représenter le plus précisément possible son activité sur son poste de travail, c'est-à-dire les tâches réalisées. Ce n'est pas l'activité de l'établissement, ni la fonction du service dans lequel il exerce, ni le grade.
- Il vaut mieux être trop précis que pas assez. Par exemple, « informaticien » est trop vague. Les fonctionnaires, qui répondent spontanément en indiquant leur grade, doivent eux aussi décrire un métier précis.
- Attention : l'ensemble des informations qui font l'objet des questions suivantes (statut, classification professionnelle ..., et le grade pour la profession actuelle) ne doivent pas figurer dans le libellé de la profession. Par exemple : « fonctionnaire », « cadre », « catégorie A », « ouvrier » ou « chez Marty ».
- La profession exercée durant la semaine de référence peut être différente de la qualification ou du « métier » habituels de l'enquêté. Par exemple, un individu qui a une qualification de peintre mais qui est provisoirement employé de conditionnement peut être enclin à indiquer qu'il est peintre.

Dans tous les cas, l'enquêteur inscrit le libellé de profession avec l'accord de l'enquêté.

Si code_spclcxa=341a, 341b, 342a, 354g, 421a,421b, 422a, 422b ou 422c

BA43b Dans quel type d'établissement travaillez-vous ?

STYPETENSxA

Choisir le plus haut niveau d'enseignement : par exemple, si un professeur enseigne au niveau collège et lycée général, choisir la modalité 4. lycée général

- 1 école maternelle ou primaire
- 2 collège
- 3 lycée professionnel
- 4 lycée général, classe préparatoire
- 5 université, école d'ingénieur, autre établissement d'enseignement supérieur
- 6 Hors éducation nationale et assimilé

Si le libellé de profession n'est pas reconnu ou est imprécis

BA44 Pouvez-vous préciser cette profession ? ou : Pouvez-vous reformuler cette profession ? SPCLCxB

Intitulé en clair

[SPCLCx]
Si SPCLCxB <> NULL alors SPCLCx = SPCLCxB
Sinon SPCLCx = SPCLCxA

Ajout d'un message d'avertissement quand le message est flou ou imprécis (avant le passage dans Sicore) pour les professions suivantes :

AGENT, APPRENTI, APPRENTIE, CONSEILLER, CONSEILLERE, CONSULTANT, CONSULTANTE, EMPLOYE, EMPLOYE POLYVALENT, EMPLOYEE, EMPLOYEE POLYVALENTE, FONCTIONNAIRE, INGENIEUR, INGENIEURE, OUVRIER, OUVRIERE, RESPONSABLE, SALARIE, SALARIEE

BA45 Exercez-vous cette profession de profession ...

SSTCx

- 1. En étant à votre compte → BA47a
- 2. Comme salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, PDG → BA47b
- 3. Comme salarié (autre que chef d'entreprise)
- 4. Vous travaillez pour un membre de votre famille sans être salarié → BA47b

Les apprentis sous contrat, les travailleurs à domicile, les élus, les stagiaires rémunérés sont considérés comme des salariés.

Pour les salariés : SSTCx = 3

BA46 Quelle est la nature de votre employeur en tant que profession ?

SCHPUBx

- 1. Entreprise privée ou association
- 2. Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
- 3. État
- 4. Collectivités territoriales
- 5. Hôpitaux publics
- 6. Sécurité sociale
- 7. Particulier

Pour les non-salariés à leur compte : SSTCx=1

BA47a Exercez-vous dans le cadre d'une auto-entreprise?

AUTOENTX

- 1. Oui
- 2. Non

Pour ceux qui ne travaillent pas pour un particulier : SCHPUBx≠7

BA47b Quelle est l'activité économique principale de votre entreprise (de l'établissement qui vous emploie ou de la personne que vous aidez) ? SACTIVx

Ne pas mettre de libellé d'activité abrégé ou de sigle comme TP

..... Intitulé en clair → appel à SICORE APE

Si le libellé d'activité saisi est reconnu par SICORE APE mais imprécis

BA47c Le libellé d'activité est reconnu. Pouvez-vous préciser, parmi ces propositions, ce qui correspond le mieux à cette activité SACTIVxMULTI

Proposition sous forme de N modalités, numérotées de 1 à au plus 10.

Si « autre cas » ou si le libellé d'activité saisi n'est pas reconnu par SICORE APE

BA47d Le libellé d'activité n'est pas reconnu. Nous allons donc chercher dans une liste déroulante l'activité de l'établissement SACTIVxLIST

Choix dans la liste déroulante

Si code_spclcx=341a, 341b, 342a, 354g, 421a,421b, 422a, 422b ou 422c et si SPCLCxB vide

BA47e Dans quel type d'établissement travaillez-vous ?

STYPETENSxB

Choisir le plus haut niveau d'enseignement : par exemple, si un professeur enseigne au niveau collège et lycée général, choisir la modalité 4. lycée général

- 1 école maternelle ou primaire
- 2 collège
- 3 lycée professionnel
- 4 lycée général, classe préparatoire
- 5 université, école d'ingénieur, autre établissement d'enseignement supérieur
- 6 Hors éducation nationale et assimilé

Pour ceux qui sont à leur compte ou salarié chef d'entreprise dont le libellé de profession nécessite encore des précisions

BA48 Dans cet emploi de ..., combien y a t-il de salariés dans votre entreprise SNBSALx

- 1. aucun salarié
- 2. 1 ou 2 salariés
- 3. 3 à 9 salariés
- 4. 10 à 49 salariés
- 5. 50 à 499 salariés
- 6. 500 salariés ou plus

Pour les salariés du privé : SCHPUBx=1,2,6

BA49 Dans cet emploi de profession, êtes-vous classés comme...

SQPRCRx

- 1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé → Fin du module BA
- 2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier → Fin du module BA
- 3. Technicien → Fin du module BA
- 4. Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre) → Fin du module BA
- 5. Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de ses adjoints directs) → Fin du module BA
- 6. Directeur général, adjoint direct → Fin du module BA
- 7. Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services → Fin du module BA
- 8. Autre → Fin du module BA

Attention à l'appellation « assimilés cadres ». Ce ne sont pas des cadres mais généralement des techniciens, des agents de maîtrise, des VRP, plus rarement des employés. Même si ces salariés cotisent à la caisse de retraite des cadres, ils ne doivent pas être classés en catégorie « cadres ».

Les **apprentis** sont classés conventionnellement en « ouvrier non qualifié » ou, dans les métiers non ouvriers en « employé ».

Les artistes sont classés comme « ingénieur, cadre ».

La quasi-totalité des salariés doit pouvoir être classée dans la nomenclature. La catégorie « Autres » pourra être utilisée dans les cas particuliers des intermittents du spectacle, des sportifs, des religieux etc

Pour les salariés du public :SCHPUBx=3,4,5

BA50 Dans cet emploi, êtes-vous classé comme :

SQPRCUx

- 1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé → Fin du module BA
- 2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié → Fin du module BA
- 3. Technicien → Fin du module BA
- 4. Personnel de catégorie C → Fin du module BA
- 5. Personnel de catégorie B → Fin du module BA
- 6. Personnel de catégorie A → Fin du module BA
- 7. Autre → Fin du module BA

Si l'enquêté ne connaît pas sa propre catégorie parce qu'il y a eu des changements statutaires au cours de l'histoire (passage des instituteurs aux professeurs des écoles, par exemple). Dans ce cas, la règle est de choisir le grade le plus bas de ceux entre lesquels l'enquêté hésite.

Les **élèves ADS** (adjoint de sécurité) et les **élèves officiers** ne sont pas titulaires. Il faut malgré tout les classer dans le grade correspondant à un titulaire.

STATUT ET TYPE DE CONTRAT

En ré interrogation, pour les salariés n'ayant pas changé de situation (profession, employeur) depuis la dernière enquête : APOBAR=1 et (STCR=3 ou INFORM=1)

BB1 La dernière fois, vous m'aviez dit que vous ...

(si V1TITCR=2) étiez titulaire civil ou militaire de la fonction publique. ou : (si V1TITCR=3) étiez agent contractuel, ouvrier d'État, assistante maternelle, ou praticien hospitalier de la fonction publique. ou : (si V1TITCR=4) étiez stagiaire de la fonction publique. ou : (si V1TITCR=1) étiez élève fonctionnaire. ou : (si V1CONTRAR=0) n'aviez pas de contrat de travail. ou : (si V1CONTRAR=1) étiez en CDI. ou : (si V1CONTRAR=2) étiez en CDD. ou : (si V1CONTRAR=3) aviez un contrat d'intérim. ou : (si V1CONTRAR=5) étiez en contrat d'apprentissage.

Est-ce toujours le cas ?

MEMECONT

- 1. Oui → Fin du module BB
- 2. Non

Pour les personnes travaillant dans le secteur public : CHPUB=3,4,5

BB2 Dans la fonction publique, êtes-vous ?

TITC

- 1. Élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire
- 2. Titulaire civil ou militaire
- 3. Agent contractuel, ouvrier d'État, assistante maternelle, praticien hospitalier
- 4. Stagiaire → BB20

Un **interne en médecine** répondra « 1 - Élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire ». Ce statut perdure jusqu'à la fin de l'internat. Un interne en médecine travaille par nature exclusivement dans le secteur public. Il ne peut pas être salarié dans une clinique privée. En conséquence, il n'y a pas de contrat de travail

Les assistants familiaux (famille d'accueil) embauchés par le Conseil Général sont des agents non titulaires de la fonction publique territoriale. Ce sont donc des contractuels. Les contrats sont généralement des CDI.

Pour les titulaires, contractuels et élèves fonctionnaires de la fonction publique : TITC=1,2,3

BB3 Vous êtes agent de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, veuillez préciser, s'il y a lieu, votre grade, votre corps, votre spécialité. GRADEC

Les informations sur l'échelle, l'échelon, le niveau, l'indice, etc. sont inutiles.

..... Intitulé en clair ou « Ne Sait Pas »

Ce libellé de grade servira pour le codage plus précis qui est effectué après la collecte. Le libellé de grade est important à recueillir pour les militaires, les policiers, les pompiers, les professeurs, les professions de la fonction publique et de la fonction publique hospitalière.

Il s'agit de prendre la déclaration de l'enquêté. Si ce dernier ne sait pas répondre, il y a la possibilité d'indiquer « NSP » (ne sait pas).

Ne jamais mettre d'autres informations que celles concernant la catégorie (pas de niveau d'indices, d'échelon etc.).

Ne jamais mettre les lettres A B C... seules : inscrire plutôt : « catégorie B » par exemple.

Les catégories ne peuvent pas être des chiffres

Contractuel, stagiaire, vacataire, titulaire ne sont pas des grades.

Pour les salariés qui travaillent dans une entreprise privée : CHPUB=1

BB4 Êtes-vous salarié d'un parent qui travaille à son compte ?

SALPAR

- 1. Oui
- 2. Non → BB8

Pour les personnes salariées d'un parent travaillant à son compte et appartenant à un ménage de plus d'une personne : SALPAR=1 et NBPI>1

BB5 La personne qui vous emploie fait-elle partie du ménage?

MENPAR

- 1. Oui
- 2. Non → BB7

Pour les personnes salariées d'un parent travaillant à son compte et appartenant au ménage : MENPAR=1

BB6 Qui est cette personne?

NPAR

Modalités proposées : les personnes du ménage pour lesquelles AGE≥15.

Pour les conjoints collaborateurs ou salariés d'un parent travaillant à son compte : SALPAR=1 ou STCR=4

BB7 Participez-vous directement aux décisions concernant l'entreprise, le commerce, l'exploitation ou le cabinet ?

- 1. Oui
- 2. Non

Pour les salariés travaillant chez des particuliers ou dans des entreprises publiques et privées ou les contractuels de la fonction publique : CHPUB=1,2,6,7 ou TITC=3

BB8 Quel est le type de votre contrat de travail ?

CONTRA

Les intérimaires en CDI doivent être classés en <u>contrat d'intérim</u> (modalité 4).

- 0. Pas de contrat de travail
- 1. Contrat à durée indéterminée (CDI) → BB15
- 2. Contrat à durée déterminée (CDD) autre que saisonnier
- 3. Contrat saisonnier → BB12a
- 4 Contrat d'intérim ou de travail temporaire → BB12b
- 5. Contrat d'apprentissage → BB20

Le **contrat d'intérim** ou de **travail temporaire** est un contrat de mission entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise utilisatrice, et le travailleur temporaire. Il est écrit et comprend un certain nombre de mentions obligatoires spécifiques à ce type de contrat.

Les **activités saisonnières** sont des travaux normalement appelés à se répéter d'une année sur l'autre, à dates à peu près fixes, suivant le rythme des saisons ou des modes de vie collectifs. Un contrat à durée déterminée saisonnier peut comporter des clauses de reconduction d'une année sur l'autre. Il a une durée maximum de 8 mois.

Si les personnes enquêtées disent ne pas avoir de contrat écrit ou ne déclarent pas un contrat tel que libellé en modalités 2, 3, 4 et 5, elles sont de fait en CDI qui est le contrat de droit commun de l'ensemble des salariés. A la différence des autres contrats, un CDI peut être un contrat verbal.

A priori, **contrat en alternance** = contrat d'**apprentissage** ou contrat de **professionalisation**. S'il s'agit d'un contrat d'apprentissage, il convient donc de renseigner la **modalité 5**. Si c'est un contrat de professionalisation, il peut s'agir d'un contrat à durée indéterminée ou non. On doit donc renseigner **CDD ou CDI** selon le cas. On repère plus loin dans le questionnaire (Question BB15-STJC ou question BB16-TYPC) selon le cas qu'il s'agit d'un contrat de professionalisation.

Travail informel: Dans le cas d'un enquêté ayant un emploi non déclaré mais plutôt de type indépendant (ex : achat de bijoux sur internet et revente en porte à porte) répondre 1 : Pas de contrat de travail

Pour les salariés sans contrat ou en CDD : CONTRA=0,2

BB9 Est-ce un stage ?

STAGE

- 1. Oui
- 2. Non→ BB12a

Le stage peut être en entreprise comme en administration

Pour les stagiaires : STAGE=1

BB10 Pour quelle raison principale, faites-vous ce stage?

RSTG

- 1. Ce stage fait partie de votre scolarité ou de vos études
- 2. Ce stage a été proposé par Pôle Emploi ou un autre organisme équivalent
- 3. C'est un stage à votre initiative (pour acquérir de l'expérience professionnelle par exemple)

BB11 Quelle est la durée totale de ce stage ?

DURSTG

- 1. Moins de 1 mois
- 2. De 1 à 3 mois
- 3. De 3 à 6 mois
- 4. De 6 à 12 mois
- 5. 12 mois et plus

Pour les personnes en CDD ou contrat saisonnier : CONTRA=2,3 et STAGE≠1

BB12a Quelle est la durée de ce contrat ?

DUDET

- 1. Moins de 1 mois → BB12abis
- 2. De 1 à moins de 3 mois
- 3. De 3 à moins de 6 mois
- 4. De 6 à moins de 12 mois
- 5. De 12 à moins de 18 mois
- 6. De 18 à moins de 24 mois
- 7. De 24 à moins de 36 mois
- 8.36 mois ou plus

Pour les personnes en CDD ou contrat saisonnier : CONTRA=2,3 et STAGE≠1 et DUDET=1

BB12abis Plus précisément, combien de jours ?

DUJOU

Pour ceux qui ont un contrat d'intérim ou de travail temporaire : CONTRA=4 BB12b Quelle est la durée de cette mission d'intérim? DUDETINT 1. 1 iour 2. moins de 1 semaine 3. de 1 à moins de 2 semaines 4. de 2 à moins de 3 semaines 5. de 3 à moins de 4 semaines 6. de 1 à moins de 2 mois 7. de 2 à moins de 3 mois 8. de 3 à moins de 6 mois 9. 6 mois ou plus Pour ceux dont la durée de la mission est de plus de 6 mois : DUDETINT= 9 BB12c Il s'agit d'une mission de plus de 6 mois quelle est sa durée? **DUDETINTB** 1. De 6 à 12 mois 2. De 12 à 18 mois 3. De 18 à 24 mois 4. De 24 à 36 mois 5. Plus de 36 mois Pour les personnes en CDD, contrat saisonnier ou d'intérim : CONTRA=2,3,4 BB13 Quand a débuté ce CDD / ce contrat saisonnier / cette mission d'intérim ? a. Indiquer l'année **DEBDETA** b. Indiquer le mois **DEBDETM** Pour les personnes ayant un contrat d'intérim : TPSINTA≠vide et CONTRA=4 BB14 Depuis combien de temps êtes-vous travailleur intérimaire ? **TPSINTB** Précisez l'intervalle de temps avec l'initiale de Années/Mois/Semaines/Jours → BB17 Pour les personnes en CDI, CDD ou contrat saisonnier : CONTRA=1,2,3 **BB15 STJC** Est-ce... (si TITC≠3): ... un contrat du type contrat unique d'insertion, contrat de professionnalisation ou emploi d'avenir?

ou (si TITC=3) : ... un contrat du type contrat unique d'insertion, PACTE ou emploi

d'avenir?

- 1. Oui
- 2. Non → BB17

Cette question est posée aux personnes ayant un CDI car il y a des contrats aidés à durée indéterminée.

BB16 De quel type de contrat s'agit-il?

TYPC

- 1. Contrat unique d'insertion (CUI), Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), Contrat Initiative Emploi (CIE)
- 2. Contrat de professionnalisation
- 3. PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, hospitalières et de l'État)
- 4. Emploi d'avenir

Pour les personnes en CDD, contrat saisonnier ou d'intérim : CONTRA=2,3,4

BB17 Est-ce votre choix d'être en CDD / contrat saisonnier / mission d'intérim ? **RDET**

- 1 Oui
- 2. Non

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR

POUR CEUX EN 1ERE INTERROGATION OU CEUX EN REINTERROGATION AYANT CHANGE D'ETABLISSEMENT

I.E SI REINT=0 OU (REINT=1 ET APOBAR<>1 ET MEMETAB<>1)

Pour les personnes employées par un particulier : CHPUBR=7

BB19 Travaillez-vous au domicile du ou des particuliers qui vous emploient ? SERDOM

- 1. Oui
- 2. Non

BB20 L'établissement qui vous emploie se situe-t-il en France ? ou : Votre adresse professionnelle se situe-t-elle en France ? ou : L'établissement dans lequel a lieu votre mission d'intérim se situe-t-il en France ? FRANCE

- 1. Oui → BB24a
- 2. Non

Pour les personnes ayant leur adresse professionnelle à l'étranger : FRANCE=2

BB21 Dans quel pays se situe cet établissement ?

PAYREG

- 1. Allemagne
- 2. Belgique
- 3. Angleterre
- 4. Espagne
- 5. Italie
- 6. Suisse
- 7. Luxembourg
- 8. Autre pays → BB23

Pour les personnes ayant leur adresse professionnelle dans l'un des sept pays transfrontaliers : PAYREG=1,2,3,4,5,6,7

BB22 Dans quelle région ?

AUTREGALL AUTREGBEL AUTREGANG
AUTREITA AUTRESUI AUTRELUX

Affichage de la liste des régions du pays désigné en BB21 → BB25

Pour les personnes ayant leur adresse professionnelle dans un autre pays : PAYREG=8

BB23 Quel est cet autre pays?

AUTPAYS

Affichage de la liste des pays → *BB25*

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR

POUR CEUX QUI TRAVAILLENT DANS UN ÉTABLISSEMENT SITUÉ EN FRANCE SAUF SALARIÉS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS ET SALARIÉS DE MULTI EMPLOYEURS FRANCE=1 ET (CHPUBR≠7 ET NBTEMPR≠3)

(si CONTRA=4)

BB24a Quelle est la raison sociale de l'entreprise où a lieu la mission d'intérim ? EMPLINT Intitulé en clair ou « Ne Sait Pas » ou « Refus »

BB24 Quelle est l'adresse de l'établissement qui vous emploie ? ou : (si CONTRA=4) Où a lieu votre mission d'intérim ? ou : (si STCR=1) Quelle est votre adresse professionnelle ?

- Inscrire l'adresse de l'établissement employeur qui les accueille et non celle de l'agence d'intérim.
- Règle pour les chantiers et travaux publics : lorsqu'un chantier dure peu de temps (moins de 6 mois), il n'est pas immatriculé comme établissement. Dans ce cas, vous devez indiquer les coordonnées de l'établissement ou du siège social auquel il est rattaché

Il s'agit de l'adresse du lieu de travail.

Attention à ne pas confondre avec le siège de l'entreprise s'il est différent. Si la commune n'est pas connue ou est imprécise, renseigner correctement le département.

Si une personne enquêtée refuse de communiquer l'adresse de l'établissement, il est important d'expliquer que le fichier SIRENE ne contient aucune donnée nominative sur les salariés et qu'on n'interrogera pas non plus l'employeur à son sujet. Cette adresse sert uniquement à caractériser l'établissement et notamment son activité, sa taille...

S'il persiste dans son refus, faites en sorte de renseigner de manière très précise l'activité de l'établissement pour permettre un bon chiffrement de la nomenclature d'activité (NAF).

Famille d'accueil : une exception confirme la règle : lorsque l'assistant familial est salarié du Conseil Général ou d'une association, il faut inscrire l'adresse de l'employeur et le nombre de salariés du Conseil Général ou de l'association.

BB24b Quel est le numéro de voie ?

NUM

BB24c Quel est le type de voie ?

TVOIE

Saisir la première lettre du type cherché, puis sélectionner le libellé du type de voie correspondant

Pour blanchir la zone faire Shift + Suppr

Les zones artisanales ou industrielles ne sont pas des types de voie reconnus. Elles sont à renseigner dans le champ complément d'adresse

Table listant tous les types de voie

BB24d Quel est le nom de la voie ?

VOIE

Indiquer absolument le dernier mot sans l'abréger

BB24e Y a-t-il un complément d'adresse éventuel ?

ADCOM

Renseignez éventuellement un complément d'adresse : si l'adresse ne comporte pas de voie ou si elle a des indications complémentaires non mentionnées au préalable.

Vous indiquerez ici le nom d'un hameau ou d'un écart ou lieu-dit, différent du nom de la commune déjà indiqué plus haut, ou les mentions telles que zone industrielle de..., centre commercial de ... etc (par écart ou lieu-dit, il faut entendre un site construit à distance du bourg ou de l'agglomération cheflieu).

Pour les lieux-dits, deux cas peuvent se présenter :

- le lieu-dit est sans indication de voie. Le lieu-dit est alors un type de voie autorisé et son nom peut être inscrit dans « nom de la voie ».
- des indications de voie sont données, le lieu-dit est indiqué en « complément d'adresse ».

BB24f Dans quelle commune?

COME CODCOM

Pour la codification de la commune, taper les premiers caractères de son nom Pour SAINT taper ST, pour SAINTE taper STE.

Ne pas frapper l'article devant la commune

Dans le cas de communes homonymes, tenez compte du code du département pour faire votre choix

Si votre recherche est infructueuse, annuler par Alt-A

Table listant toutes les communes de France

BB24g (Si la commune n'est pas renseignée) Dans quel département ?

DEPAT

Taper le code du département ou ses premiers caractères

Table listant tous les départements

BB24h Indiquer, si possible, le numéro SIRET de cet établissement

SIRETC

Mettre à blanc si le Siret est rejeté

Ce SIRET figure sur la fiche de paye du salarié.

Pour les personnes à leur compte ne travaillant pas dans une société : TAM1B=2 BB25 S'agit-il... EXPLAG

- 1. D'une exploitation agricole
- 2. D'un commerce → BB28
- 3. D'un cabinet → BB28
- 4. D'un atelier → BB28
- 5. Aucun de ces cas → BB28

Pour les exploitants agricoles : EXPLAG=1

BB26 Quelle est en <u>ares</u> la superficie agricole utile de l'exploitation ?

SAU

Rappel 1Hectare=100 ares

 \square La superficie de l'exploitation doit être indiquée en ares (1 are = 0,01 hectare).

Comptez la superficie agricole utilisée (s.a.u.) c'est-à-dire celle qui est cultivée, exploitée. Ôtez de la superficie totale les friches, les étangs, les bois, les landes.

Pour les GAEC (Groupe Agricole d'Exploitation en Commun), indiquez leur superficie totale.

Pour les exploitations hors sol, conventionnellement vous inscrirez 0.

BB27 Quelle est l'orientation des productions agricoles ?

OPA

- 1. Polyculture (culture des terres labourables)
- 2. Maraîchage ou horticulture
- 3. Vigne ou arbres fruitiers
- 4. Élevage d'herbivores (bovins, ovins, ...)
- 5. Élevage de granivores (volailles, porcins, ...)
- 6. Polyculture élevage
- 7. Élevage d'herbivores et de granivores
- 8. Autres

Pour les aides familiaux salariés ou non : SALPAR=1 ou STCR=4

BB28 Détenez-vous une partie du capital engagé dans cette exploitation agricole / ce commerce / ce cabinet / cet atelier / cette affaire / cette entreprise ? CAPITA

- 1. Oui
- 2. Non

BB29 L'exploitation agricole/commerce/cabinet/atelier/affaire/entreprise dans lequel (laquelle) vous travaillez est-il (elle) possédé(e) en totalité par votre famille ? FAMIL

- 1. Oui
- 2. Non

Pour les salariés de la fonction publique ou des entreprises publiques ou privées : STCR=3 et CHPUBR≠7

BB30 Combien y a-t-il environ de salariés sur le site qui vous emploie ?

NBSALA

- 1. 1 salarié
- 2. 2 salariés
- 3. 3 salariés
- 4. 4 salariés
- 5. 5 salariés
- 6. 6 salariés
- 7. 7 salariés
- 8. 8 salariés
- 9. 9 salariés
- 10. 10 à 49 salariés
- 11. 50 à 499 salariés
- 12. 500 salariés ou plus

Les apprentis sont exclus de ce décompte. La réponse attendue correspond à l'effectif moyen sur la période récente.

Famille d'accueil : lorsque l'assistant familial est salarié du Conseil Général ou d'une association, il faut inscrire le nombre de salariés du Conseil Général ou de l'association.

Pour les salariés chefs d'entreprises, les personnes à leur compte ou qui travaillent pour un membre de leur famille STCR=1,2,4

BB31 Combien de personne employez-vous ? ou : Combien de salariés travaillent dans l'entreprise qui vous emploie ? NBSALB

- 0. Aucun salarié
- 1. 1 salarié
- 2. 2 salariés
- 3. 3 salariés
- 4. 4 salariés
- 5. 5 salariés
- 6. 6 salariés
- 7. 7 salariés
- 8. 8 salariés
- 9. 9 salariés
- 10. 10 à 49 salariés
- 11. 50 à 499 salariés
- 12. 500 salariés ou plus
- 13. Sans objet (entreprise avec un seul établissement)

HORAIRES HABITUELS

PERSONNES EN PREMIÈRE INTERROGATION OU QUI N'ONT PAS CONSERVÉ LA MÊME PROFESSION OU LE MÊME POSTE DE TRAVAIL, OU QUI L'ONT CONSERVÉ EN AYANT DÉCLARÉ UN TEMPS COMPLET OU PARTIEL LORS DE LA DERNIÈRE INTERROGATION APOBAR≠ 1 OU (^APOBAR= 1 ET V1TPPR= 1,2)

Nous allons maintenant parler de vos horaires habituels dans votre emploi principal

En ré interrogation, pour ceux qui ont la même profession qu'à l'enquête précédente : APOBAR=1

BC1 Lors de l'enquête précédente, vous travailliez à temps complet / temps partiel : Est-ce toujours le cas ? TPPOK

- 1. Oui → BC3
- 2. Non

BC2a Dans votre emploi (principal) travaillez-vous?

TPP

- 1. À temps complet \rightarrow BC5
- 2. À temps partiel
- 3. Sans objet (pour les personnes non salariées qui estiment que cette question ne s'applique pas à elles) → BC5

Un **apprenti** travaille à temps complet (sa formation étant comprise dans son contrat de travail). Sont considérés à **temps partiel** les salariés dont la durée du travail est inférieure à la durée légale du travail, ou à la durée du travail fixée conventionnellement pour la branche ou l'entreprise, ou aux durées du travail applicables dans l'établissement. Le calcul de la durée du travail peut s'effectuer dans le cadre hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Assistant(e) maternel(le): La durée conventionnelle de l'accueil est fixée à une moyenne de 45 heures par semaine. L'assistant(e) maternel(le) qui travaille donc 45 heures ou plus par semaine travaille à temps complet. En deçà, il ou elle travaille à temps partiel.

Si l'enquêté exerce un petit boulot et qu'il ne se sent pas concerné par la question, il pourra repondre la modalité 3 ?

Pour ceux qui travaillent à temps partiel : TPP=2

BC2b Quelle est la durée de votre temps partiel, par rapport à un temps plein dans votre emploi ?

- 1. Moins d'un mi-temps (50 %)
- 2. Un mi-temps (50 %)
- 3. Entre 50 et 80 %
- 4.80%
- 5. Plus de 80 %

Pour ceux qui travaillent à temps partiel : TPP=2

BC2c Pour quelle raison principale travaillez-vous à temps partiel?

RAISTP

- 1. Vous n'avez pas la possibilité de travailler davantage avec votre emploi actuel → BC5
- 2. Pour exercer une autre activité professionnelle → BC5
- 3. Pour suivre des études ou une formation → BC5
- 4. Pour compléter d'autres revenus (retraite par exemple) → BC5
- 5. Pour des raisons personnelles ou familiales

Assistant(e) maternel(le): Si la raison principale pour laquelle il (elle) travaille à temps partiel est qu'il(elle) n'a pas trouvé d'autre enfant à garder, répondre:

« Vous n'avez pas la possibilité de travailler davantage avec votre emploi actuel. »

BC2d Précisez si c'est

RAISTF

- 1. Pour raison de santé → BC5
- 2. Pour vous occuper d'enfants ou d'une personne dépendante → BC2f
- 3. Pour disposer de temps libre → BC5
- 4. Pour faire des travaux domestiques → BC5
- 5. Autre raison

Pour ceux qui travaillent à temps partiel pour s'occuper d'enfants ou d'une personne dépendante : RAISTF=2

BC2e Est-ce lié à un problème de garde d'enfants ou d'accueil de personnes dépendantes ?

- 1. Il manque des services de garde d'enfants ou ils sont trop chers
- 2. Il manque des services d'accueil de personnes dépendantes ou ils sont trop chers
- 3. Les deux
- 4. Autre raison non liée aux services de garde

BC2f Dans le cadre de votre emploi (ou dans le cadre de votre emploi principal) votre durée de travail est-elle déterminée sous la forme d'un forfait en jours ? FORFAIT

Pour ceux qui n'ont pas changé de profession et ont déclaré un nombre de jours de travail lors de la dernière interrogation APOBAR=1 et TPPOK≠ 2 et V1JOURTR_R≠ Vide

BC3 Lors de l'enquête précédente, vous travailliez <u>en moyenne</u> n jours <u>par semaine</u>. JOURTROK Est-ce toujours le cas ?

- 1. Oui
- 2. Non \rightarrow BC5

Pour ceux qui n'ont pas changé de profession et ont déclaré un nombre d'heures de travail lors de la dernière interrogation et qui déclarent travailler le même nombre de jours par semaine que lors de la dernière interrogation

APOBAR=1 et TPPOK≠2 et V1HHC_R≠ Vide et V1JOURTR_R≠ vide HHCOK

BC4 Lors de l'enquête précédente, vous travailliez <u>en moyenne</u> n heures <u>par semaine</u> (heures supplémentaires comprises).

Est-ce toujours le cas?

- 1. OUI → Bloc Réaffectation N°2
- 2. NonBC5 Dans votre emploi (principal) de *profession*, vos horaires sont HORAIC
- 1. à peu près semblables d'une semaine sur l'autre
- 2. Alternés: 2x8, 3x8, équipes,...
- 3. variables d'une semaine sur l'autre
- 4. Sans objet (a travaillé une seule semaine...)

Modalité 1 : on y met également les systèmes d'horaires variables, car il s'agit d'horaires irréguliers, choisis. Les horaires irréguliers « imposés » se trouvent dans la modalité 3.

BC6 En moyenne, combien d'heures travaillez-vous par semaine dans votre emploi (principal) de *profession* pour *(nom de l'entreprise)*, (heures supplémentaires comprises) ?

Les heures de formation rémunérées par l'employeur sont à considérer comme des heures travaillées. Le temps de travail à domicile également.

Si le nombre d'heures varie d'une semaine à l'autre, faire une moyenne Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois heures ou "3.5" pour trois heures et demi de travail)

nombre d'heures (0 à 100)

Ne pas compter les temps de trajet, les pauses repas, car il s'agit bien des heures effectives d'activité professionnelle.

Pour les personnes ayant un **rythme irrégulier**, vous demanderez de déterminer la durée moyenne de leur activité au cours du dernier mois (cette durée moyenne peut varier suivant les périodes de l'année). En pratique, si l'enquêté vous indique une fourchette, vous calculerez la moyenne de ces 2 nombres. Par exemple, pour une personne déclarant « entre 30 et 35 heures », vous noterez 32.50.

Certaines personnes se déclarent au travail **24 heures sur 24**, ou se disent incapables de distinguer travail et non-travail. Dans ces cas particuliers, voici quelques règles à appliquer :

- Pour les personnes de garde ou au travail à l'extérieur de chez elles (marins en mer, gendarmes ou pompiers au poste de garde ...), vous pourrez compter chaque journée comme ayant au maximum 16 heures (24 heures moins 8 heures consacrées au sommeil et aux repas).
- Les personnes au travail ou de garde à leur domicile (accueillants familiaux, gardiens d'immeubles, certains non-salariés, artistes, prêtres, gendarmes ou pompiers sous astreintes ...), vous plafonnerez leur journée à 12 heures maximum (84 heures par semaine) sauf cas particuliers. En effet, quoique officiellement toujours disponibles pour leur profession, ces personnes peuvent exercer d'autres travaux, domestiques notamment, au cours de leur journée de travail.

L'enseignant déclarera ici le nombre MOYEN d'heures travaillées chaque semaine, cours + travail à domicile.

Pour les apprentis, La durée maximale de travail d'un apprenti est de 35 heures par semaine. Les heures supplémentaires ne sont pas autorisées (sauf dérogation de l'inspection du travail, limitée à 5 heures)

Pour les salariés ayant déclaré un nombre moyen d'heures moyen par semaine : STCR=3 et HHC≠Vide

BC7 Combien d'heures supplémentaires faites-vous habituellement par semaine dans votre emploi de profession ?

Si TPPR=2: Les heures supplémentaires effectuées par les salariés à temps partiel doivent en toute rigueur être appelées « heures complémentaires », même si ce n'est pas l'usage courant. Essayez d'utiliser cette formulation si l'enquêté hésite.

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois heures ou "3.5" pour trois heures et demi de travail)

nombre d'heures (0 à 100)

Toutes les heures effectuées au-delà de la durée prévue doivent être comptabilisées, qu'il s'agisse d'heures complémentaires ou d'heures supplémentaires.

Rappelons que les heures complémentaires sont celles qu'effectue un salarié à temps partiel au-delà de la durée horaire contractuelle.

Exemple : Un salarié a un contrat de travail de 32h par semaine dans une entreprise où la durée de travail légale est de 35h. S'il travaille entre 33h et 35h, ses heures travaillées en plus seront des heures complémentaires. Au-delà de 35h, ce seront des heures supplémentaires. Ainsi, en toute rigueur, si ce salarié travaille 36h par semaine, il fait 3 heures complémentaires et 1h supplémentaire. Mais comme on prend ici en compte à la fois les heures complémentaires et les heures supplémentaires, il faut indiquer ici : 4 heures.

Pour **les apprentis**, : Les heures supplémentaires ne sont pas autorisées (sauf dérogation de l'inspection du travail, limitée à 5 heures)

Pour les salariés ayant effectué des heures supplémentaires : STCR=3 et HHCHSUP≠0

BC8 Ces heures supplémentaires vous donnent-elles droit à une compensation (au moins une partie d'entre elles) ?

Si TPPR=2: Les heures supplémentaires effectuées par les salariés à temps partiel doivent en toute rigueur être appelées « heures complémentaires », même si ce n'est pas l'usage courant. Essayez d'utiliser cette formulation si l'enquêté hésite.

- 1. Oui, sous forme de rémunération
- 2. Oui, sous forme de repos compensateur (y compris récupération)
- 3. Oui, à la fois sous forme de rémunération et de repos compensateur (y compris récupération)
- 4. Non, pas de compensation
- 9. Ne Sait Pas

BC9a Dans votre emploi (principal) de *profession*, combien de jours travaillez-vous habituellement par semaine? JOURTR

Indiquer le <u>nombre moyen de jours de présence</u> au travail. Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois jours ou "3.5" pour trois jours et demi de travail) nombre de jours (de 0,5 à 7)

On compte le nombre de jours de présence au travail indépendamment du nombre d'heures effectuées ces jours-là. L'enquêté imagine une semaine « habituelle » et compte le nombre de jours de présence au travail.

Pour les enseignants, le travail à domicile est à comptabiliser .

Une **femme de ménage** qui travaille deux heures par jour du lundi au samedi chaque semaine répondra 6 jours.

Une personne qui travaille chaque semaine le lundi, le mardi et le mercredi matin répondra 3 jours.

Une personne qui travaille une semaine le lundi, le mardi et le mercredi et l'autre semaine le lundi et le mardi répondra deux jours et demi.

En ré interrogation, pour ceux qui, à l'enquête précédente, avaient déclaré avoir droit à des congés si ^APOBAR=1 et (V1CONGJR <>'vide ou V1CONGSR<>vide')

BC9b Dans le cadre de votre profession principale, vous aviez droit à x jours et y semaines de congés (y compris RTT et congés d'ancienneté) par an. Est ce toujours le cas ?APOF

- 1. Oui
- 2. Non

Pour les salariés en CDI ou en CDD pour une durée de 12 mois ou plus, élèves fonctionnaire, fonctionnaire stagiaire, titulaire civil ou militaire : STCR=3 et (CONTRA=1,2 ou TITC=1,2) et DUDET≠1,2,3,4

BC9 À combien de congés annuels avez-vous droit, y compris RTT et congés d'ancienneté ? CONG CON

GJ

c nombre de semaines mettre 0 si l'enquêté déclare ce nombre en jours d nombre de jours mettre 0 si l'enquêté a déclaré un nombre de semaines

- Pour certaines études, on a besoin d'évaluer la durée du travail. La seule durée hebdomadaire ne suffit pas. En effet des cas différents peuvent se présenter :
- Des salariés sont passés aux 35 heures et travaillent 35 heures par semaines.
- Des salariés sont passés aux 35 heures en travaillant 39 heures la semaine mais ont des RTT en plus des 5 semaines de congés.
- Des salariés ne sont pas passés aux 35 heures et travaillent 39 heures la semaine sans avoir de RTT, et n'ont que 5 semaines de congés.

Le seul moyen de reconstituer une durée moyenne correcte, tenant compte de l'annualisation du temps de travail, c'est d'avoir une idée des droits à congés.

SOUHAIT DE TRAVAILLER PLUS OU DE TRAVAILLER MOINS

Les questions sur cette partie portent sur la durée habituelle de travail. Pour les multi-actifs, elles doivent porter sur la durée habituelle de l'ensemble des emplois. Pour ces derniers, il y a donc une première question afin de recueillir l'information non demandée précédemment.

Ces questions permettent de mesurer le **sous-emploi lié à la durée du travail**. Ce sous-emploi lié à la durée du travail existe quand la personne juge sa durée de travail insuffisante et est disposée à travailler davantage. Les personnes en sous-emploi lié à la durée du travail comprennent toutes les personnes pourvues d'un emploi, et qui répondent aux trois critères suivants :

- « disposées à faire davantage d'heures » : c'est-à-dire souhaitant prendre un autre emploi en plus de leur emploi actuel, ou remplacer leur emploi actuel par un autre emploi assorti d'une durée de travail supérieure, ou effectuer davantage d'heures de travail.
- « disponibles pour faire davantage d'heures » c'est-à-dire prêtes à faire plus d'heures si la possibilité leur en était offerte.
- « ayant travaillé moins qu'un seuil déterminé relatif à la durée du travail », par exemple des personnes dont les heures de travail réellement effectuées sont inférieures à un temps plein.

Le **sur-emploi** complète la notion de sous-emploi. Il permet à l'Insee de compléter son observation de la situation du marché du travail en France. Cette notion est à relier plus largement à la thématique de la conciliation vie professionnelle / vie quotidienne.

Nous alllons maintenant parler de l'ensemble de vos activités professionnelles

Pour les personnes ayant plusieurs activités professionnelles : (PLRACTR=1 et NBTEMPR≠3) ou (NBTEMPR=3 et UNEPROF=2)

BC10a Pour l'ensemble de vos activités professionnelles, combien d'heures travaillezvous en moyenne par semaine ? NBTOT

nombre d'heures (0 à 100)

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois heures ou "3.5" pour trois heures et demi de travail)

BC10b Est-ce que vous souhaiteriez faire plus d'heures de travail avec une hausse de revenu correspondante ? STPLC

- 1. Oui
- 2. Non → BC11a

Si l'assistant(e) maternel(le) souhaite travailler plus en gardant un enfant supplémentaire, sans faire plus d'heures (dans les mêmes horaires que ceux qu'il garde déjà), il répondra « oui » puis : « en faisant plus d'heures dans le cadre de votre travail actuel » et indiquera à la question BC12, le nombre d'heures déclaré à la BC6.

Pour ceux qui souhaitent faire plus d'heures de travail : STPLC=1

BC10c Êtes-vous actuellement disponible pour travailler davantage?

DISPPLC

- 1. Oui → BC10e
- 2 Non

Pour ceux qui souhaitent faire plus d'heures de travail mais ne sont pas disponibles pour travailler davantage : DISPPLC=2

BC10d Pour quelle raison, principalement?

RAISON

- 1. Vous n'avez pas la possibilité de travailler davantage avec votre emploi actuel → BC12
- 2. Vous suivez des études ou une formation → BC12
- 3. Vous vous occupez d'enfants ou d'une personne dépendante → BC12
- 4. Pour raisons de santé → BC12
- 5. Autre raison → BC12

Pour ceux qui souhaitent faire plus d'heures de travail et sont disponibles pour travailler davantage : DISPPLC=1

BC10e Vous souhaiteriez travailler davantage en...

CSTPLC

- faisant plus d'heures dans le cadre de votre travail actuel (de l'un de vos emplois actuels) → BC12
- 2. trouvant un emploi en plus du vôtre (des vôtres) → BC12
- 3. trouvant un autre emploi, comportant davantage d'heures de travail → BC12
- 4. par n'importe quelle possibilité → BC12

Pour ceux qui ne souhaitent pas faire plus d'heures : STPLC=2

BC11a Est-ce que vous souhaiteriez au contraire travailler un nombre d'heures moins important, avec une baisse de revenu correspondante ?

- 1. Oui
- 2. Non→ BC13a

Pour ceux qui souhaitent faire moins d'heures : STMN=1

BC11b Vous souhaiteriez travailler moins en

CSTMN

- 1. faisant moins d'heures dans le cadre de votre travail actuel (de l'un de vos emplois actuels)
- 2. démissionnant de l'un de vos emplois actuels
- 3. prenant un autre emploi, comportant moins d'heures de travail
- 4. par n'importe quelle possibilité

Pour ceux qui souhaitent faire plus ou moins d'heures : STPLC=1 ou STMN=1

BC12 Dans l'idéal, combien d'heures souhaiteriez-vous effectuer par semaine ? (Avec la variation de revenu correspondante) HPLUSA

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois heures ou "3.5" pour trois heures et demi de travail)

nombre d'heures (0 à 100)

DESCRIPTION DE LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE

POUR CEUX QUI ONT TRAVAILLÉ, ÉTAIENT EN CONGÉS OU EN FORMATION RÉMUNÉRÉE PAR L'EMPLOYEUR LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE (PASTRA≠1 OU RABS=1 OU RABSB=7) ET AGE<75

Pour les salariés qui ont travaillé la semaine de référence : STCR=3 et RABS≠1

BC13a Revenons à la semaine du lundi... au dimanche...

(dans le cadre de votre emploi principal de *profession*). Cette semaine-là, avez-vous fait des heures supplémentaires, rémunérées ou non?

Rappel: le nombre moyen d'heures supplémentaires déclaré= (nombre d'heures)

Les heures de formation rémunérées par l'employeur sont à considérer comme des heures travaillées. Le temps de travail à domicile également.

Les heures supplémentaires effectuées par les salariés à temps partiel doivent en toute rigueur être appelées 'heures complémentaires', même si ce n'est pas l'usage courant. Essayez d'utiliser cette formulation si l'enquêté hésite.

- 1. Oui
- 2. Non → BC14a
- 3. Sans objet / non concerné, n'a pas la possibilité de faire des heures supplémentaires → BC14a Ne Sait Pas

Toutes les heures effectuées au-delà de la durée prévue doivent être comptabilisées. Rappelons que les heures complémentaires sont celles qu'effectue un salarié à temps partiel au-delà de la durée horaire contractuelle. Par exemple, si un salarié travaille 32h par semaine alors que la durée légale dans son entreprise est de 35h. Entre 33 et 35h, ses heures travaillées en plus seront des heures complémentaires. Au-delà, ce seront des heures supplémentaires.

Assistant(e) maternel(le): On compte comme heures supplémentaires, les heures effectuées au-delà du temps de garde prévu sur le contrat de chaque enfant.

Pour ceux qui ont fait des heures supplémentaires : EMPHSC=1

BC13b Combien d'heures supplémentaires ?

EMPHNH

nombre d'heures (0 à 100)

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois heures ou "3.5" pour trois heures et demi de travail)

Pour les apprentis, Les heures supplémentaires ne sont pas autorisées (sauf dérogation de l'inspection du travail, limitée à 5 heures).

Pour ceux qui déclaré un nombre d'heures supplémentaires : EMPHNH>0

BC13c Sur ces n heures supplémentaires, combien ont été ou seront rémunérées ?

EMPHRE

nombre d'heures ou « Ne Sait Pas »

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois heures ou "3.5" pour trois heures et demi de travail)

Pour ceux qui déclaré un nombre d'heures supplémentaires : EMPHNH>0

BC13d Sur ces n heures supplémentaires, combien vous ont donné ou vous donneront droit à des jours ou des heures de repos ? EMPHRC

si EMPHNH=1: si oui répondre 1; si non répondre 0

Il est possible que certaines heures supplémentaires soient rémunérées ET donnent lieu à des récupérations.

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois heures ou "3.5" pour trois heures et demi de travail)

nombre d'heures (0 à 100) ou « Ne Sait Pas »

Pour ceux qui ont travaillé la semaine de référence ou étaient en formation rémunérée par l'employeur : RABS≠1

BC14a Cette semaine du ... au ..., (dans le cadre de votre emploi principal de *profession*), avez-vous pris des congés (y compris jours fériés, ponts, jours de RTT, jours de récupération et congés rémunérés, CET), quelle qu'en soit la durée ? EMPCON

- 1. Oui
- 2. Non→ BC15a

Pour ceux qui ont pris des congés la semaine de référence EMPCON=1 ou RABS=1

BC14b Quel type de congés avez-vous pris pendant la semaine du ... au ... ? EMPTYP Plusieurs réponses possibles

- 1. Congés ordinaires, RTT, CET
- 2. Congés exceptionnels (mariage, naissance...) → BC14d
- 3. Jours fériés → BC14e
- 4. Ponts accordés par l'employeur → BC14f
- 5. Jours de récupération → BC14g
- 6. Congés personnels non rémunérés (congé sans solde, congé parental...) → BC14h

Pour ceux qui ont pris des congés ordinaires ou RTT la semaine de référence : EMPTYP=1

BC14c Combien de jours de congés ordinaires,RTT ou CET ?

EMPCO

Il s'agit bien ici des jours de travail <u>manqués</u>. Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois jours de travail manqués ou "3.5" pour trois jours et demi)

nombre de jours (0,5 à 7)

Pour ceux qui ont pris des congés exceptionnels la semaine de référence : EMPTYP=2

BC14d Combien de jours de congés exceptionnels ?

EMPCE

Il s'agit bien ici des jours de travail <u>manqués</u>. Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois jours de travail manqués ou "3.5" pour trois jours et demi)

nombre de jours (0,5 à 7)

Pour ceux qui ont pris des jours fériés la semaine de référence : EMPTYP=3

BC14e Combien de jours fériés ?

EMPJF

Il s'agit bien ici des jours de travail manqués.

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois jours de travail manqués ou "3.5" pour trois jours et demi)

nombre de jours (0,5 à 7)

Pour ceux qui ont pris des ponts la semaine de référence : EMPTYP=4

BC14f Combien de jours de ponts accordés par l'employeur ?

EMPPA

Il s'agit bien ici des jours de travail manqués.

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois jours de travail manqués ou "3.5" pour trois jours et demi)

nombre de jours (0,5 à 7)

Pour ceux qui ont pris des jours de récupération la semaine de référence : EMPTYP=5

BC14g Combien de jours de récupération ? EMPAFP

Il s'agit bien ici des jours de travail manqués.

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois jours de travail manqués ou "3.5" pour trois jours et demi)

nombre de jours (0,5 à 7)

Pour ceux qui ont pris des congés personnels non rémunérés la semaine de référence : EMPTYP=6

BC14h Combien de jours de congés personnels non rémunérés ?

EMPCP

Il s'agit bien ici des jours de travail manqués.

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois jours de travail manqués ou "3.5" pour trois jours et demi)

nombre de jours (0,5 à 7)

BC15a La semaine du lundi... au dimanche..., avez-vous été absent pour maladie ou accident du travail ?

- 1 Oui
- 2. Non → BC16

Pour ceux qui ont été absents pour maladie ou accident du travail la semaine de référence : EMPABS=1

BC15b Combien de jours a duré cette absence ?

EMPANH

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois jours de travail manqués ou "3.5" pour trois jours et demi)

nombre de jours (0,5 à 7)

Pour ceux qui ont travaillé la semaine de référence ou étaient en formation rémunérée par l'employeur : RABS≠1

BC16a La semaine du ... au ..., vos horaires ont-ils été modifiés ou perturbés par les causes suivantes... EMPAFF

Plusieurs réponses possibles

- 1. Chômage partiel, intempéries → BC16d
- 2. Grève, conflit du travail → BC16g
- 3. Réduction d'horaires pour maternité, maladie, fin d'emploi
- 4. Non, par aucune des causes précédentes → BC17a

Ne sait pas

- Pour les **grèves**, on doit prendre en compte toutes les grèves qui ont eu une incidence sur la durée travaillée. Il peut donc s'agir de grèves d'autres personnes si cela a empêché l'enquêté de travailler autant qu'à l'accoutumée.
- Si la personne enquêtée parle de « lock-out », elle fait référence à la fermeture temporaire de l'entreprise décidée par le chef d'entreprise pendant un conflit de travail avec ses salariés. Vous utiliserez alors la modalité « grève, conflit du travail ».

Assistant(e) maternel(le): Si la semaine de référence est impactée par l'absence de l'enfant malade, que répondre ? Le chômage partiel, c'est lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité. On peut assimiler cette définition dans le cas où l'activité de l'assistant est réduite lorsqu'un enfant est malade.

Pour ceux qui ont des réductions d'horaires pour maternité, maladie ou fin d'emploi : EMPAFF=3

BC16b De quel type de réduction d'horaires s'agit-il?

DIMTYP

- 1. Maternité
- 2. Maladie
- 3. Fin d'emploi

Pour ceux qui ont des réductions d'horaires pour maternité, maladie ou fin d'emploi : EMPAFF=3

BC16c La semaine du ... au ..., quel a été le nombre de jours accordés pour raison de maternité / maladie / fin d'emploi ? DIMHEU

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois jours accordés ou "3.5" pour trois jours et demi)

nombre de jours (0,5 à 7)

Pour ceux qui ont des réductions d'horaires pour chômage partiel, intempéries : EMPAFF=1

BC16d Combien de jours ont été modifiés ou perturbés pour cause de chômage partiel, intempéries ?

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois jours de travail perturbés ou "3.5" pour trois jours et demi)

nombre de jours (0,5 à 7)

Pour ceux qui ont des réductions d'horaires pour chômage partiel, intempéries : EMPAFF=1

BC16e Ce chômage partiel (ou intempéries) a-t-il ou sera-t-il indemnisé ? EMPAFCI

1. Oui

2 Non

Ne Sait Pas

Pour ceux qui ont des réductions d'horaires pour cause de grève ou de conflit du travail : EMPAFF=2

BC16f Combien de jours ont été modifiés ou perturbés pour cause de grève ou de conflit du travail ?

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois jours de travail perturbés ou "3.5" pour trois jours et demi)

nombre de jours (0,5 à 7)

Pour ceux qui ont travaillé la semaine de référence ou étaient en formation rémunérée par l'employeur : RABS≠1

BC17a La semaine du lundi... au dimanche..., combien d'heures avez-vous effectuées dans votre emploi (principal) de profession pour établissement ? EMPNBH

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois heures ou "3.5" pour trois heures et demi)

Ne pas compter les heures ou jours de congés ordinaires, exceptionnels, fériés, ponts, RTT, récupération, congé personnel non rémunéré, chômage partiel, grève, conflit du travail Rappel : nombre d'heures habituel (si REINT=0)= n

nombre d'heures (0 à 100)

L'enquêté donnera le nombre d'heures réellement effectuées sur cette semaine de référence en tenant compte de tous les éléments qui ont été mentionnés auparavant (congés, absences pour maladie ou accident du travail et heures supplémentaires qui ont pu être occasionnées au cours de cette semaine de référence). Il n'essaiera pas de répondre comme s'il s'agissait d'une semaine « normale », mais répondra bien pour la période concernée avec tout ce qu'elle peut présenter de phénomènes atypiques.

Pour **les apprentis**, Les heures supplémentaires ne sont pas autorisées (sauf dérogation de l'inspection du travail, limitée à 5 heures).

Pour ceux qui ont travaillé la semaine de référence et ont plusieurs employeurs : AM1NBR≥2 et RABS≠1

BC17b Cette même semaine, combien d'heures avez-vous effectuées pour votre 2ème employeur (nom de l'employeur) ? EMP2NBH

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois heures ou "3.5" pour trois heures et demi)

Ne pas compter les heures ou jours de congés ordinaires, exceptionnels, fériés, ponts, RTT, récupération, congé personnel non rémunéré, chômage partiel, activité de formation, grève, conflit du travail

nombre d'heures (0 à 100)

Pour ceux qui ont travaillé la semaine de référence et ont plusieurs activités : AM2NBR≥2 et RABS≠1

BC17c Cette même semaine, combien d'heures avez-vous effectuées dans votre emploi de profession ? EMP3NBH

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois heures ou "3.5" pour trois heures et demi)

Ne pas compter les heures ou jours de congés ordinaires, exceptionnels, fériés, ponts, RTT, récupération, congé personnel non rémunéré, chômage partiel, activité de formation, grève, conflit du travail

nombre d'heures (0 à 100)

Pour ceux qui ont travaillé la semaine de référence et ont plusieurs emplois et activités : (PLRACTR=1 et NBTEMPR≠3) ou (NBTEMPR=3 et UNEPROF=2) et RABS≠1

BC17d La semaine du lundi... au dimanche..., combien d'heures de travail au total avezvous effectuées sur l'ensemble de vos emplois et activités professionnelles ?

TOTNBH

Saisir un nombre entier ou demi-entier (par exemple : "3" pour trois heures ou "3.5" pour trois heures et demi)

nombre d'heures (0 à 100)

Pour ceux qui ont travaillé la semaine de référence ou étaient en formation rémunérée par l'employeur : RABS≠1

BC17e La semaine du ... au ..., (sur l'ensemble de vos emplois et activités professionnelles) avez-vous travaillé... JTRREF

Cocher les jours travaillés

- 0. Chaque jour, du lundi au vendredi
- 1. Le lundi
- 2. Le mardi
- 3. Le mercredi
- 4. Le jeudi
- 5. Le vendredi
- 6. Le samedi
- 7. Le dimanche
- 8. (si AIDFAM=1ou INFORM=1) Aucun jour de la semaine

CONDITIONS DE TRAVAIL

UNIQUEMENT EN 1^{ère} ET DERNIÈRE INTERROGANTION REINT=0 OU RGA=6

BC18 Nous allons maintenant nous intéresser aux quatre semaines du lundi... au dimanche... (incluant la semaine de référence). Durant ces quatre semaines, (dans le cadre votre emploi principal), vous est-il arrivé de travailler à votre domicile ?

Si le lieu de travail est un local séparé du domicile, même attenant, cocher 'Jamais'. Pour les agriculteurs habitant sur leur exploitation, cocher 'Jamais'.

- 1. Oui, c'est mon lieu de travail
- 2. Oui, la moitié des heures de travail ou plus
- 3. Oui, moins de la moitié des heures de travail
- 4. Non

BC19a Pendant ces semaines-là, avez-vous travaillé le soir, c'est-à-dire entre 20 heures et minuit ?

- 1. Oui, la moitié des heures de travail ou plus
- 2. Oui, moins de la moitié des heures de travail
- 3. Non

Pour ceux qui ont travaillé à la maison et le soir : MAISOC=2,3 et SOIRC=1,2

BC19b Quand vous travailliez le soir, était-ce en partie à votre domicile ?

SOIRCB

- 1. Oui
- 2. Non

BC20a Pendant ces semaines-là, avez-vous travaillé la nuit, c'est-à-dire entre minuit et cinq heures du matin ?

- 1. Oui, la moitié des heures de travail ou plus
- 2. Oui, moins de la moitié des heures de travail
- 3. Non

Pour ceux qui ont travaillé à la maison et la nuit : MAISOC=2,3 et NUITC=1,2

BC20b Quand vous travailliez la nuit, était-ce en partie à votre domicile ?

NUITCB

- 1. Oui
- 2. Non

BC21a Pendant ces semaines-là, avez-vous travaillé le samedi?

SAMEDIC

- 1. Oui, au moins deux samedis
- 2. Oui, un seul samedi
- 3. Non

Pour ceux qui ont travaillé à la maison et le samedi : MAISOC=2,3 et SAMEDIC=1,2

BC21b Quand vous travailliez le(s) samedi(s), était-ce en partie à votre domicile ?

SAMEDICB

- 1. Oui
- 2. Non

BC22a Pendant ces semaines-là, avez-vous travaillé le dimanche ?

DIMANC

- 1. Oui, au moins deux dimanches
- 2. Oui, un seul dimanche
- 3. Non

Pour ceux qui ont travaillé à la maison et le dimanche : MAISOC=2,3 et DIMANC=1,2

BC22b Quand vous travailliez le(s) dimanche(s), était-ce en partie à votre domicile ?

DIMANCB

- 1. Oui
- 2. non

REVENUS DU TRAVAIL

UNIQUEMENT EN 1^{ère} ET DERNIÈRE INTERROGATION, POUR LES ACTIFS OCCUPÉS, HORS AIDE-FAMILIAUX ET EMPLOI INFORMEL REINT=0 OU RGA=6 ; ACTOP=1 ET STCR=1, 2 OU 3

Pour les salariés ou salariés chefs d'entreprise : STCR=2, 3

BD1 (si NBTEMPR=3) Quelle rémunération totale <u>mensuelle</u> retirez-vous (si UNEPROF <>1) de votre profession principale (si UNEPROF =1) de votre profession ? (si NBTEMPR # 3) Quelle rémunération totale <u>mensuelle</u> retirez-vous de votre emploi (si PLRACTR=1) principal de *profession* pour établissement (sinon) de *profession* pour établissement ? SALMEE

salaire du dernier mois, y compris 13^{ème} mois, primes et compléments mensuels ou « Ne Sait Pas » ou « Refus »

La question se rapporte au salaire du dernier mois y compris les primes versées sur ce mois. Le salaire est celui qui figure sur le bulletin de salaire.

Dans le cas où l'enquêté a cumulé plusieurs **missions d'intérim** au cours du mois, la rémunération totale mensuelle à prendre est celle de la profession principale. Il faut donc totaliser uniquement les rémunérations des missions effectuées dans sa profession principale (et donc exclure les missions faites avec une autre profession).

Les indemnités des élus sont considérées comme une rémunération.

Pour les salariés ou salariés chefs d'entreprise STCR=2, 3 qui ne peuvent pas ou ne veulent pas répondre

SALMEE=« Ne sait pas » ou SALMEE=« Refus »

BD2 Si vous ne savez pas ou si vous n'avez pas de montant exact, pouvez-vous indiquer la tranche mensuelle nette ? ou : seriez-vous d'accord pour indiquer la tranche mensuelle nette ? SALMET

Salaire du dernier mois, en euros, y compris 13^{ème} mois et primes et compléments mensuels le cas échéant.

Présenter ou lire les modalités de la carte-codes n°5

- 1. Moins de 500 euros
- 2. De 500 euros à moins de 1 000 euros
- 3. De 1 000 euros à moins de 1 250 euros
- 4. De 1 250 euros à moins de 1 500 euros
- 5. De 1 500 euros à moins de 2 000 euros
- 6. De 2 000 euros à moins de 2 500 euros
- 7. De 2 500 euros à moins de 3 000 euros
- 8. De 3 000 euros à moins de 5 000 euros
- 9. De 5 000 euros à moins de 8 000 euros
- 10. 8 000 euros ou plus

Ne sait pas ou Refus

Pour les salariés ou salariés chefs d'entreprise STCR=2, 3 qui ont indiqué une rémunération ou une tranche de rémunération (SALMEE≠« Ne sait pas » et SALMEE≠« Refus » et SALMEE>0) ou (SALMET≠« Ne sait pas » et SALMET≠« Refus »)

BD3 S'agit-il d'une rémunération nette ou brute ?

TYPSAL

- 1. Nette
- 2. Brute

Pour les salariés ou salariés chefs d'entreprise STCR=2, 3 qui ont indiqué une rémunération ou une tranche de rémunération (SALMEE≠« Ne sait pas » et SALMEE≠« Refus » et SALMEE>0) ou SALMET≠« Ne sait pas » ou SALMET≠« Refus »

BD4 Cette rémunération mensuelle inclut-elle des primes ou un 13^{ème} mois ? PRIM Les primes incluent par exemple le 13^{ème} mois, des primes régulières de rendement ou la prime d'ancienneté etc.

- 1. Oui
- 2. Non → BD6

Ne sait pas

Pour les salariés ou salariés chefs d'entreprise STCR=2, 3, si la rémunération inclut des primes PRIM=1

BD5 Quel est le montant mensuel des primes ou du 13ème mois ?

VALPRIE

Indiquer le montant en euros

ou Ne Sait Pas ou Refus

Pour les salariés ou salariés chefs d'entreprise STCR=2, 3

BD6 Touchez-vous d'autres paiements au cours de l'année ?

PRIMS

Les paiements incluent par exemple les primes comme, l'intéressement, la participation, l'ancienneté etc.

Dans le cas de primes mensuelles déjà fournies à la question précédente, ne pas les recompter.

- 1. Oui
- 2. Non → BD8

Ne sait pas

Les paiements incluent également la prime « panier repas ». Le panier-repas est une prime qui vous est accordée si vous ne pouvez pas rentrer chez vous pour manger le midi. Elle dépend des conventions collectives dont vous dépendez. C'est elles qui en fixent les conditions.

Pour les salariés ou salariés chefs d'entreprise STCR=2, 3 qui touchent d'autres paiements PRIMS=1

BD7 Quel est le montant de ces autres paiements sur l'année?

VALPRE

Indiquer le montant en euros

ou Ne Sait Pas ou Refus

Pour les personnes à leur compte, salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, PDG : STCR=1 ou STCR=2

BD8 (si STCR=2): Actuellement, en dehors de votre salaire, combien gagnez-vous annuellement? ou (si STCR=1): Actuellement, combien gagnez-vous annuellement déduction?

Veuillez vous assurer que la somme donnée correspond bien au revenu avant impôt sur le revenu et les assurances sociales et déduction faite de tous les frais professionnels et autres déductions

Assurances sociales = contribution de sécurité sociale par exemple. Indiquer le montant annuel en euros

ou Ne Sait Pas ou Refus

Pour ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas répondre : REVENTA=DK ou REVENTA=REF

BD9 Si vous ne savez pas ou si vous n'avez pas de montant exact, pouvez-vous indiquer la tranche annuelle ? ou : Seriez-vous d'accord pour indiquer la tranche annuelle ? REVENTB

Donner la tranche annuelle déduction faite de tous les frais professionnels et autres déductions, mais avant l'impôt sur le revenu et les assurances sociales. Présenter ou lire les modalités de la carte-codes n°6

- 1. 0 euros
- 2. Moins de 6 000 euros
- 3. De 6 000 euros à moins de 10 000 euros
- 4. De 10 000 euros à moins de 15 000 euros
- 5. De 15 000 euros à moins de 20 000 euros
- 6. De 20 000 euros à moins de 25 000 euros
- 7. De 25 000 euros à moins de 30 000 euros
- 8. De 30 000 euros à moins de 35 000 euros
- 9. De 35 000 euros à moins de 50 000 euros
- 10. De 50 000 euros à moins de 100 000 euros
- 11. 100 000 euros ou plus

Ne Sait Pas ou Refus

Pour ceux qui ont plusieurs activités professionnelles : UNEPROF=1 ou AM1NBR>1

BD10 Quel revenu mensuel total retirez-vous de vos autres activités professionnelles ?

SALSEE

Si pas de revenus, indiquer 0

montant en euros ou Ne Sait Pas ou Refus

Les indemnités des élus sont considérées comme une rémunération.

Pour ceux qui ont indiqué une rémunération ou une tranche de rémunération : SALSEE DK et SALSEE REF et SALSEE O)

BD11 S'agit-il d'un montant mensuel net ou brut ?

TYPSEC

- 1. Net
- 2. Brut

ANCIENNETÉ PROFESSIONNELLE

POUR CEUX EN 1ERE INTERROGATION OU CEUX EN REINTERROGATION AYANT CHANGÉ DE PROFESSION ET D'ÉTABLISSEMENT, SAUF TRAVAIL INFORMEL, INTÉRIMAIRE OU TEMPORAIRE

ACTOP=1 ET APOBAR≠1 ET MEMETAB≠1 ET MEMETABB≠1 ET TTRREF≠2 ET INFORM≠1 ET CONTRA≠4

BE1 Vous m'avez dit que vous travaillez dans le cadre d'une société (nom société). À quelle date avez-vous pris la direction de l'entreprise? ou : Vous m'avez dit que vous travaillez à votre compte (nom entreprise). À quelle date avez-vous pris la direction de cette affaire? ou : Vous m'avez dit que vous travaillez pour une entreprise privée ou une association (nom entreprise) / une entreprise publique (nom société) / la Sécurité Sociale. À quelle date avez-vous commencé à travailler pour cet organisme / cette entreprise ou cette association? ou : Vous m'avez dit que vous travaillez dans la fonction publique. À quelle date avez-vous commencé à travailler dans la fonction publique? ou : Vous m'avez dit que vous travaillez en tant que profession. À quelle date avez-vous commencé à exercer cette profession? ou : Vous m'avez dit que vous travaillez, sans être salarié, pour entreprise. À quelle date avez-vous commencé à travailler pour cette entreprise?

a Indiquer l'année : DATANT b Indiquer le mois : DAMOIS

Pour les **salariés**, il s'agit de l'ancienneté dans l'entreprise et non dans l'établissement, l'ancienneté légale étant calculée ainsi. Dans les cas ambigus, c'est la notion de maintien des avantages acquis qui sert de fil conducteur. Les interruptions de travail qui ne se traduisent pas par une perte des avantages acquis ne doivent pas être prises en compte.

Exemples d'interruptions possibles :

- lors d'une **restructuration de l'entreprise** (rachat par une autre entreprise par exemple), c'est seulement si cette restructuration s'accompagne d'une renégociation à la baisse du contrat de travail, que l'on doit considérer que la personne a changé d'entreprise.
- les interruptions de type **congé parental, congé sans solde**... ne doivent pas être prises en considération pour déterminer l'ancienneté (sauf si elles se traduisent par une perte des avantages acquis précédemment, au moment où la personne recommence à travailler, auquel cas l'ancienneté dans l'entreprise est déterminée à compter du début de l'interruption).
- un professeur contractuel dans la fonction publique, dont le contrat de travail est renouvelé chaque année scolaire : l'ancienneté dans l'entreprise correspond à l'ancienneté dans la fonction publique. Les interruptions du contrat liées aux période de vacances scolaires ne doivent pas être prises en considération.

Pour les personnes à leur compte, salarié chef d'entreprise, gérant mandataire ou PDG : STCR=1.2

BE2 Avez-vous créé de toutes pièces cette entreprise / cette exploitation / ce commerce / ce cabinet / cet atelier / cette affaire ? CREANT

- 1 Oni
- 2. Non, vous avez repris ou racheté une entreprise familiale
- 3. Non, vous avez repris ou racheté une entreprise qui était dirigée par votre ancien patron
- 4. Non, vous avez repris ou racheté une entreprise qui n'était dirigée ni par un membre de votre famille, ni par votre ancien patron

Pour les personnes à leur compte, salarié chef d'entreprise, gérant mandataire ou PDG : STCR=1.2

BE3a Le nombre de salariés était-il le même dans votre entreprise / exploitation / commerce / cabinet / atelier / affaire lorsque vous l'avez fondé(e) (lorsque vous en avez pris la direction) ?

MEMNBSAL

- 1. Oui **→** BE5
- 2. Non

Si le nombre de salariés a changé : MEMNBSAL=2

BE3b Combien y avait-il de salariés ?

NBSALENT

- 1. Aucun salarié
- 2. 1 ou 2 salariés
- 3. 3 à 9 salariés
- 4. 10 à 49 salariés
- 5. 50 à 499 salariés
- 6. 500 salariés ou plus

Pour les contractuels du public et les salariés du privé (sauf apprentis) qui ont une ancienneté de moins d'un an : (CHPUBR=1,2,6,7 ou TITC=3 et CONTRA≠5) et (DATANT=^ANNEENQQI ou (DATANT=ANNEENQQI-1 et DAMOIS>MOISENQ))

ESSAI

BE4 Êtes-vous...

- 1. En période d'essai
- 2. En stage d'entrée dans l'entreprise
- 3. Aucune de ces situations Aucun salarié

Pour les salariés : STC=2.3

BE5 À la date d'entrée dans la fonction publique / dans l'entreprise (année) étiez-vous dans le même établissement qu'aujourd'hui ? MMETABENT

On parle bien d'établissement et non d'entreprise.

- 1. Oui → BE7
- 2. Non

Par établissement, on entend lieu de travail.

Pour ceux qui ont changé d'établissement : MMETABENT=2

BE6a Quelle était l'activité économique principale de cet établissement ?

CACTIV

..... Intitulé en clair \rightarrow appel à SICORE APE

Si le libellé d'activité est reconnu par SICORE APE mais imprécis

BE6b Pouvez-vous préciser, parmi ces propositions, ce qui correspond le mieux à cette activité ? CACTIVMULTI

Les codages en sortie de SICORE APE sont proposés sous forme de modalités, numérotées de 1 à au plus 10. Une modalité 11 « Autre cas » est ajoutée.

Si « autre cas » ou si le libellé d'activité saisi n'est pas reconnu par SICORE APE

BE6c Le libellé d'activité n'est pas reconnu. Nous allons donc chercher dans une liste déroulante l'activité de l'établissement CACTIVLIST

Pour les salariés : STC=2.3

BE7 À la date d'entrée dans la fonction publique / dans l'entreprise (année) occupiez-vous le même poste et la même fonction qu'aujourd'hui ? MENSAL

- 1. Oui → BE11
- 2. Non

Pour ceux qui ont changé de poste ou de fonction : MENSAL=2

BE8a Quelle était votre profession?

CPCLCA

..... Intitulé en clair → 1^{er} appel à SICORE PCS

À la lecture de l'intitulé de profession de l'enquêté, il doit être possible de se représenter le plus précisément possible son activité sur son poste de travail, c'est-à-dire les tâches réalisées.

Si code_Cpclca=341a, 341b, 342a, 354g, 421a,421b, 422a, 422b ou 422c

BE8b Dans quel type d'établissement travaillez-vous ?

CTYPETENSA

Choisir le plus haut niveau d'enseignement : par exemple, si un professeur enseigne au niveau collège et lycée général, choisir la modalité 4. lycée général

- 1 école maternelle ou primaire
- 2 collège
- 3 lycée professionnel
- 4 lycée général, classe préparatoire
- 5 université, école d'ingénieur, autre établissement d'enseignement supérieur
- 6 Hors éducation nationale et assimilé

Si le libellé de profession n'est pas reconnu par SICORE PCS ou est reconnu mais imprécis

BE8b Pouvez-vous préciser cette profession ? ou : Pouvez-vous reformuler cette profession ? CPCLCB

...... Intitulé en clair → 2ème appel à SICORE PCS

[CPCLC]

Si CPCLCB <> NULL alors CPCLC = CPCLCB Sinon CPCLC = CPCLCA

Si code cpclc=341a, 341b, 342a, 354g, 421a,421b, 422a, 422b ou 422c et Cpclcb<>vide

Dans quel type d'établissement travaillez-vous ?

CTYPETENSB

Choisir le plus haut niveau d'enseignement : par exemple, si un professeur enseigne au niveau collège et lycée général, choisir la modalité 4. lycée général

- 1 école maternelle ou primaire
- 2 collège
- 3 lycée professionnel
- 4 lycée général, classe préparatoire
- 5 université, école d'ingénieur, autre établissement d'enseignement supérieur
- 6 Hors éducation nationale et assimilé

Pour les salariés du privé, si le codage de la profession nécessite encore des précisions

BE9 Êtes-vous classé comme...

CQPRCR

- 1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé → BE11
- 2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier → BE11
- 3. Technicien → BE11
- 4. Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale VRP (non cadre) → BE11
- 5. Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs généraux ou de ses adjoints directs) → BE11
- 6. Directeur général, adjoint direct → BE11
- 7. Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services \rightarrow BE11
- 8. Autre → BE11

Attention à l'appellation « assimilés cadres ». Ce ne sont pas des cadres mais généralement des techniciens, des agents de maîtrise, des VRP, plus rarement des employés. Même si ces salariés cotisent à la caisse de retraite des cadres, ils ne doivent pas être classés en catégorie « cadres ».

Les **apprentis** sont classés conventionnellement en « ouvrier non qualifié » ou, dans les métiers non ouvriers en « employé ».

Les artistes sont classés comme « ingénieur, cadre ».

La quasi-totalité des salariés peut être classée dans la nomenclature. La catégorie « Autres » pourra être utilisée dans les cas particuliers des intermittents du spectacle, des sportifs, des religieux etc.

Pour les salariés du public, si le codage de la profession nécessite encore des précisions

BE10 Êtes-vous classé comme...

CQPRCU

- 1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé
- 2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié
- 3. Technicien
- 4. Personnel de catégorie C ou D
- 5. Personnel de catégorie B
- 6. Personnel de catégorie A
- 7. Autre

Si l'enquêté ne connaît pas sa propre catégorie parce qu'il y a eu des changements statutaires au cours de l'histoire (passage des instituteurs aux professeurs des écoles, par exemple). Dans ce cas, la règle à suivre par l'enquêteur est de choisir le grade le plus bas de ceux entre lesquels l'enquêté hésite. Les élèves ADS (adjoint de sécurité) et les élèves officiers ne sont pas titulaires. Il faut malgré tout les classer dans le grade correspondant à un titulaire.

Pour les salariés ne travaillant pas pour un particulier : CHPUBR≠7

BE11 Comment avez-vous trouvé votre emploi dans cette entreprise (dans la fonction publique) en mois année ?

Présenter ou lire les modalités de la carte-codes n°9

COMSAL

- 1. Par une démarche auprès de l'employeur en déposant personnellement une candidature spontanée lors d'un salon professionnel ou dans l'entreprise
- 2. Par une démarche auprès de l'employeur en envoyant une candidature spontanée par courrier postal ou électronique ou sur le site Internet de l'entreprise
- 3. Par relations professionnelles
- 4. Par relations familiales ou personnelles 5. Par petites annonces
- 6. Par Pôle Emploi ou un autre organisme public (APEC, mission locale,...)
- 7. Par un cabinet de recrutement
- 8. Par votre école ou votre organisme de formation
- 9. Par un examen ou un concours
- 10. Par un autre moyen

Pour les salariés du privé : CHPUBR=1,2

BE12 Quel était le type de votre contrat de travail lorsque vous êtes entré dans cette entreprise ?

- 0. Pas de contrat de travail
- 1. CDI
- 2. CDD (autre que saisonnier)
- 3. Contrat saisonnier
- 4. Contrat d'intérim
- 5. Contrat d'apprentissage

Le **contrat d'intérim** ou de **travail temporaire** est un contrat de mission entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise utilisatrice, et le travailleur temporaire. Il est écrit et comprend un certain nombre de mentions obligatoires spécifiques à ce type de contrat.

Les **activités saisonnières** sont des travaux normalement appelés à se répéter d'une année sur l'autre, à dates à peu près fixes, suivant le rythme des saisons ou des modes de vie collectifs. Un contrat à durée déterminée saisonnier peut comporter des clauses de reconduction d'une année sur l'autre. Il a une durée maximum de 8 mois.

Si les personnes enquêtées disent ne pas avoir de contrat écrit ou ne déclarent pas un contrat tel que libellé en modalités 2, 3, 4 et 5, elles sont de fait en CDI qui est le contrat de droit commun de l'ensemble des salariés. A la différence des autres contrats, un CDI peut être un contrat verbal.

BE13 (si TAM1B=1,2) Quelle était votre situation professionnelle avant de prendre la direction de l'entreprise (de cette affaire) en mois année ? ou (si CHPUBR=1,2,3,4,5,6): Quelle était votre situation professionnelle avant d'entrer dans cette l'entreprise (dans la fonction publique) en mois année ? ou (si NBTEMPR=3 ou CHPUBR=7): Quelle était votre situation professionnelle avant de commencer à exercer votre profession en mois année ? ou (autres cas): Quelle était votre situation professionnelle avant de travailler, sans être salarié, pour nom entreprise (pour votre entreprise actuelle) ?

SITANT

- 1. Vous n'aviez pas d'activité professionnelle, vous étiez en études ou en formation professionnelle→ BE19
- 2. Vous n'aviez pas d'activité professionnelle, vous étiez au chômage→ BE18
- 3. Vous n'aviez pas d'activité professionnelle pour d'autres raisons (ex : personne au foyer) → BE19
- 4. Vous étiez salarié(e) dans une autre entreprise
- 5. Vous étiez à votre compte ou salarié chef d'entreprise dans une autre entreprise
- 6. Vous aidiez un membre de votre famille sans être salarié dans une autre entreprise

Pour ceux qui avaient un autre emploi avant leur situation professionnelle actuelle : (SITANT=4,6 et CREANT=2,3,4) ou (SITANT=4,5 et STCR=4)

BE14 Était-ce dans la même entreprise qu'actuellement ?

MMENT

- 1. Oui
- 2. Non

Pour ceux qui ont créé leur entreprise et étaient actifs occupés avant leur situation professionnelle actuelle : (STCR=1,2 et MMENT=2) ou (CREANT=1 et SITANT=4,6)

BE15 L'entreprise qui vous employait fait-elle partie de vos principaux clients ? CLIEN

- 1. Oui
- 2. Non

Pour ceux qui étaient actifs occupés avant leur situation professionnelle actuelle : SITANT=4,5,6

BE16 Dans quelle circonstance avez-vous quitté cet emploi précédent ?

CIRC

- 0. Vous avez conservé cet emploi en plus de votre emploi principal actuel
- 1. Fin d'emploi à durée déterminée (CDD, intérim, stage)
- 2. Démission / Vous avez souhaité changer
- 3. Rupture du contrat pour maladie ou invalidité
- 4. Licenciement économique
- 5. Autre licenciement
- 6. Rupture conventionnelle du contrat de travail
- 7. Cession de l'entreprise
- 8. Faillite, dépôt de bilan
- 9. Préretraite
- 10. Retraite ou retrait des affaires souhaité

Pour ceux qui ont démissionné ou souhaité changer : CIRC=2

BE17 Pourquoi avez-vous quitté votre emploi précédent ?

Présenter la carte codes n°10 (ou lire les modalités au téléphone)

- 1. Vous cherchiez un emploi plus intéressant
- 2. Vous vouliez travailler plus d'heures
- 3. Vous recherchiez un travail avec un rythme horaire plus adapté ou plus modulable
- 4. Vous désiriez des conditions de travail moins pénibles ou plus adaptées à votre santé

RCHG

- 5. Vous désiriez augmenter vos revenus
- 6. Vous désiriez diminuer votre temps de transport
- 7. Vous avez déménagé
- 8. Vous souhaitiez vous installer à votre compte
- 9. Vous vouliez changer de métier ou de secteur
- 10. Vous trouviez l'ambiance de travail mauvaise, les relations de travail confictuelles

Pour ceux qui étaient au chômage avant leur situation professionnelle actuelle : SITANT=2

BE18 Combien de temps avez-vous recherché du travail avant de trouver votre emploi actuel ? DCHANT

Indiquer la réponse sous la forme d'un nombre suivi de l'initiale de Année / Mois / Semaines / Jours.

Pour les salariés qui ont un employeur principal NBTEMPR=1,22 et CHPUBR<>7

BE19 Avant mois année, aviez-vous déjà travaillé dans l'entreprise qui vous emploie actuellement / dans la fonction publique ? DEJTRA

- 1. Oui
- 2 Non → Fin du module B

Pour ceux qui avaient déjà travaillé pour l'employeur actuel : DEJTRA=1

BE20 La première fois que vous aviez travaillé dans cette entreprise ou cette association (dans la fonction publique), c'était... PRESAL

- 1. Pour effectuer un apprentissage ou un contrat de qualification
- 2. Pour effectuer un stage de formation ou d'application pendant les études
- 3. Pour occuper un job de vacances ou de week-end ou un petit boulot
- 4. Comme intérimaire
- 5. Autre situation

QI- Module C - ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ANTÉRIEURE

Ce module décrit la dernière activité professionnelle régulière des individus qui n'avaient pas d'emploi régulier la semaine de référence.

Ces questions sont posées à tous les individus dans le champ de l'enquête Emploi âgés de 15 ans ou plus (PRES=1 et (CA=0,1,4,9 ou (CA=3 et AGE≤18)) et AGE≥15) tels que (ACTOP=2 ou [ACTOP=1 et TTRREF=2 et INFORM≠1]).

Pour ceux qui ne sont pas actifs occupés ou ont une activité temporaire : [ACTOP=2 et (RABS=11 ou PASTRA=2 ou TEMP=2)] ou [ACTOP=1 et TTRREF=2]

C1 Avez-vous déjà eu une activité professionnelle autre qu'un petit boulot, même s'il y a longtemps ?

Par petit boulot, on entend : job d'été, stage non rémunéré, activité purement occasionnelle ou peu fréquente.

- 1. Oui
- 2. Non → module D

Pour ceux qui ont eu une activité professionnelle régulière : AACA=1

C2ab (Si ACTOP=2 et PASTRA=1 et RABS≠11) Nous allons décrire votre emploi actuel. ou : (sinon) Dans les questions qui suivent, nous allons décrire votre dernier emploi régulier.

Quand avez-vous exercé cet emploi pour la dernière fois?

a Indiquer l'année:

ADFDAP

b Indiquer le mois : (si moins de 6 ans)

AMOIS

C3 Vous êtes (étiez)...

ASTC

- 1. À votre compte → C6
- 2. Salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, P.D.G. → C6
- 3. Salarié (autre que chef d'entreprise)
- 4. Vous travaillez (travailliez) pour un ou avec un membre de votre famille sans être salarié → C6

Pour les salariés autres que chefs d'entreprise : ASTC=3

C5a Quelle est (était) la nature de votre employeur ?

ACHPUB

Si l'enquêté a des doutes sur ce qu'est une entreprise publique, on peut compléter l'énumération par CEA, RATP, ADP, BDF, DCNS, France Télévision et ONF.

- 1. Entreprise privée ou association
- 2. Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
- 3. État
- 4. Collectivités territoriales
- 5. Hôpitaux publics
- 6. Sécurité sociale
- 7. Particulier

Pour les salariés autres que chefs d'entreprise : ASTC=3

C5b Dans cet emploi, votre tâche principale est-elle (était-elle) de superviser d'autres salariés ? AENCADR

Superviser le travail d'autres salariés regroupe par exemple les tâches suivantes :

- coordonner l'activité d'autres salariés ;
- être formellement responsable de leur activité ;
- organiser leur programme de travail au jour le jour ;
- être chargé de leur montrer comment le travail doit être fait ;
- surveiller la qualité de leur travail ou les délais ;
- etc
- 1. Oui
- 2. Non

Cette question est posée à la demande d'Eurostat afin de coder le libellé de la profession dans une autre nomenclature que la PCS (ISCO).

C6a (si ASTC=1,2,3) Dans cet emploi, quelle est (était) votre profession ? ou : (si ASTC=4) Quelle est (était) la profession de la personne aidée ? APCLCA

..... Intitulé en clair → 1^{er} appel à SICORE PCS

Ajout d'un message d'avertissement quand le message est flou ou imprécis (avant le passage dans Sicore) pour les professions suivantes :

AGENT, APPRENTI, APPRENTIE, CONSEILLER, CONSEILLERE, CONSULTANT, CONSULTANTE, EMPLOYE, EMPLOYE POLYVALENT, EMPLOYEE, EMPLOYEE POLYVALENTE, FONCTIONNAIRE, INGENIEUR, INGENIEURE, OUVRIER, OUVRIERE, RESPONSABLE, SALARIE, SALARIEE

À la lecture de l'intitulé de profession, il doit être possible de se représenter le plus précisément possible son activité sur son poste de travail, c'est à dire les tâches réalisées.

Si code cpclca=341a, 341b, 342a, 354g, 421a, 421b, 422a, 422b ou 422c

C6b Dans quel type d'établissement travaillez-vous ?

ATYPETENSA

Choisir le plus haut niveau d'enseignement : par exemple, si un professeur enseigne au niveau collège et lycée général, choisir la modalité 4. lycée général

- 1 école maternelle ou primaire
- 2 collège
- 3 lycée professionnel
- 4 lycée général, classe préparatoire
- 5 université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
- 6 Hors éducation nationale et assimilé

Si le libellé de profession n'est pas reconnu par SICORE PCS ou est reconnu mais imprécis

C7 Pouvez-vous préciser cette profession ? ou : Pouvez-vous reformuler cette profession ? APCLCB

...... Intitulé en clair → 2ème appel à SICORE PCS

Ajout d'un message d'avertissement quand le message est flou ou imprécis (avant le passage dans Sicore) pour les professions suivantes :

AGENT, APPRENTI, APPRENTIE, CONSEILLER, CONSEILLERE, CONSULTANT, CONSULTANTE, EMPLOYE, EMPLOYE POLYVALENT, EMPLOYEE, EMPLOYEE POLYVALENTE, FONCTIONNAIRE, INGENIEUR, INGENIEURE, OUVRIER, OUVRIERE, RESPONSABLE, SALARIE, SALARIEE

[APCLC]

Si APCLCB <> NULL alors APCLC = APCLCB Sinon APCLC = APCLCA

Pour ceux qui ne travaillent pas pour un particulier : ACHPUB≠7

C8 (si ASTC=1,2) Quelle est (était) l'activité principale de votre entreprise ? (si ASTC=3) Quelle est (était) l'activité principale de l'établissement qui vous emploie (employait) ? (si ASTC=4) Quelle est (était) l'activité principale de l'entreprise de la personne que vous aidez (aidiez)

AACTIV

Ne pas mettre de libellé d'activité abrégé ou de sigle comme TP

..... Intitulé en clair → 1^{er} appel à SICORE APE

Si le libellé d'activité saisi est reconnu par SICORE APE mais imprécis

C9 (C10 en 1ere interrogation) Le libellé d'activité est reconnu. Pouvez-vous préciser, parmi ces propositions, celle qui correspond le mieux à cette activité AACTIVMULTI

Proposition sous forme modalités, numérotées de 1 à au plus 10. Une modalité 11 « Autre cas », est ajoutée

Si « autres cas »

C10 Chercher dans la liste déroulante l'activité de l'établissement

AACTIVLIST

Choix dans la liste déroulante

Pour ceux qui sont ou étaient exploitants agricoles : AACTIVC=01

C11 Quelle est (était) la superficie de l'exploitation (en hectare s.a.u.) ?

ASAU

Indiquer 1 pour les superficies inférieures ou égales à un hectare.

Nombre d'hectare

Pour ceux qui sont ou étaient exploitants agricoles : AACTIVC=01 et ASTC #3

C12 Quelle est (était) l'orientation des productions agricoles ?

AOPA

- 1. Polyculture (culture des terres labourables)
- 2. Maraîchage ou horticulture
- 3. Vigne ou arbres fruitiers
- 5. Élevage d'herbivores (bovins, ovins...)
- 6. Polyculture-élevage
- 7. Élevage d'herbivores et de granivores
- 8. Autre

Si code_apclc=341a, 341b, 342a, 354g , 421a,421b, 422a, 422b ou 422c et aplclb<>vide

C13 Dans quel type d'établissement travaillez-vous ?

ATYPETENSB

Choisir le plus haut niveau d'enseignement : par exemple, si un professeur enseigne au niveau collège et lycée général, choisir la modalité 4. lycée général

- 1 école maternelle ou primaire
- 2 collège
- 3 lycée professionnel
- 4 lycée général, classe préparatoire
- 5 université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
- 6 Hors éducation nationale et assimilé

Pour ceux qui sont ou étaient à leur compte ou salariés chef d'entreprise, gérants mandataire, PDG : ASTC=1. 2

C13 Combien y a-t-il de salariés dans l'entreprise dans laquelle vous travaillez ? ou : Combien y avait-il de salariés dans l'entreprise dans laquelle vous travailliez, au moment où vous l'avez quittée ?

- 1. Aucun salarié
- 2. 1 ou 2 salariés
- 3. 3 à 9 salariés
- 4. 10 à 49 salariés
- 5. 50 à 499 salariés
- 6. 500 salariés ou plus

Pour ceux qui sont ou étaient salariés du privé autre que chefs d'entreprise : ASTC=3 et ACHPUB=1, 2, 6, 7

C14 Êtes-vous (étiez-vous) classé comme...

AQPRCR

Présenter (ou lire les modalités de) la carte-codes n°2

- 1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé → C17
- 2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier → C17
- 3. Technicien → C17
- 4. Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre) → C17
- 5. Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de ses adjoints directs) → C17
- 6. Directeur général, adjoint direct → C17
- 7. Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services → C17
- 8. Autre → C17

Attention à l'appellation « assimilés cadres ». Ce ne sont pas des cadres mais généralement des techniciens, des agents de maîtrise, des VRP, plus rarement des employés. Même si ces salariés cotisent à la caisse de retraite des cadres, ils ne doivent pas être classés en catégorie « cadres ».

Les **apprentis** sont classés conventionnellement en « ouvrier non qualifié » ou, dans les métiers non ouvriers en « employé ».

Les artistes sont classés comme « ingénieur, cadre ».

Généralement la quasi-totalité des salariés doit pouvoir être classée dans la nomenclature. La catégorie « Autres » pourra être utilisée dans les cas particuliers des intermittents du spectacle, des sportifs, des religieux etc.

Pour ceux qui sont ou étaient salariés du public : ASTC=3 et ACHPUB=3, 4, 5

C15 Êtes-vous (étiez-vous) classé comme...

AQPRCU

Présenter (ou lire les modalités de) la carte-codes n°3

- 1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé
- 2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié
- 3. Technicien
- 4. Personnel de catégorie C ou D
- 5. Personnel de catégorie B
- 6. Personnel de catégorie A
- 7. Autre

Si l'enquêté ne connaît pas sa propre catégorie parce qu'il y a eu des changements statutaires au cours de l'histoire (passage des instituteurs aux professeurs des écoles, par exemple). Dans ce cas, la règle à suivre par l'enquêteur est de choisir le grade le plus bas de ceux entre lesquels l'enquêté hésite. Les élèves ADS (adjoint de sécurité) et les élèves officiers ne sont pas titulaires. Il faut malgré tout les classer dans le grade correspondant à un titulaire.

Si RETOUR_APCLC = (CCS, RCS) ou (ASTC=3 et ACHPUB=7) ou ASTC = 4 : \rightarrow filtre ACESSE. Sinon \rightarrow AFONCTC

Pour ceux qui ont quitté cet emploi : Si ACTOP=2 et PASTRA=1 et RABS≠11, affecter ACESSE=0, sinon poser ACESSE

C16 De quelle façon cet emploi s'est-il terminé?

ACESSE

- 0. Vous n'avez pas quitté cet emploi → Fin module C
- 1. Fin d'emploi à durée déterminée → Fin module C
- 2. Démission
- 3. Rupture du contrat pour maladie ou invalidité → Fin module C
- 4. Licenciement économique → Fin module C
- 5. Autre licenciement → Fin module C
- 6. Rupture conventionnelle du contrat de travail → Fin module C
- 7. Cession de l'entreprise → Fin module C
- 8. Faillite, dépôt de bilan → Fin module C
- 9. Préretraite → Fin module C
- 10. Retraite ou retrait des affaires souhaité → Fin module C
- 11. Autres cas

Si le codage de la profession nécessite encore des précisions

C16a dans cet emploi quelle est votre fonction principale?

AFONCTC

Présenter carte code n°4 (ou lire les modalités au téléphone)

- 1. Production, chantier, exploitation
- 2. Installation, réparation, maintenance
- 3. Gardiennage, nettoyage, entretien ménager
- 4. Manutention, magasinage, logistique
- 5. Secrétariat, saisie, accueil
- 6. Gestion, comptabilité
- 7. Commerce (y compris restauration, hôtellerie, tourisme), technico-commercial
- 8. Études, recherche et développement, méthodes
- 9. Enseignement, soin aux personnes
- 10. Autre fonction

Pour ceux qui ont répondu « autres cas » Si ACESSE=11

C17b Veuillez préciser cet autre cas

ACESSEM

Pour ceux qui ont démissionné : ACESSE=2

C17 Pour quelle raison principale avez-vous démissionné?

RDEM

- 1. Pour reprendre des études ou suivre une formation
- 2. Pour vous occuper d'enfants ou d'une personne dépendante
- 3. Pour des raisons de santé
- 4. Parce que vous aviez déménagé
- 5. Vous trouviez l'ambiance de travail mauvaise, les relations de travail conflictuelles
- 6. Vous cherchiez un emploi plus satisfaisant, que vous n'aviez pas trouvé
- 7. Vous vouliez arrêter de travailler pour d'autres raisons

QI - Module D - FORMATION

de formation atteint au moment de l'enquête et au cours des trois derniers mois. Les questions sont posées à tous les individus du champ de l'enquête Emploi âgés de 15 ans ou plus (PRES=1 et (CA=0,1,4,9 ou (CA=3 et AGE≤18) et AGE≥15)

FORMATIONS CONDUISANT À UN DIPLÔME OU À UN TITRE RECONNUS

POUR TOUS

D1 (si RABS=7) La formation que vous avez suivie pendant la semaine du ... au ... conduitelle à un diplôme ou à un titre reconnus ? ou : (sinon) : Au cours des quatre semaines du ... au ..., avez-vous suivi des études ou une formation conduisant à un diplôme ou à un titre reconnus ?

Outre les diplômes classiques du système éducatif, les titres homologués à finalité professionnelle à prendre en compte sont inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Parmi ces titres, les Certificats de qualification professionnelle (CQP) des branches professionnelles ne sont pas à prendre en compte. Ils seront décrits à la fin du module formation. En cas de doute, voir la fiche enquêteur sur les formations formelles

Une procédure d'acquisition de diplôme par Validation des acquis de l'expérience (VAE) n'est pas une formation.

- 1. Oui → D3
- 2. Non

En cas de doute prendre la fiche enquêteur sur les formations formelles.

Les formations formelles conduisent à un diplôme ou à un titre reconnus, que l'on peut classer par niveau de formation. Les enseignements sont dispensés dans les établissements courants d'enseignement tels les collèges, lycées, centres de formation d'apprentis, écoles supérieures, universités et grandes écoles, mais certains ministères, le Cnam, l'Afpa, les Greta, les chambres des métiers et chambres de commerce proposent également des formations formelles. Ces formations peuvent aussi être suivies à distance, lorsqu'il s'agit d'enseignement à distance menant à un diplôme ou à un titre reconnu. Les formations formelles sont au moins équivalentes à 30 crédits européens (30 ECTS), 750 heures ou 6 mois en équivalent temps plein.

Pour les actifs occupés ou les moins de 60 ans qui ne n'ont pas suivi de formations formelles durant la semaine de référence : FORMEL=2 et (ACTOP=1 ou AGE≤60)

D2 Au cours des quatre semaines du ... au ..., étiez-vous en vacances pendant une formation conduisant à un diplôme ou à un titre reconnus ? VACFORM

- 1. Oui
- 2 Non

Ces questions repèrent la participation à des études et à des formations formelles. Les personnes absentes de leur formation formelle pour maladie, garde d'enfant et les apprentis en entreprise au cours de la période observée répondront qu'ils sont en formation formelle.

Ces questions comportent 2 modalités de réponse qui orientent la suite du questionnaire.

POUR CEUX QUI SUIVENT UNE FORMATION FORMELLE FORMEL=1 OU VACFORM=1

D3 Dans le passé, avez-vous interrompu vos études pendant une période d'un an ou plus ?

Une année de césure effectuée dans le cadre strict de la scolarité n'est pas une interruption.

- 1. Oui
- 2. Non

Cette question permet d'identifier la première interruption d'un an au moins dans le parcours scolaire.

Pour ceux qui ne suivent plus la formation formelle déclarée à l'enquête précédente (FORMEL≠1 et VACFORM≠1) et (V1FORMEL=1 ou V1VACFORM=1)

D4 Lors de la dernière enquête, vous étiez en formation conduisant à un diplôme ou à un titre reconnu. Depuis combien de mois avez vous arrêté votre formation ? DURFORTER

Nombre de mois (1à15)

Pour ceux qui ne suivent plus la formation formelle déclarée à l'enquête précédente et qui n'avaient jamais interrompu leurs études plus d'un an

(FORMEL≠1 et VACFORM≠1) et (V1FORMEL=1 ou V1VACFORM=1) et V1FORTERR=2

D5 Pensez vous reprendre des études conduisant à un diplôme ou à un titre FINFORM reconnu d'ici un an ?

- **1.** Oui → D15
- **2.** Non

Pour ceux qui suivent une formation formelle depuis l'enquête précédente (FORMEL=1 ou VACFORM=1) et (V1FORMEL=1 ou V1VACFORM=1)

D6 Depuis la derniére enquête, êtes-vous toujours dans la même classe ou la même année d'études ?

FC5B

- 1. Oui → D15
- **2.** Non

D7a Où a lieu la formation que vous suivez actuellement ?

LIEUFORM

Une seule réponse possible.

Si la formation a lieu dans un établissement dépendant d'une chambre de commerce, d'une chambre des métiers, d'une association, d'un syndicat ou d'une mairie saisir le type d'établissement dont il s'agit (par exemple établissement d'enseignement supérieur) et pas l'institution dont l'établissement dépend.

Présenter la carte codes n°11 (ou lire les modalités au téléphone)

- 1. Dans une école primaire, un collège, un lycée
- 2. Dans une université ou un autre établissement d'enseignement supérieur (y compris écoles d'infirmière et écoles de la fonction publique)
- 3. En centre de formation d'apprentis
- 4. Dans un établissement de formation pour les adultes (Cnam, Afpa, Greta)
- 5. Dans les locaux d'une Chambre de métiers ou d'une Chambre de commerce et d'industrie
- 6. Dans les locaux d'une association ou syndicat, d'une mairie
- 7. Dans votre entreprise, administration ou organisme employeur
- 8. A votre domicile où vous suivez des cours par correspondance ou par internet
- 9. Autre

On considère la formation suivie pendant la semaine de référence ou, si la personne était absente ou en congés, on décrit la formation en cours (la formation n'est donc pas terminée lors de la semaine de référence pendant laquelle l'enquêté est absent ou en congé). On n'anticipe pas sur les formations qui n'ont pas encore commencé; elles seront décrites lors de la prochaine interrogation.

Si le lieu de formation est « autre » : LIEUFORM=9

D7b Veuillez préciser :

LIEUFORMC

Intitulé en clair

D8 Préparez-vous un diplôme

2ème **appel à Sicore NIVEAU** Traitement : codé ou code nul **TYPFOR**

1	. De l'enseignement secondaire (hors BTS)
2	. De l'enseignement supérieur (y compris BTS)
abser sema	Enseignement secondaire : jusqu'au BAC et équivalent (y compris BAC TECHNO ou PRO) Enseignement supérieur : enseignement post-BAC On considère la formation suivie pendant la semaine de référence ou, si la personne était nte ou en congés, on décrit la formation en cours (la formation n'est donc pas terminée lors de la nine de référence pendant laquelle l'enquêté est absent ou en congé). On n'anticipe pas sur les nations qui n'ont pas encore commencé; elles seront décrites lors de la prochaine rrogation.
Sais	ivez-vous préciser l'année d'études en cours et le diplôme préparé ? FORNIV. iir les intitulés en majuscules. Ne pas saisir de spécialité mples : SECONDE GENERALE, TERMINALE BAC PRO, 1ERE ANNEE LICENCE. Intitulé en clair → 1 ^{et} appel à SICORE NIVEAU
	NIVEAU : Il faut entendre par année d'études le nombre d'années effectuées dans le cursus du me préparé (ex : 2EME ANNEE BTS) et non l'année civile de fin de cursus.
des secon	Sicore NIVEAU: Sicore code l'intitulé de niveau seul sans tenir compte de la spécialité. Il utilise variables annexes: année de la formation et type d'enseignement (enseignement primaire ou ndaire, enseignement supérieur). Par exemple si le libellé correspond à des études qui n'existent ⇒ Contrôle bloquant et retour dans la zone de saisie e libellé est non codé ⇒ Deuxième saisie
abser sema form	On considère la formation suivie pendant la semaine de référence ou, si la personne était nte ou en congés, on décrit la formation en cours (la formation n'est donc pas terminée lors de la nine de référence pendant laquelle l'enquêté est absent ou en congé). On n'anticipe pas sur les nations qui n'ont pas encore commencé; elles seront décrites lors de la prochaine rrogation.
D10 Le	ellé n'est pas reconnu par SICORE NIVEAU libellé est non codé. Veuillez saisir l'année d'étude et le diplôme préparé avec plude précision FORNIVI
Si l'e	enquêté prépare une licence professionnelle, veuillez le préciser.Si l'enquêté suit une 2e ée de master, précisez le cas échéant s'il s'agit d'une 2e année master professionnel ou
anne	e 2e année master recherche.

Si le libellé n'est pas codé par SICORE NIVEAU et validé

D11 Dans quelle catégorie se trouve la classe ou l'année d'études en cours ? FORNIVC

- 1. Primaire
- 2. 6e, 5e, 4e, 3e de collège
- 3. Préparation d'un CAP, BEP
- 4. Seconde, première et terminale bac général L, ES, S
- 5. Première et terminale bac techno, (STG, ST2S, STI2D, STD2A, STAV ...), seconde, première et terminale bac pro
- 6. Première et deuxième année de licence (L1, L2), BTS, DUT, école d'infirmière, classe préparatoire aux grandes écoles et classes de niveau équivalent
- 7. Licence (L3), première année master (M1)
- 8. Grande école, école d'ingénieur, de commerce, deuxième année master (M2), doctorat

Les enseignements spécialisés (IME, IMP, IMPro...) sont à classer généralement avec le primaire.

L'enseignement secondaire (catégories 2 à 5)

correspond aux classes 6è à 3è (y compris les SEGPA et les formations de remise à niveau) ; ainsi que les classes de la seconde à la terminale (séries L, ES et S, anciennement A, B, C, D, E).

Il comprend aussi l'enseignement technique ou professionnel : préparation du CAP ou du BEP , les anciens bacs techniques F G H, les anciens brevets de technicien (BEA, BEC, BEH, BEI..), les actuels bacs technologiques (STG, ST2S, ST12D, STD2A, STAV ...), les BAC PRO...

Vous classerez dans le supérieur (catégories 6 à 8)

- en modalité 6 : les DEUG, BTS, DUT , formations paramédicales ou sociales, classes préparatoires aux grandes écoles, école normale d'instituteurs ;
- en modalité 7 : les licences, licences pro, maîtrises, IUFM
- dans la dernière modalité 8 : les écoles d'ingénieur et de commerce, les écoles vétérinaires, écoles d'arts, d'architecture, diplômes de notaire et d'avocat, expertise comptable ainsi que les diplômes universitaires de niveau bac+5 et plus (master, DEA, DESS, doctorat...).

D12 Préciser la spécialité suivie :

FORSCD

(Si TYPFOR=1) S'il s'agit d'études dans le primaire ou au collège, choisir « Formation générale »

Choix dans la liste des spécialités formelles

en cas de non sélection :

- appuyer sur la touche ECHAP pour sortir de la liste, puis
- taper sur la touche ENTR pour passer à la question suivante et saisir le libellé en clair
- pour blanchir la zone, faire Shift + Suppr

Si la spécialité n'est pas dans la liste déroulante : FORSCD=vide

D13 Si la spécialité n'est pas dans la liste déroulante, saisir l'intitulé complet de la spécialité.

Intitulé en clair

D14 si TYPC=1 ou CONTRA=5

Suivez-vous (ou avez-vous suivi) cette formation dans le cadre de votre contrat de travail ? FC5A

Les contrats en alternance regroupent les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalistion.

- 1. Oui
- 2. Non

DIPLÔME ET NIVEAU FORMELS ATTEINTS À LA DATE DE L'ENQUÊTE

POUR TOUS

D15 Avez-vous obtenu un diplôme depuis la précedente enquête ? **ETMC 1.** Oui 2. Non \rightarrow D48 D16a À ce jour, le plus haut diplôme que vous possédez est-il... **TYPDIP** 1. Un diplôme de l'enseignement primaire ou secondaire (hors BTS) → D17 2. Un diplôme de l'enseignement supérieur (y compris BTS) → D17 3. Aucun diplôme → Si TYPFOR = 1 alors D31 Pour ceux qui n'ont pas de diplôme et suivent une formation dans le supérieur : TYPDIP=3 et TYPFOR=2 D16b Vous faites actuellement des études supérieures. Êtes-vous sûr(e) que vous n'avez aucun diplôme? **TYPDIPB** 1. Oui → D31 2. Non → D16 D17 Est-ce un diplôme étranger ? **DIPETR** 1. Oui 2. Non → D19 S'il s'agit d'un diplôme étranger : DIPETR=1 D18 Dans quel pays avez-vous obtenu ce diplôme ? **PAYSDIP** Choix dans la liste des pays D19 À quel âge ou en quelle année avez-vous obtenu ce diplôme ? **DATDIP** Entrez un âge compris entre 10 et 99 sous la forme 10A, 25A, etc. ou l'année entre 1850 et 2010 D20 Pouvez-vous préciser l'intitulé du plus haut diplôme que vous possédez ? **DIPINTA** (Si DIPETR=1) Saisir l'intitulé du diplôme français équivalent ; si cela n'est pas possible, saisir l'intitulé du diplôme étranger. Intitulé en clair D21 Dans quelle spécialité avez-vous obtenu ce diplôme ? **DIPSCDA** Si TYPDIP=1 S'il s'aqit d'un diplôme du primaire ou du collège (Brevet des collèges...), choisir « Formation générale » Choix dans la liste des spécialités formelles en cas de non sélection : appuyer sur la touche ECHAP pour sortir de la liste, puis taper sur la touche ENTR pour passer à la question suivante et saisir le libellé en clair pour blanchir la zone, faire Shift + Suppr Si la spécialité n'est pas dans la liste déroulante : DIPSCDA=vide D22 Si la spécialité n'est pas dans la liste déroulante, saisir l'intitulé complet de la spécialité. Intitulé en clair → 1^{er} appel à SICORE DIPLÔME+SPECIALITÉ

Sicore DIPLÖME: Sicore code simultanément le couple diplôme+spécialité: il peut utiliser pour cela les variables annexes: le type de diplôme (enseignement primaire ou secondaire, enseignement supérieur) et l'âge ou l'année d'obtention

Si le libellé combiné n'a pas été codé ou le libellé simple n'a pas été codé et validé

D23 Les libellés n'ont pas été codés.

Saisir un intitulé de diplôme plus précis.

DIPINTB

(Si TYPDIP=1) S'il s'agit d'un baccalauréat, précisez s'il s'agit d'un bac général, d'un bac pro ou d'un bac techno.

(Si TYPDIP=2) Si le diplôme obtenu est une licence professionnelle, veuillez le préciser. Si le diplôme obtenu est un master, précisez le cas échéant si c'est un master professionnel ou un master recherche.

Intitulé en clair

D24 Dans quelle spécialité avez-vous obtenu ce diplôme ?

DIPSCDB

Choix dans la liste des spécialités formelles

en cas de non sélection :

- appuyer sur la touche ECHAP pour sortir de la liste, puis
- taper sur la touche ENTR pour passer à la question suivante et saisir le libellé en clair
- pour blanchir la zone, faire Shift + Suppr

Si la spécialité n'est pas dans la liste déroulante : DIPSCDB=vide

D25 Si la spécialité n'est pas dans la liste déroulante, saisir l'intitulé complet de la spécialité.

DIPSINTB

...... Intitulé en clair → 2ème appel à SICORE DIPLÔME+SPECIALITÉ

2ème appel à Sicore DIPLOME

Utilisation des nouveaux intitulés de spécialité et de diplôme Fonctionne de la même manière que lors du premier appel

Si le libellé de l'enseignement secondaire n'a pas été codé

D26 S'agit-il d'un :

DIPASEC

(si DIPETR=1) Choisir le diplôme français équivalent

- 1. Certificat d'études primaires (CEP)
 - 2. BEPC, diplôme national du Brevet
 - 3. CAP ou CAP agricole, mention complémentaire au CAP
 - 4. BEP ou BEP agricole, mention complémentaire au BEP
 - 5. Diplôme ou titre professionnel de niveau CAP ou BEP
 - 6. Brevet professionnel (BP), brevet de technicien (BT)
 - 7. Autre brevet de l'enseignement technique ou professionnel
 - 8. Baccalauréat général (L, ES, S, A, B, C, D, E, philo., math-élem.,sciences-ex.) ou brevet supérieur
 - 9. Baccalauréat technologique (F, G, H, STT, STG, STI, SMS, ST2S, STI2D agricole,...)
 - 10. Baccalauréat professionnel y compris agricole
 - 11. Diplôme ou titre professionnel de niveau bac

Si le libellé de l'enseignement supérieur n'a pas été codé

D27 S'agit-il d'un :

DIPASUP

(si DIPETR=1) Choisir le diplôme français équivalent

- 1. DEUG, PCEM, DUEL, DUES, certificat d'aptitude pédagogique
- 2. BTS, DUT, DEUST ou autre diplôme équivalent
- 3. Diplôme des professions sociales et de la santé hors doctorat (assistante sociale, infirmière, éducateur spécialisé ...)
- 4. Diplôme ou titre professionnel de niveau bac+2
- 5. Licence, licence professionnelle, maîtrise, master 1
- 6. Diplôme d'une grande école de niveau bac+5 (ingénieur, commerce...)
- 7. DEA, DESS, master (y compris professionnel et recherche)
- 8. Doctorat médecine, pharmacie, dentaire
- 9. Doctorat hors professions de santé
- 10. Autre diplôme ou titre professionnel de niveau supérieur à bac+2

Si le diplôme peut-être obtenu en apprentissage ou par la VAE

D28 Avez-vous obtenu ce diplôme dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation?

APPSEC

Les contrats en alternance regroupent les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation.

- 1. Oui → D30a
- 2. Non

Il faut répondre «Oui» pour toutes les formations en alternance (sauf les contrats de professionnalisation et les stages).

Si le diplôme a été obtenu après 2001 : DATDIPA>2001

D29 Avez-vous obtenu ce diplôme par la validation des acquis de l'expérience ? VAEETM

- 1. Oui
- 2. Non

Il faut répondre « oui » que le diplôme ait été obtenu complètement ou en partie par la VAE.

Si le diplôme obtenu est un diplôme du supérieur : TYPDIP=2

D30a Vous avez donc un diplôme de l'enseignement supérieur. Dans l'enseignement primaire ou secondaire, quel est le plus haut diplôme que vous possédez : SUPSEC

Pour les diplômes étrangers, choisir le diplôme français équivalent

- 0. Aucun diplôme
- 1. Certificat d'études primaires (CEP)
- 2. BEPC, diplôme national du Brevet
- 3. CAP ou CAP agricole, mention complémentaire au CAP
- 4. BEP ou BEP agricole, mention complémentaire au BEP
- 5. Diplôme ou titre professionnel de niveau CAP ou BEP
- 6. Brevet professionnel (BP), brevet de technicien (BT)
- 7. Autre brevet de l'enseignement technique ou professionnel
- 8. Baccalauréat général (L, ES, S, A, B, C, D, E, philo., math-élem.,sciences-ex.) ou brevet supérieur
- 9. Baccalauréat technologique (F, G, H, STT, STG, STI, SMS, ST2S, STI2D, agricole...)
- 10. Baccalauréat professionnel y compris agricole
- 11. Diplôme ou titre professionnel de niveau bac

Si « autre diplôme » : SUPSEC=11

D30b Précisez : SUPSECINT

D30c À quel âge ou en quelle année avez-vous obtenu ce diplôme ?

DATDIPSEC

Année de 1850 à l'année de l'enquête

PLUS HAUT NIVEAU FORMEL ATTEINT

Pour ceux qui sont en formation mais pas dans le supérieur ou dont le plus haut diplôme n'est pas un diploôme du supérieur : (FORMEL=1 ou VACFORM=1) et (TYPDIP≠2 ou TYPFOR≠1)

D31 Avez-vous effectué des études d'un niveau plus élevé que celui de vos études actuelles ?

- 1. Oui
- 2. Non → D41

Pour ceux qui possèdent un diplôme : TYPDIP≠3

D32 Avez-vous effectué des études d'un niveau plus élevé que diplôme ?

DIPNIV

- 1. Oui
- 2. Non → D41

Pour permettre à l'enquêté de se repérer, l'enquêteur pourra se référer à la grille des niveaux de formation ci-dessous :

- 1. Primaire
- 2. 6e, 5e, 4e, 3e (secondaire 1er cycle)
- 3. Préparation d'un CAP, BEP, (technique cycle court)
- 4. 2nde, 1ère et terminales L, ES, S, A à E (secondaire général)
- 5. 1ères et terminales techno, (F, G, H, STG, STI ...), 1ères et terminales bac Pro (Secondaire technologique ou professionnel long)
- 6. DEUG (L1, L2), BTS, DUT, écoles d'infirmières, classe préparatoire aux grandes écoles
- 7. Licence (L3), maîtrise, 1ère année master
- 8. Grande école, école d'ingénieur, de commerce, master (recherche ou professionnel) (M2), DEA, DESS, doctorat

Pour ceux qui ne suivent pas une formation formelle et ne possèdent pas de diplôme : TYPDIP=3 et (FORMEL≠1 et VACFORM≠1)

D33 Avez-vous fait des études dans l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur ? FSANSDIP

- 1. Oui
- 2. Non → D48

Pour ceux qui n'ont pas de diplôme du supérieur : TYPDIP≠2

D34 À ce jour, quel niveau d'études avez-vous atteint ?

TYPNIV

- 1. Enseignement primaire ou secondaire (hors BTS)
- 2. Enseignement supérieur (y compris BTS)

Enseignement **secondaire** : jusqu'au BAC et équivalent y compris BAC TECHNO ou PRO Enseignement **supérieur** : enseignement post BAC

Pour ceux qui ont attaint uin niveau d'études supérieures et qui ont déclaré ne pas avoir de diplôme

TYPNIV=2 et TYPDIP=3

D34b Vous avez fait des études supérieures. Avez-vous obtenu un diplôme dans l'enseignement secondaire ou supérieur ? TYPNIVB

- 1. Oui → CORRIGER TYPDIP
- **2.** Non

D35 À quel âge ou en quelle année avez-vous atteint votre plus haut niveau d'études ?

DATNIV

Entrez un âge compris entre 10 et 99 sous la forme 10A, 25A, etc. ou l'année entre 1850 et 2010

D36 Avez-vous atteint ce niveau d'études à l'étranger ?

ETRNIV

- 1. Oui
- 2. Non → D38

Si le niveau d'études a été atteint à l'étranger : ETRNIV=1

D37 Dans quel pays avez-vous atteint ce niveau d'études ?

PAYSNIV

Choix dans la liste des pays

D38 Pouvez-vous préciser le libellé de l'année d'études que vous avez atteint et le diplôme préparé ? NIVINTA

Ex. : terminale bac general, 1ere annee deug. Ne pas saisir de spécialité.

...... Intitulé en clair > 1er appel à SICORE NIVEAU

NIVEAU: Il faut entendre par année d'études le nombre d'années effectuées dans le cursus du diplôme préparé (ex : 2EME ANNEE BTS) et non l'année civile de fin de cursus.

Sicore NIVEAU: Sicore code l'intitulé de niveau seul sans tenir compte de la spécialité. Il utilise des variables annexes: année de la formation et type d'enseignement (enseignement primaire ou secondaire, enseignement supérieur). Par exemple si le libellé correspond à des études qui n'existent plus

Contrôle bloquant et retour dans la zone de saisie

ou Le libellé est non codé ⇒Deuxième saisie

Si le libellé n'est pas reconnu par SICORE NIVEAU

D39 Le libellé est non codé. Veuillez saisir le libellé de l'année d'études que vous avez atteint et le diplôme préparé avec plus de précision NIVINTB

Si TYPNIV=1: Si l'enquêté a préparé un baccalauréat, préciser s'il s'agit d'un bac général, d'un bac pro ou d'un bac techno.

Si TYPNIV=2: Si l'enquêté a préparé une licence professionnelle, veuillez le préciser. Si l'enquêté a suivi une 2e année de master, précisez le cas échéant s'il s'agit d'une 2e année master professionnel ou d'une 2e année master recherche

..... Intitulé en clair → 2ème appel à SICORE NIVEAU

2ème appel à Sicore NIVEAU : codé ou code nul

Si le libellé n'est pas codé par SICORE NIVEAU

D40 Dans quelle catégorie se trouve la classe ou l'année d'études que vous avez atteint ? NIVA

(Si ETRNIV=1) Choisir le niveau d'études français équivalent

- 1. Primaire
- 2. 6e, 5e, 4e, 3e de collège
- 3. Préparation d'un CAP, BEP
- 4. Seconde, première et terminale bac général (L, ES, S, A à E)
- 5. Première et terminale bac techno, (F, G, H, STT, STG, STI, SMS, ST2S, STI2D...), seconde, première et terminale bac pro
- 6. Deug, première et deuxième année de licence (L1, L2), BTS, DUT, école d'infirmière, classe préparatoire aux grandes écoles
- 7. Licence (L3), maîtrise, première année master (M1)

8. Grande école, école d'ingénieur, de commerce, deuxième année master (M2), DEA, DESS, doctorat

FORMATION INITIALE FORMELLE

POUR CEUX QUI NE SUIVENT PAS D'ÉTUDES FORMELLES ACTUELLEMENT OU QUI ONT INTERROMPU LEURS ÉTUDES PAR LE PASSÉ FORTER=1 OU (FORMEL≠1 ET VACFORM≠1)

Pour ceux qui ne suivent pas d'études formelles actuellement : FORMEL≠1 et VACFORM≠1

D41 Avez-yous effectué vos études :

INTER

Une année de césure effectuéee dans le cadre strict de la scolarité n'est pas une interruption.

- 1. sans interruption (autre que les vacances) \rightarrow D43
- 2. avec une interruption

Pour ceux qui ont interrompu leurs études : (FORMEL≠1 et VACFORM≠1) et INTER=2

D42 Avez-vous interrompu vos études pendant :

INTERETU

Les stages prévus dans le cursus d'études ne constituent pas un arrêt des études.

- 1. Un an ou moins d'un an?
- 2. Plus d'un an?
- D43 (Si FORTER=1 ou INTERETU=2): À quel âge ou en quelle année a eu lieu votre première interruption d'études d'un an ou plus ? (sinon): À quel âge ou en quelle année avezvous fini vos études ?

 FORDAT

Entrez un âge compris entre 10 et 99 sous la forme 10A, 25A, etc. ou l'année entre 1850 et 2010

D44 (si FORTER=1 ou INTERETU=2) :Avant cette première interruption d'études, dans quel département faisiez-vous vos études ? (sinon) : Dans quel département se trouvait l'établissement où vous avez fini vos études ?

DEPFINETUD

On parle du département dans lequel se trouvait l'établissement d'études, pas du lieu de résidence.

Liste des départements

D45 (si: FORTER=1 ou INTERETU=2): À cette même période, dans quel département vivait votre famille ? (sinon) Au moment de la fin de vos études, dans quel département vivait votre famille ?

DEPFAMETUD

On parle du lieu de résidence des parents ou, si les parents sont séparés, du lieu de résidence du parent chez qui la personne avait vécu en dernier ou, s'il n'y a pas de parents, du lieu de résidence de la famille la plus proche.

Liste des départements

S'il y a eu une interruption d'études : FORTER=1 ou INTERETU=2

D46 Avant cette interruption d'études, possédiez-vous déjà votre plus haut diplôme actuel ?

- 1. Oui → D48
- 2. Non

S'il y a eu une interruption d'études avant l'obtention du plus haut diplôme : (FORTER=1 ou INTERETU=2) et DIPINIT=2

D47 Avant cette interruption d'études, quel est le plus haut diplôme que vous possédiez : TYPDIPINIT

Pour les diplômes étrangers, choisir le diplôme français équivalent

- 1. Aucun diplôme
- 2. Certificat d'études primaires (CEP), BEPC, diplôme national du Brevet
- 3. CAP, BEP, mention complémentaire au CAP ou au BEP ou équivalent
- 4. Brevet professionnel (BP), brevet de technicien (BT) ou équivalent
- 5. Baccalauréat général (L, ES, S, A, B, C, D, E, philo., math-élem.,sciences-ex.) ou brevet supérieur
- 6. Baccalauréat technologique (F, G, H, STT, STG, STI, SMS, ST2S, STI2D, agricole...)
- 7. Baccalauréat professionnel y compris agricole
- 8. BTS, DUT, DEUG, DEUST ou autre diplôme de niveau équivalent
- 9. Diplôme des professions sociales et de la santé de niveau hors doctorat (assistante sociale, infirmière, éducateur spécialisé...)
- 10. Licence, licence professionnelle, maîtrise, master 1
- 11. Diplôme d'une grande école de niveau bac+5 (ingénieur, commerce...)
- 12. DEA, DESS, master (y compris professionnel et recherche), doctorat (y compris santé)
- 13. Autre diplôme

FORMATIONS NON FORMELLES EN COURS

Les formations non formelles ne conduisent pas à un titre ou à un diplôme reconnu : ce sont des cours, des séminaires, ou des leçons privées suivis dans un cadre professionnel ou dans un cadre privé (loisirs). Les formations non formelles sont encadrées et précisément organisées (inscription, programme, etc.), mais on ne peut pas les classer à un niveau de formation donné.

Exemples : cours ou séminaires dispensés sur le lieu de travail, dans un autre établissement de l'entreprise (SECOURISME...), par une entreprise spécialisée dans la formation (BAFA, cours de langue étrangère, etc).

Des lycées, écoles et universités dispensent des formations de courte durée qui ne s'inscrivent pas dans une pédagogie progressive et hiérarchisée et sont des formations non formelles. Les cours de musique ou d'arts plastiques suivis à titre privé sont des formations non formelles ainsi que les activités sportives si elles sont encadrées.

Les formations dont l'équivalence est inférieure à 30 crédits européens (30 ECTS), 750 heures ou 6 mois en équivalent temps plein sont des formations non formelles.

Consigne spécifique à partir de 2017 : dans l'enquête emploi, les formations en situation de travail doivent être exclues des formations non formelles. Par formation en situation de travail, on entend formation individualisée en présence d'un tuteur sur le lieu de travail ou avec les outils de travail, ayant une forte composante pratique ; elle est organisée par l'employeur avec des moments de formation planifiés.

D48 Nous allons maintenant parler des formations qui ne conduisent pas à un diplôme ou à un titre reconnu. Ces formations ont pu être suivies pour des raisons personnelles ou professionnelles.

Au cours des trois derniers mois, du au, avez-vous participé à des stages, des formations ou des cours se déroulant en groupe, avec l'aide d'un intervenant ? COURSTAG

- 1. Oui
- 2. Non → D51

Pour ceux qui ont participé à des stages, formations ou cours durant les trois derniers mois : COURSTAG=1

D49 Ces formations ou ces stages ont-ils eu lieu en partie pendant les quatre semaines du ... au ... ? COURSTAGQ

- 1. Oui
- 2. Non → D51

Cette précision est demandée par Eurostat.

Si ces stages, formations ou cours ont eu lieu durant les quatre semaines : COURSTAGQ=1 D50 Quelle a été la durée en heures de ces formations pendant les quatre semaines du au ? DURCS
Durée hors temps passé dans les transports et devoirs. Saisir le nombre total d'heures de formation de ce type au cours des quatre dernières semaines.
Cette précision est demandée par Eurostat.
D51 Pendant les trois derniers mois, du au , avez-vous participé à des séminaires, des ateliers ou des conférences ? 1. Oui 2. Non → D54
Pour ceux qui ont participé à des séminaires, des ateliers ou des conférences : SEMCONF=1 D52 Ces séminaires, ateliers ou conférences ont-ils eu lieu en partie pendant les quatre semaines du au ? SEMCONFQ 1. Oui
2. Non → D54
Cette précision est demandée par Eurostat.
Si ces séminaires, ateliers ou conférences ont eu lieu durant les quatre semaines SEMCONFQ=1 D53 Quelle a été la durée en heures de ces séminaires, ateliers ou conférences pendant les quatre semaines du au ? DURSC Durée hors temps passé dans les transports et devoirs. Saisir le nombre total d'heures de formation de ce type au cours des quatre dernières semaines.
Cette précision est demandée par Eurostat.
D54 Pendant les trois derniers mois, du au avez-vous bénéficié de cours particuliers (y compris permis de conduire) ? 1. Oui 2. Non → D57
Pour ceux qui ont bénéficié de cours particuliers : LECPRIV=1 D55 Ces cours particuliers ont-ils eu lieu en partie pendant les quatre semaines du au LECPRIVQ 1. Oui 2. Non → D57
Cette précision est demandée par Eurostat.
Si cours particuliers ont eu lieu durant les quatre semaines : LECPRIVQ=1 D56 Quelle a été la durée en heures de ces cours particuliers pendant les quatre dernières semaines du au ? Durée hors temps passé dans les transports et devoirs. Saisir le nombre total d'heures de formation de ce type au cours des quatre dernières semaines.
Cette précision est demandée par Eurostat.

D57 Pendant les trois derniers mois, du ... au ..., avez-vous suivi des cours de sport ou des cours liés à des activités culturelles ou de loisirs ? LOISIRS

Les entrainements sportifs encadrés sont à prendre en compte Si cette formation a déjà été décrite précédemment ne pas la décrire à nouveau.

- 1 Oui
- 2. Non → D60

Pour ceux qui ont suivi des cours de sport ou des cours liés à des activités culturelles ou de loisirs : LOISIRS=1

D58 Ces cours ont-ils eu lieu en partie pendant les quatre semaines du ... au ... ?

LOISIRSQ

- 1. Oui
- 2. Non → D60
- Cette précision est demandée par Eurostat.

Si ces cours ou activités ont eu lieu durant les quatre semaines : LOISIRSQ=1

D59 Quelle a été la durée en heures de ces cours pendant les quatre semaines du ... au ... ?

Durée hors temps passé dans les transports et devoirs. Saisir le nombre total d'heures de formation de ce type au cours des quatre dernières semaines.

Cette précision est demandée par Eurostat.

POUR LES MOINS DE 65 ANS QUI ONT SUIVI UNE FORMATION QUI NE CONDUIT PAS À UN DIPLÔME OU TITRE RECONNU (SI COURSTAG=1 OU SEMCONF=1 OU LECPRIV=1 OU LOISIRS=1) ET AGE≤65

D60 Parmi les formations ne conduisant pas à un diplôme reconnu, nous allons décrire la plus récente. Quelle est la spécialité de cette formation ? ETMSPA

Pour les cours de sport, de musique ou d'arts plastiques, sélectionner dans la liste déroulante SPORT, MUSIQUE ou ARTS PLASTIQUE, ceci quelle que soit la discipline pratiquée ».

Liste des spécialités non formelles

en cas de non sélection :

- appuyer sur la touche ECHAP pour sortir de la liste, puis
- taper sur la touche ENTR pour passer à la question suivante et saisir le libellé en clair
- pour blanchir la zone, faire Shift + Suppr

Afin d'avoir un échantillon le plus représentatif possible des formations non formelles, il a été décidé au niveau européen, avec l'accord de la majorité des pays, de prendre la dernière formation non formelle effectuée. Eurostat explique qu'il y a une complémentarité entre les enquêtes LFS (EEC en France) et AES (formation des adultes) et que seule l'enquête AES permet de décrire finement les formations non formelles. L'enquête Emploi a pour principal objet de calculer un taux d'accès à ces formations non formelles au cours du dernier mois et de la dernière année.

La formation la plus récente est la dernière à laquelle l'enquêté a participé pendant la période des 4 semaines (semaine de référence + les 3 semaines précédentes).

Une table de passage transforme dans le programme de diffusion les 900 postes des spécialités non formelles en spécialités européennes. Ainsi, que la spécialité soit foot ou sport (ou soit piano ou musique ; ou soit dessin ou arts plastiques), la codification est la même. Ne pouvant pas intégrer tous les sports, instruments de musique ou activités plastiques dans la liste, la consigne est de préciser simplement sport, musique ou arts plastiques.

D61 Si la spécialité n'est pas dans la liste déroulante, saisir l'intitulé de la spécialité. ETMSA

Intitulé en clair

D62 Pour quelle raison principale avez-vous suivi cette formation?

LLURPA

- 1. Pour une raison principalement professionnelle
- 2. Pour une raison principalement personnelle ou sociale

Pour les actifs : ACTOP=1 ou MREC=1

D63 Cette formation a-t-elle été :

FORTYP

Si les modalités 2 et 4 conviennent toutes les deux (par exemple si Pôle emploi propose à un demandeur d'emploi d'utiliser son CPF), <u>privilégier la modalité 2</u> par rapport à la modalité 4, Les modalités <u>3 et 4 incluent les formations imposées ou demandées</u> par l'employeur ou par un organisme d'aide à la recherche d'emploi.

- 1. Suivie dans le cadre d'un Congé individuel de formation (Cif) ou d'un Congé de formation professionnelle (fonction publique)
- 2. Suivie au titre de votre Droit individuel à la formation (Dif) ou de votre Compte personnel de formation (CPF)
- 3. Proposée par votre employeur (hors Cif, Dif et CPF) ?
- 4. Proposée par Pôle emploi ou un autre organisme d'aide à la recherche d'emploi (hors Cif, Dif et CPF) ?
- 5. Rien de tout cela

Si les modalités 2 et 4 conviennent toutes les deux (par exemple si Pôle emploi propose à un demandeur d'emploi d'utiliser son CPF), privilégier la modalité 2 par rapport à la modalité 4.

Pour les actifs occupés : ACTOP=1

D64 Avez-vous suivi cette formation pendant votre temps de travail rémunéré ? LWORHA Pour les indépendants, la formation a lieu sur le temps de travail si elle se substitue à une heure qui aurait été travaillée

- 1. Oui, exclusivement pendant votre temps de travail rémunéré
- 2. Oui, la moitié ou plus s'est déroulée pendant votre temps de travail rémunéré
- 3. Oui, moins de la moitié s'est déroulée pendant votre temps de travail rémunéré
- 4. Non, exclusivement en dehors de votre temps de travail rémunéré

D65 Parmi toutes les formations ne conduisant pas à un diplôme reconnu (stages, formations ou cours, séminaires, ateliers ou conférences [...] cours de sports ou cours liés à des activités culturelles ou de loisirs) suivies au cours des 3 derniers mois, en avezvous suivi une principalement pour des raisons professionnelles ?

LLURPAbis

- 1. Oui
- 2. Non

D66 La plus récente de ces formations pour des raisons principalement professionnelles a-t-elle été : FORTYPbis

- 1. Suivie dans le cadre d'un Congé individuel de formation (Cif) ou d'un Congé de formation professionnelle (fonction publique)
- 2. Suivie au titre de votre Droit individuel à la formation (Dif) ou de votre Compte personnel de formation (CPF)
- 3. Proposée par votre employeur (hors Cif, Dif et CPF)?
- 4. Proposée par Pôle emploi ou un autre organisme d'aide à la recherche d'emploi (hors Cif, Dif et CPF) ?
- 5. Rien de tout cela.

QI - Module E - SITUATION UN AN AUPARAVANT

Ce module décrit la situation de l'individu enquêté un an avant l'enquête : lieu de résidence et situation par rapport au marché du travail, selon les cas : caractéristiques de l'emploi occupé un an avant, circonstances dans lesquelles la personne s'est trouvée au chômage, études suivies.

Les questions sont posées uniquement en $1^{\text{ère}}$ interroagtion, à tous les individus dans le champ de l'enquête Emploi âgés de 15 ans ou plus (PRES = 1 et (CA = 0,1,4,9 ou (CA = 3 et AGE \leq 18)) et AGE \geq 15).

E1a II y a un an, habitiez-vous déjà dans votre logement actuel ?

ERESIDA

- 1. Oui → E2
- 2. Non

E1b À ce moment-là / il y a un an, vous habitiez...

ERESIDB

- Dans la même commune qu'aujourd'hui (ou le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
 → E1e
- 2. Dans une autre commune (ou arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) de France (y c. DOM, COM, POM)
- 3. À l'étranger → E1d

Pour ceux qui vivaient dans une autre commune il y a un an : ERESIDB=2

E1c Dans quel département viviez-vous ?

EDEP

Liste des départements → E1e

Pour ceux qui vivaient à l'étranger il y a un an : ERESIDB=3

E1d Dans quel pays viviez-vous?

EPAY

Liste des pays

Pour ceux qui vivaient dans un autre logement il y a un an : ERESIDA=2

E1e Viviez-vous?

ERESIDC

- 1. dans un logement ordinaire
- 2. dans un autre type de logement (foyer, chantier, internat, caserne, cité universitaire, établissement de soin, maison de retraite)

Pour ceux qui vivaient à l'étranger : ERESIDB=3

E1f Êtes-vous en France pour une durée limitée ?

TPSRESIDA

- 1. Oui
- 2. Non → E2

Pour ceux qui sont en France pour une durée limitée : TPSRESIDA=1

E1g Combien de temps pensez-vous rester en France?

TPSRESID

Précisez l'unité de temps avec les initiales Années/Mois

Pour ceux qui travaillent et sont dans leur entreprise depuis plus d'un an : DATANT \neq vide et [ANNEENQQI-DATANT \geq 1 ou (ANNEE-DATANT=1 et MOISENQQI>DAMOIS)] et {NBTEMPR \neq 3 ou CHPUBR \neq 7 ou STCR \neq (1, 2 ou 4)}, affecter ESTC=^STCR, ECHPUB=^CHPUBR puis aller à EMEMNBSAL.

E2 II y a un an, dans votre emploi (principal), occupiez-vous le même poste qu'aujourd'hui ? EPOST

- 1. Oui **→** E6
- 2. Non

Si le changement de grade ne s'accompagne pas d'un changement de poste, répondre 2 : NON

Pour tous, sauf ceux qui occupaient le même poste il y a un an : EPOST≠1

E3 II y a un an, quelle était votre situation principale sur le marché du travail ? EOCCUA

- 1. Vous travailliez (salarié, à votre compte, y c. aide d'une personne dans son travail, apprentissage sous contrat ou stage rémunéré)
- 2. Vous étiez en cours d'études, en stage non rémunéré → Fin du module E
- 3. Vous étiez au chômage (inscrit ou non à Pôle Emploi) → E16
- 4. Vous étiez retraité ou préretraité → Fin du module E
- 5. Vous étiez en congé parental à temps plein → Fin du module E
- 6. Vous étiez homme (femme) au foyer → Fin du module E
- 7. Vous étiez inactif pour cause d'invalidité → Fin du module E
- 8. Vous étiez dans une autre situation → Fin du module E

Dans le cas d'un travail informel il y a un an, il convient de répondre 1 puisqu'il s'

Pour ceux qui travaillaient et n'occupaient pas le même poste il y a un an : EPOST≠1 et EOCCUA=1

E4 II y a un an, étiez-vous...

ESTC

- 1. À votre compte \rightarrow E9
- 2. Salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, P.D.G. → E9
- 3. Salarié (autre que chef d'entreprise)
- 4. Vous travailliez pour un membre de votre famille sans être salarié → E8

Pour les salariés qui n'occupaient pas le même poste il y a un an : EPOST≠1 et EOCCUA=1 et ESTC=3

E5 Quelle était la nature de votre employeur ?

ECHPUB

Si l'enquêté a des doutes sur ce qu'est une entreprise publique, on peut compléter l'énumération par : CEA, RATP, ADP, BDF, DCNS, France Télévision et ONF.

- 1. Entreprise privée ou association → E7
- 2. Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.) → E7
- 3. État
- 4. Collectivités territoriales
- 5. Hôpitaux publics
- 6. Sécurité sociale → E7
- 7. Particulier → E7

Pour ceux qui étaient salariés du public il y a un an : ECHPUB=3,4,5

E6 Dans la fonction publique, étiez-vous...

ETITC

- 1. Élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire → E9
- 2. Titulaire civil ou militaire → E9
- 3. Agent contractuel, ouvrier d'État, assistante maternelle, praticien hospitalier
- 4. Stagiaire → E9

Pour ceux qui étaient, il y a un an, salariés du privé ou contractuels du public : ECHPUB=1,2,6,7 ou ETITC=3

E7 Quel était le type de votre contrat de travail ?

ECONTR

Si plusieurs activités, prendre l'emploi qui prenait le plus de temps

- 0. Pas de contrat de travail → E9
- 1. Contrat à durée indéterminée (CDI) → E9
- 2. Contrat à durée déterminée (CDD) autre que saisonnier \rightarrow E9
- 3. Contrat saisonnier → E9
- 4. Contrat d'intérim ou de travail temporaire → E9
- 5. Contrat d'apprentissage → E9

Le **contrat d'intérim** ou de **travail temporaire** est un contrat de mission entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise utilisatrice, et le travailleur temporaire. Il est écrit et comprend un certain nombre de mentions obligatoires spécifiques à ce type de contrat.

Les **activités saisonnières** sont des travaux normalement appelés à se répéter d'une année sur l'autre, à dates à peu près fixes, suivant le rythme des saisons ou des modes de vie collectifs. Un contrat à durée déterminée saisonnier peut comporter des clauses de reconduction d'une année sur l'autre. Il a une durée maximum de 8 mois.

Si les personnes enquêtées disent ne pas avoir de contrat écrit ou ne déclarent pas un contrat tel que libellé en modalités 2, 3, 4 et 5, elles sont de fait en CDI qui est le contrat de droit commun de l'ensemble des salariés. A la différence des autres contrats, un CDI peut être un contrat verbal.

Pour ceux qui travaillaient pour un membre de leur famille sans être salarié il y a un an : ESTC=4

E8 En tant qu'aide familial, réalisiez vous principalement des travaux de secrétariat, de vente ou de comptabilité ? EAIDFONC

- 1. oui → E14a
- 2. non

Pour ceux qui travaillaient il y a un an : EOCCUA=1

E9a Quelle était votre profession principale il y a un an ? ou : Quelle était la profession de la personne aidée ? EPCLCA

..... Intitulé en clair → 1^{er} appel à SICORE PCS

À la lecture de l'intitulé de profession, il doit être possible de se représenter le plus précisément possible son activité sur son poste de travail, c'est à dire les tâches réalisées.

Si code_epclca=341a, 341b, 342a, 354g, 421a,421b, 422a, 422b ou 422c

Dans quel type d'établissement travaillez-vous ?

ETYPETENSA

Choisir le plus haut niveau d'enseignement : par exemple, si un professeur enseigne au niveau collège et lycée général, choisir la modalité 4. lycée général

- 1 école maternelle ou primaire
- 2 collège
- 3 lycée professionnel
- 4 lycée général, classe préparatoire
- 5 université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur

Si le libellé de profession n'est pas reconnu ou est imprécis

E9b Pouvez-vous préciser cette profession ? ou : Pouvez-vous reformuler cette profession ? EPCLCB

Intitulé en clair

[EPCLC]
Si EPCLCB <> NULL alors EPCLC = EPCLCB
Sinon EPCLC = EPCLCA

Pour ceux qui étaient salariés il y a un an : ESTC=3

E10 Dans cet emploi, votre tâche principale était-elle de superviser d'autre salariés (hors apprentis et stagiaires) ? EENCADR

Superviser le travail d'autres salariés regroupe par exemple les tâches suivantes :

- coordonner l'activité d'autres salariés ;
- être formellement responsable de leur activité ;
- organiser leur programme de travail au jour le jour ;
- être chargé de leur montrer comment le travail doit être fait ;
- surveiller la qualité de leur travail ou les délais ;
- etc.
- 1. Oui
- 2. Non

Pour les salariés qui avaient un employeur principal il y a un an (sauf salariés d'employeurs particuliers) : Si DATANT≠vide et [ANNEENQQI-DATANT≥2 ou (ANNEE-DATANT=1 et MOISENQQI>DAMOIS)] et NBTEMPR≠3 et CHPUBR≠7 et STCR≠1, 2, 4

- E11 II y a un an, dans votre emploi (principal), travailliez-vous à la même adresse qu'aujourd'hui?
 - 1. Oui → E14
 - 2. Non

Pour ceux qui travaillaient à une autre adresse il y a un an (sauf salariés d'employeurs particuliers) : FMMFTAB=2

E12a Quelle était l'activité principale de votre entreprise ? ou : Quelle était l'activité principale de l'établissement qui vous employait ? ou : Quelle était l'activité principale de l'entreprise de la personne que vous aidiez ?

EACTIV

Ne pas mettre de libellé d'activité abrégé ou de sigle comme TP

..... Intitulé en clair → 1^{er} appel à SICORE APE

Si le libellé d'activité saisi est reconnu par SICORE APE mais imprécis : RETOUR_EACTIV=CCM

E12b Pouvez-vous préciser, parmi ces propositions, celle qui correspond le mieux à cette activité : EACTIVMULTI

Proposition sous forme de N modalités, numérotées de 1 à au plus 10.

Une dernière modalité est ajoutée intitulée « Autre cas », dont le numéro est 11.

Si « autre cas » ou si le libellé d'activité saisi n'est pas reconnu par SICORE APE

E12c Le libellé d'activité n'est pas reconnu. Nous allons donc chercher dans une liste déroulante l'activité de l'établissement EACTIVLIST

Choix dans la liste déroulante

Si code_epclc=341a, 341b, 342a, 354g, 421a,421b, 422a, 422b ou 422c et Eplclb<>vide

E12d Dans quel type d'établissement travaillez-vous ?

ETYPETENSB

Choisir le plus haut niveau d'enseignement : par exemple, si un professeur enseigne au niveau collège et lycée général, choisir la modalité 4. lycée général

- 1 école maternelle ou primaire
- 2 collège
- 3 lycée professionnel
- 4 lycée général, classe préparatoire
- 5 université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
- 6 Hors éducation nationale et assimilé

Pour les salariés du privé dont le codage de la profession nécessite encore des précisions

E13a Étiez-vous classé comme...

EQPRCR

Présenter (ou lire les modalités de) la carte-codes n°2

- 1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé → E15
- 2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier → E15
- 3. Technicien → E15
- 4. Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre) → E15
- 5. Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de ses adjoints directs) → E15
- 6. Directeur général, adjoint direct → E15
- 7. Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services > E15
- 8. Autre → E15

Attention à l'appellation « assimilés cadres ». Ce ne sont pas des cadres mais généralement des techniciens, des agents de maîtrise, des VRP, plus rarement des employés. Même si ces salariés cotisent à la caisse de retraite des cadres, ils ne doivent pas être classés en catégorie « cadres ».

Les **apprentis** sont classés conventionnellement en « ouvrier non qualifié » ou, dans les métiers non ouvriers en « employé ».

Les artistes sont classés comme « ingénieur, cadre ».

Généralement la quasi-totalité des salariés doit pouvoir être classée dans la nomenclature. La catégorie « Autres » pourra être utilisée dans les cas particuliers des intermittents du spectacle, des sportifs, des religieux, etc.

Pour les salariés du public dont le codage de la profession nécessite encore des précisions

E13b Étiez-vous classé comme...

EQPRCU

- 1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé → E15
- 2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié → E15
- 3. Technicien → E15
- 4. Personnel de catégorie C ou D → E15
- 5. Personnel de catégorie B → E15
- 6. Personnel de catégorie A → E15
- 7. Autre → E15

Si l'enquêté ne connaît pas sa propre catégorie parce qu'il y a eu des changements statutaires au cours de l'histoire (passage des instituteurs aux professeurs des écoles, par exemple). Dans ce cas, la règle à suivre par l'enquêteur est de choisir le grade le plus bas de ceux entre lesquels l'enquêté hésite.

Les élèves ADS (adjoint de sécurité) et les élèves officiers ne sont pas titulaires. Il faut malgré tout les classer dans le grade correspondant à un titulaire.

Si RETOUR_EPCLC = (CCS, RCS) ou (ESTC=3 et ECHPUB=7) ou ESTC = $4: \rightarrow$ **EMEMNBSAL** Sinon \rightarrow **EFONCTC**

Si le codage de la profession nécessite encore des précisions

E13c Dans cet emploi, quelle est votre fonction principale?

EFONCTC

- 1. Production, chantier, exploitation
- 2. Installation, réparation, maintenance
- 3. Gardiennage, nettoyage, entretien ménager
- 4. Manutention, magasinage, logistique
- 5. Secrétariat, saisie, accueil
- Gestion, comptabilité
- 7. Commerce (y compris restauration, hôtellerie, tourisme), technico-commercial
- 8. Études, recherche et développement, méthodes
- 9. Enseignement, soin aux personnes
- 10. Autre fonction

Pour les personnes à leur compte, salarié chef d'entreprise, gérant mandataire ou P.D.G qui travaillent et sont dans leur entreprise depuis plus d'un an : ESTC= ,2 et DATANT≠ vide et [ANNEENQQI-DATANT≥2 ou (ANNEE-DATANT=1 et MOISENQQI>DAMOIS)]

E14a Le nombre de salariés dans votre entreprise était-il le même il y a un an ?

EMEMNBSAL

- 1. Oui → E15
- 2. Non

Si le nombre de salariés était différent il y a un an : EMEMNBSAL=2

E14b Combien y avait-il de salariés dans votre entreprise il y a un an ?

ENBSAL

- 1. Aucun salarié
- 2. 1 ou 2 salariés
- 3. 3 à 9 salariés
- 4. 10 à 49 salariés
- 5. 50 à 499 salariés
- 6. 500 salariés ou plus

Pour ceux qui travaillaient il y a un an : EOCCUA=1

E15a Votre emploi était-il...

ETPP

- 1. À temps complet → Fin du module E
- 2. À temps partiel
- 3. Sans objet (pour les personnes non salariées qui estiment que cette question ne s'applique pas à elles) → fin du module G

Un **apprenti** travaille à temps complet (sa formation étant comprise dans son contrat de travail). Sont considérés à temps partiel les salariés dont la durée du travail est inférieure à la durée légale du travail, ou à la durée du travail fixée conventionnellement pour la branche, ou l'entreprise, ou aux durées du travail applicables dans l'établissement. Le calcul de la durée du travail peut s'effectuer dans le cadre hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Pour ceux qui travaillaient à temps partiel il y a un an : ETPP=2

E15b Quelle était la durée de votre temps partiel, par rapport à un temps plein dans votre entreprise ? ETXTPPB

- 1. Moins d'un mi-temps (50%) \rightarrow Fin du module E
- 2. Mi-temps (50%) → Fin du module E
- 3. Entre 50 et 80 % \rightarrow Fin du module E
- 4. 80% → Fin du module E
- 5.Plus de 80% → Fin du module E

Pour ceux qui étaient sans emploi il y a un an : EOCCUA=3

E16 Dans quelles circonstances étiez-vous sans emploi?

ECREC

- 1. Vous aviez terminé vos études
- 2. Vous aviez terminé un stage ou une formation d'apprenti
- 3. Vous aviez fini une mission d'intérim
- 4. Vous aviez fini un contrat d'un emploi à durée limitée (CDD)
- 5. A la suite d'un licenciement économique
- 6. A la suite d'un autre licenciement
- 7. A la suite d'une rupture conventionnelle du contrat de travail
- 8. Vous aviez démissionné
- 9. Vous aviez pris votre retraite
- 10. Vous aviez cessé toute activité
- 11. Vous n'aviez jamais travaillé

QI - Module F - ALLOCATIONS

Ce module décrit les principales allocations perçues par individu enquêté.

Les questions sont posées en $1^{\text{ère}}$ et dernière interrogation (REINT=0 ou RGA=6), à tous les individus dans le champ de l'enquête Emploi âgés de 15 ans ou plus (PRES = 1 et (CA = 0,1,4,9 ou (CA = 3 et AGE \leq 18)) et AGE \geq 15).

F1a Actuellement, percevez-vous une des allocations suivantes?

RC1REV

Plusieurs réponses possibles.

Présenter la carte code n°7 (ou lire les modalités au téléphone)

- Complément de libre choix d'activité (CLCA) de la PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant) ou COLCA (Complément optionnel de libre choix d'activité) ou PREPAREE (Prestation partagée d'éducation de l'enfant)
- 2. Allocation logement (Allocation de logement familiale (ALF)), Allocation de logement sociale (ALS), Aide personnalisée au logement (APL))
- 3. Prime d'activité
- 4. Revenu de solidarité active (RSA)
- 5. Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- 6. Minimum invalidité ou minimum vieillesse (ASPAou ASV)
- 7. Allocation veuvage
- 8. Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- 9. Aucune de ces allocations → F2

Il ne s'agit pas de lister toutes les allocations éventuellement perçues par l'enquêté mais bien de savoir si l'enquêté perçoit ces allocations.

En janvier 2016, le <u>RSA activité</u> et la <u>prime pour l'emploi</u> seront supprimés pour être remplacés par un dispositif unique : la prime d'activité. Cette nouvelle prestation sera versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf). Attention : le RSA continuera d'exister pour les personnes sans activité professionnelle.

Pour ceux qui perçoivent le CLCA ou le COLCA : RC1REV=1

F1b Quel a été le montant du dernier versement du complément de libre choix d'activité de la PAJE ou de la PREPAREE ? MPAJEE

Dans le cas de la PAJE, on ne s'intéresse ici qu'à la partie correspondant au complément (optionnel ou non) de libre choix d'activité.

montant en euros ou « Ne sait pas » ou « Refus »

Pour ceux qui perçoivent une allocation logement : RC1REV=2

F1c Quel a été le montant du dernier versement de l'allocation logement?

MALE

montant en euros ou « Ne sait pas » ou « Refus »

Pour ceux qui perçoivent une prime d'activité RC1REV = 3

F1cbis Quel a été le montant du dernier versement de la prime d'activité ?

MALE

montant en euros ou « Ne sait pas » ou « Refus »

Pour ceux qui perçoivent le RSA ou le RSO: RC1REV=3

F1d Quel a été le montant du dernier versement du RSA ou du RSO ?

MRSAE

montant en euros ou « Ne sait pas » ou « Refus »

Pour ceux qui perçoivent l'AAH: RC1REV=4

F1e Quel a été le montant du dernier versement de l'AAH ?

MAAHE

montant en euros ou « Ne sait pas » ou « Refus »

Pour ceux qui perçoivent le minimum invalidité, l'ASPA ou le minimum vieillesse : RC1REV=5

F1f Quel a été le montant du dernier versement du minimum invalidité ? / de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées) ou du minimum vieillesse ? MMVIE

montant en euros ou « Ne sait pas » ou « Refus »

Pour ceux qui perçoivent l'allocation veuvage : RC1REV=6

F1g Quel a été le montant du dernier versement de l'allocation veuvage ?

MAVE

montant en euros ou « Ne sait pas » ou « Refus »

Pour ceux qui perçoivent l'AEEH: RC1REV=7

F1h Quel a été le montant du dernier versement de l'AEEH?

MAEEHE

montant en euros ou « Ne sait pas » ou « Refus »

Pour ceux qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi : OFFICC=1

F2 Percevez-vous des allocations chômage ou de solidarité chômage?

ACPER

Les enquêtés qui ont des <u>droits ouverts au chômage</u> doivent répondre <u>OUI</u>,

Allocations versées par Pôle emploi : notamment l'allocation assurance chômage comme l'ARE (allocation d'aide au retour à l'emploi) ou de solidarité comme l'ASS (allocation de solidarité spécifique).

Les personnes qui ont des <u>droits ouverts sans percevoir d'allocation</u> (différé, activité réduite) doivent répondre <u>NON</u>.

- 1. Oui
- 2. Non → F5

Pour ceux qui perçoivent des allocations chômage : ACPER=1

F3 Quelle allocation chômage touchez-vous?

ALCT

Présenter la carte code n°8 (ou lire les modalités au téléphone)

- 1. ARE (Allocation de Retour à l'Emploi : allocation de base du régime d'assurance-chômage), ASP (allocation de sécurisation professionnelle)
- 2. ASS (Allocation de Solidarité Spécifique)
- 3. autres allocations de la solidarité (ATA(allocation tempraire d'attente), (AER) allocation équivalent retraite)
- 4. Autres allocations chômage ((RFPE) rémunération de formation Pôle emploi, (RFF) rémunération de fin de formation)...)

Pour ceux qui perçoivent des allocations chômage : ACPER=1

F4a Quel a été le montant du dernier versement de l'allocation chômage?

MCHO

montant en euros ou Ne Sait Pas ou Refus

Pour ceux ont déclaré un montant de versement d'allocations chômage : ACPER=1 et MCHO≠0

F4b Quel est le nombre de jours indemnisés correspondant à ce montant ?

МВЈСНО

montant en nombre de jours ou Ne Sait Pas

Pour ceux qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi et qui ne touchent pas d'allocation chômage : OFFICC=1 et ACPER=2

F5 Pourquoi ne touchez-vous pas d'allocation chômage?

ALCNC

- 1. Vos droits sont épuisés
- 2. Votre demande est en cours de dépôt ou de traitement
- 3. Votre demande d'allocation a été rejetée
- 4. Vous ne répondez pas aux conditions d'ouverture de droits

Pour ceux qui ont 53 ans et plus : Age≥53

F6a Touchez-vous une retraite ? ou : Touchez-vous une retraite en plus des revenus de votre travail ?

Ne pas tenir compte des préretraites, pensions de révision, minimum vieillesse, pensions d'invalidité. Tenir compte des retraites complémentaires, sur-complémentaires et épargne retraite.

- 1. Oui
- 2. Non → F8

Pour ceux qui touchent une retraite : RET=1

F6b Depuis quelle année touchez-vous une retraite?

DATERET

Indiquer l'année:

Pour ceux qui touchent une retraite : RET=1

F7a Étiez-vous en emploi juste avant de toucher votre retraite?

EMPLRET

- 1. Oui
- 2. Non

Pour ceux qui touchent une retraite : RET=1

F7b Combien avez-vous eu d'enfants ?

ENFRET

Nombre d'enfants

C'est une demande de Etudes sociales, le nombre d'enfants doit servir à connaître les personnes qui ont le droit de partir avant ; mais également le niveau de la pension.

Pour les moins de 65 ans qui ne touchent pas de retraite : RET=2 et AGE≤65

F8 Percevez-vous une préretraite ?

PRERET

- 1. Oui
- 2. Non → Fin du module F

Pour les préretraités : PRERET=1

F9 La préretraite que vous touchez est-elle...

TYPPRE

- 1. Une préretraite d'entreprise ou « préretraite maison »
- 2. Une préretraite à financement public(ASFNE, CAATA) → Fin du module F
- 3. Une préretraite de la fonction publique ? → Fin du module F
 - 1 préretraite d'entreprise ou préretraite maison = proposée ou financée par votre entreprise.
 - 2 préretraite à financement public :
 - ASFNE, Allocation Spéciale du Fonds National pour l'Emploi
 - CATS, Cessation anticipée d'activité de certains travailleurs salariés .
 - CAATA, Cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante,
 - 3 Préretraite de la fonction publique
 - Congé de fin d'activité
 - Cessation progressive d'activité.

Pour ceux qui touchent une préretraite d'entreprise ou « préretraite maison » : TYPPRE=1

F10 Votre contrat de travail avec votre ancienne entreprise a été...

SUSPENDU

Cette distinction est importante pour les personnes concernées (montant de la retraite, négociation d'indemnité de départ éventuelle), mais également sur l'imposition ou non d'un prélèvement spécifique auprès des employeurs. On peut donc s'attendre à ce que les personnes concernées soient au courant du devenir de leur contrat de travail.

- 1. maintenu (ou suspendu)
- 2. rompu

QI - Module G - Origine géographique et sociale

Ce module décrit à la fois les origines géographiques des parents de l'individu enquêté, ainsi que la mobilité professionnelle des individus occupants des logements dans 4 DOM.

Ces questions sont posées en $1^{\text{ère}}$ interrogation à tous les individus dans le champ de l'enquête Emploi âgés de 15 ans REINT=0 et (PRES = 1 et (CA = 0,1,4,9 ou (CA = 3 et AGE \leq 18)) et AGE \geq 15).

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PARENTS

SI LE PÈRE N'EST PAS DANS LE MÉNAGE NOIPER= vide OU SI L'ENQUÊTÉ N'EST PLUS EN ETUDES INITIALES OU N'A JAMAIS FAIT D'ÉTUDES FORTERM # 2

G1 Nous allons d'abord parler de votre père. Votre père est-il né en France ou à l'étranger ? NAIPER

- 1. En France (y compris DOM, COM, POM)
- 2. A l'étranger → G3

Ne Sait Pas

Si le père est né en France : NAIPER=1

G2 Dans quel département est-il né ?

DEPPER

Liste des départements ou Ne Sait Pas → G4

Si le père est né à l'étranger : NAIPER=2

G3 Dans quel pays est-il né ?

PAIPER

Liste des pays ou Ne Sait Pas

La liste des pays est une liste actualisée. On notera donc le nom actuel du pays (exemple : une personne née à Kiev en 1970 indiquera Ukraine, une personne née à Alger en 1950 indiquera Algérie)

SI LE PÈRE DE L'ENQUÉTÉ EST NÉ EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER NAIPER=1,2

G4a Quelle est la nationalité de votre père ?

NFRP

En cas de double nationalité à la naissance dont la nationalité française, taper 2

- 1. Français de naissance, y compris par réintégration → G5a
- 2. Français par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité
- 3. Étranger

Ne Sait Pas

Si le père est étranger ou naturalisé français : NFRP=2,3

G4b Quelle était la nationalité de votre père à sa naissance ?

NATIOP

Choix multiple possible

Liste des pays ou Ne Sait Pas

SI LE PÈRE N'EST PAS DANS LE MÉNAGE OU SI L'ENQUÉTÉ N'EST PLUS EN ÉTUDES INITIALES

NOIPER= vide OU FORTERM≠2

G5a Vous m'avez dit que vous avez arrêté vos études initiales à âge (en année). À ce momentlà, quelle était la profession de votre père ? ou : Quelle était la profession de votre père quand vous aviez 16 ans ? ou : Quelle est la profession actuelle de votre père ? FPCLCA

Si le père a <u>toujours</u> été au foyer ou inactif, inscrire « au foyer ». Sinon demander la profession qu'il a exercée le plus longtemps <u>jusqu'à ce moment-là</u>.

Si le père est inconnu ou décédé ou parti du ménage lorsque l'enquêté était très jeune, mais qu'une autre personne a tenu le rôle du père, indiquez alors la profession de cette autre personne ; <u>sinon utiliser la touche Ne sait pas</u>

Intitulé en clair ou Ne Sait Pas → 1^{er} appel à SICORE PCS

Ajout d'un message d'avertissement quand le message est flou ou imprécis (avant le passage dans Sicore) pour les professions suivantes :

AGENT, APPRENTI, APPRENTIE, CONSEILLER, CONSEILLERE, CONSULTANT, CONSULTANTE, EMPLOYE, EMPLOYE POLYVALENT, EMPLOYEE, EMPLOYEE POLYVALENTE, FONCTIONNAIRE, INGENIEUR, INGENIEURE, OUVRIER, OUVRIERE, RESPONSABLE, SALARIE, SALARIEE

Pour les enseignants

Si code_fpclca=341a, 341b, 342a,354g, 421a,421b, 422a, 422b ou 422c

Dans quel type d'établissement travaillait votre père ?

FTYPETENSA

- 1 école maternelle ou primaire
- 2 collège
- 3 lycée professionnel
- 4 lycée général classe préparatoire
- 5 université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
- 6 Hors éducation nationale et assimilé

Si le libellé de profession n'est pas reconnu ou est imprécis

G5b Pouvez-vous préciser (reformuler) la profession de votre père ?

FPCLCB

Si le père a <u>toujours</u> été au foyer ou inactif, inscrire « au foyer ». Sinon demander la profession qu'il a exercée le plus longtemps <u>jusqu'à ce moment-là</u>.

Si le père est inconnu ou décédé ou parti du ménage lorsque l'enquêté était très jeune, mais qu'une autre personne a tenu le rôle du père, indiquez alors la profession de cette autre personne ; <u>sinon utiliser la touche Ne sait pas</u>

Intitulé en clair ou Ne Sait Pas

Ajout d'un message d'avertissement quand le message est flou ou imprécis (avant le passage dans Sicore) pour les professions suivantes :

AGENT, APPRENTI, APPRENTIE, CONSEILLER, CONSEILLERE, CONSULTANT, CONSULTANTE, EMPLOYE, EMPLOYE POLYVALENT, EMPLOYEE, EMPLOYEE POLYVALENTE, FONCTIONNAIRE, INGENIEUR, INGENIEURE, OUVRIER, OUVRIERE, RESPONSABLE, SALARIE, SALARIEE

SI L'ENQUÉTÉ A RENSEIGNÉ LA PROFESSION DE SON PÈRE FPCLC≠ vide

G6 Votre père est-il (était-il) :

FSTC

- 1. À son compte \rightarrow 2^{ème} appel à SICORE PCS
- 2. Salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, P.D.G. → 2ème appel à SICORE PCS
- 3. Salarié (autre que chef d'entreprise)
- 4. Il travaille (travaillait) pour ou avec un membre de sa famille sans être salarié → 2ème appel à SICORE PCS

Ne sait pas

Si le père est salarié: FSTC=3

G7 Quelle est (était) la nature de son employeur ?

FCHPUB

Si l'enquêté a des doutes sur ce qu'est une entreprise publique, on peut compléter l'énumération par CEA, RATP, ADP, BDF, DCNS, France Télévision et ONF.

- 1. Entreprise privée ou association
- 2. Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
- 3. État
- 4. Collectivités territoriales
- 5. Hôpitaux publics
- 6. Sécurité sociale
- 7. Particulier

Ne sait pas

Pour les enseignants

Si code fpclc=341a, 341b, 342a, 421a, 421b, 422a, 422b ou 422c

FTYPETENSB

G7b Dans quel type d'établissement travaillait votre père ?

- 1 école maternelle ou primaire
- 2 collège
- 3 lycée professionnel
- 4 lycée général classe préparatoire
- 5 université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
- 6 Hors éducation nationale et assimilé

Si le père est à son compte, chef d'entreprise, gérant mandataire, P.D.G. et que le codage de la profession necessite des précisions

G8 Combien y a-t-il (y avait-il) de salariés dans l'entreprise dans laquelle votre père travaille (travaillait)

ou : Combien y a-t-il (y avait-il) de salariés dans l'entreprise de votre père ? FNBSAL

- 1. Aucun salarié
- 2. 1 ou 2 salariés
- 3. 3 à 9 salariés
- 4. 10 à 49 salariés
- 5. 50 à 499 salariés
- 6. 500 salariés ou plus

Ne sait pas

Si le père est salarié du privé et que le codage de la profession nécessite des précisions FSTC=3 et FCHPUB=1,2,6,7 et RETOUR_FPCLC≠CCS, RCS

G9 Est-il (était-il) classé comme...

FQPRCR

Présenter (ou lire les modalités de) la carte-codes n°2

- 1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé
- 2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
- 3. Technicien
- 4. Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre)
- 5. Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de ses adjoints directs)
- 6. Directeur général, adjoint direct
- 7. Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services
- 8. Autre

Ne sait pas

Attention à l'appellation « **assimilés cadres** ». Ce ne sont pas des cadres mais généralement des techniciens, des agents de maîtrise, des VRP, plus rarement des employés. Même si ces salariés cotisent à la caisse de retraite des cadres, ils ne doivent pas être classés en catégorie « cadres ».

Les **artistes** sont classés comme « ingénieur, cadre ».

Si le père est salarié du public et que le codage de la profession nécessite des précisions FSTC=3 et FCHPUB=3,4,5 et RETOUR FPCLC≠CCS,RCS

G10 Est-il (était-il) classé comme...

FQPRCU

Présenter (ou lire les modalités de) la carte-codes n°3

- 1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé
- 2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié
- 3. Technicien
- 4. Personnel de catégorie C ou D
- 5. Personnel de catégorie B
- 6. Personnel de catégorie A
- 7. Autre

SI LA MÈRE N'EST PAS DANS LE MÉNAGE NOIPER= vide OU SI L'ENQUÊTÉ N'EST PLUS EN ETUDES INITIALES OU N'A JAMAIS FAIT D'ÉTUDES FORTERM # 2

G11 Nous allons d'abord parler de votre mère. Votre mère est-elle née en France ou à l'étranger?

- 1. En France (y compris DOM, COM, POM)
- 2. A l'étranger → G13

Ne Sait Pas

Si la mère est née en France : NAIMER=1

G12 Dans quel département est-elle née ?

DEPMER

Liste des départements ou « Ne Sait Pas » → G14

La liste des pays est une liste actualisée. On notera donc le nom actuel du pays (exemple : une personne née à Kiev en 1970 indiquera Ukraine, une personne née à Alger en 1950 indiquera Algérie)

Si la mère est née à l'étranger : NAIMER=2

G13 Dans quel pays est-elle née ?

PAIMER

Liste des pays ou « Ne Sait Pas »

SI LA MÈRE DE L'ENQUÉTÉ EST NÉE EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER NAIMER=1,2

G14a Quelle est la nationalité de votre mère ?

NFRM

En cas de double nationalité à la naissance dont la nationalité française, taper 2

- 1. Française de naissance, y compris par réintégration → G15a
- 2. Française par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité
- 3. Étrangère
- 9. Ne Sait Pas

Si la mère est étrangère ou naturalisée française : NFRM=2,3

G14b Quelle était la nationalité de votre mère à sa naissance ?

NATIOM

Choix multiple possible

Liste des pays ou « Ne Sait Pas »

SI LA MÈRE N'EST PAS DANS LE MÉNAGE OU SI L'ENQUÉTÉ N'EST PAS EN ÉTUDES INITIALES NOIPER=vide OU FORTERM≠2

G15a Vous m'avez dit que vous avez arrêté vos études initiales à âge (en année). À ce moment-là, quelle était la profession de votre mère ? ou : Quelle était la profession de votre mère quand vous aviez 16 ans ? ou : Quelle est la profession actuelle de votre mère ?

MPCLCA

Si la mère a <u>toujours</u> été au foyer ou inactive, inscrire « au foyer ». Sinon demander la profession qu'elle a exercée le plus longtemps.

Si la mère est inconnue ou décédée ou partie du ménage lorsque l'enquêté était très jeune, utiliser la touche Ne Sait pas, sauf si une autre personne a tenu le rôle de la mère, indiquez alors la profession de cette autre personne

..... Intitulé en clair ou Ne Sait Pas > 1er appel à SICORE PCS

Ajout d'un message d'avertissement quand le message est flou ou imprécis (avant le passage dans Sicore) pour les professions suivantes :

AGENT, APPRENTI, APPRENTIE, CONSEILLER, CONSEILLERE, CONSULTANT, CONSULTANTE, EMPLOYE, EMPLOYE POLYVALENT, EMPLOYEE, EMPLOYEE POLYVALENTE, FONCTIONNAIRE, INGENIEUR, INGENIEURE, OUVRIER, OUVRIERE, RESPONSABLE, SALARIE, SALARIEE

Pour les enseignants

Si code mpclca=341a, 341b, 342a, 354g, 421a,421b, 422a, 422b ou 422c

Dans quel type d'établissement travaillait votre mère ?

MTYPETENSA

- 1 école maternelle ou primaire
- 2 collège
- 3 lycée professionnel
- 4 lycée général classe préparatoire
- 5 université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
- 6 Hors éducation nationale et assimilé

Si le libellé de profession n'est pas reconnu ou est imprécis

G15b Pouvez-vous préciser la profession de votre mère ? ou : Pouvez-vous reformuler la profession de votre mère ? MPCLCB

Si la mère a toujours été au foyer ou inactive, inscrire « au foyer ». Sinon demander la profession qu'elle a exercée le plus longtemps.

Si la mère est inconnue ou décédée ou partie du ménage lorsque l'enquêté était très jeune , touche Ne Sait pas, sauf si une autre personne a tenu le rôle de la mère, indiquez alors la profession de cette autre personne

Intitulé en clair ou Ne Sait Pas

Ajout d'un message d'avertissement quand le message est flou ou imprécis (avant le passage dans Sicore) pour les professions suivantes :

AGENT, APPRENTI, APPRENTIE, CONSEILLER, CONSEILLERE, CONSULTANT, CONSULTANTE, EMPLOYE, EMPLOYE POLYVALENT, EMPLOYEE, EMPLOYEE POLYVALENTE, FONCTIONNAIRE, INGENIEUR, INGENIEURE, OUVRIER, OUVRIERE, RESPONSABLE, SALARIE, SALARIEE

SI L'ENQUÉTÉ A RENSEIGNÉ LA PROFESSION DE SA MÈRE MPCLC≠vide

G16 Votre mère est-elle (était-elle) :

MSTC

- 1. À son compte → 2ème appel à SICORE PCS
- 2. Salariée chef d'entreprise, gérant mandataire, P.D.G. → 2ème appel à SICORE PCS
- 3. Salariée (autre que chef d'entreprise)
- 4. Elle travaille (travaillait) pour ou avec un membre de sa famille sans être salariée → 2ème appel à SICORE PCS

Ne Sait Pas

Si la mère est (était) salariée : MSTC=3

G17 Quelle est (était) la nature de son employeur ?

MCHPUB

Si l'enquêté a des doutes sur ce qu'est une entreprise publique, on peut compléter l'énumération par CEA, RATP, ADP, BDF, DCNS, France Télévision et ONF.

- 1. Entreprise privée ou association
- 2. Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
- 3. État
- 4. Collectivités territoriales
- 5. Hôpitaux publics
- 6. Sécurité sociale
- 7. Particulier

Ne Sait Pas

Pour les enseignants

Si code_fpclc=341a, 341b, 342a, 354g, 421a, 421b, 422a, 422b ou 422c

MTYPETENSB

G17b Dans quel type d'établissement travaillait votre Mère ?

- 1 école maternelle ou primaire
- 2 collège
- 3 lycée professionnel
- 4 lycée général classe préparatoire
- 5 université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
- 6 Hors éducation nationale et assimilé

Si la mère est à son compte, chef d'entreprise, gérante mandataire, P.D.G. et que le codage de la profession nécessite des précisions : MSTC=1,2 et RETOUR MPCLC≠CCS,RCS

G18 Combien y a-t-il (y avait-il) de salariés dans l'entreprise dans laquelle votre mère travaille (travaillait) ?

ou : Combien y a-t-il (y avait-il) de salariés dans l'entreprise de votre mère

MNBSAL

- 1. Aucun salarié
- 2. 1 ou 2 salariés
- 3. 3 à 9 salariés
- 4. 10 à 49 salariés
- 5. 50 à 499 salariés
- 6. 500 salariés ou plus

Ne Sait Pas

Si la mère est salariée du privé et que le codage de la profession nécessite des précisions MSTC=3 et MCHPUB=1,2,6,7 et RETOUR MPCLC ≠CCS,RCS

G19 Est-elle (était-elle) classée comme...

MQPRCR

Présenter (ou lire les modalités de) la carte-codes n°2

- 1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé
- 2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
- 3. Technicien
- 4. Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre)
- 5. Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de ses adjoints directs)
- 6. Directeur général, adjoint direct
- 7. Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services
- 8. Autre

Ne Sait Pas

Attention à l'appellation « assimilés cadre ». Ce ne sont pas des cadres mais généralement des techniciens, des agents de maîtrise, des VRP, plus rarement des employés. Même si ces salariés cotisent à la caisse de retraite des cadres, ils ne doivent pas être classés en catégorie « cadres ».

Les artistes sont classés comme « ingénieur, cadre ».

Si la mère est salariée du public et que le codage de la profession nécessite des précisions : MSTC=3 et MCHPUB=3,4,5 et RETOUR MPCLC≠CCS,RCS

G20 Est-elle (était-elle) classée comme...

MQPRCU

Présenter (ou lire les modalités de) la carte-codes n°3

- 1. Manœuvre ou ouvrier spécialisé
- 2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié
- 3. Technicien
- 4. Personnel de catégorie C ou D
- 5. Personnel de catégorie B
- 6. Personnel de catégorie A
- 7. Autre

Ne Sait Pas

MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE PROFESSIONNELLE

UNIQUEMENT DANS LES DOM (GUADELOUPE, MARTININIQUE, GUYANE, LA RÉUNION)

Nous allons maintenant vous poser quelques questions sur la mobilité gépgraphique professionnelle.

Ce module est spécifique aux DOM.

Pour les moins de 65 ans qui ne sont pas actifs occupés ou ceux qui souhaitent un emploi : AGE<65 et (ACTOP=2 ou SOU=1)

G21 Si un emploi ou un autre emploi plus intéressant était disponible hors du département, seriez-vous prêt à partir ?

DMMIGA

- 1. Oui
- 2. Non → G24

Pour ceux qui accepteraient un emploi hors du département : DMMIGA=1

G22 Vers quelle destination de préférence ?

DMMIGB

Pour La Réunion:

- 1. En métropole
- 2. Dans un autre DOM ou COM (hors Mayotte)
- 3. Dans l'Océan Indien (Seychelles, Comores, Madagascar)
- 4. Ailleurs
- 5. Sans préférence

Pour les Antilles-Guyane

- 1. En métropole
- 2. Dans un autre DOM ou COM de la région
- 3. Dans la zone Caraïbe (étranger)
- 4. Ailleurs
- 5. Sans préférence

Pour ceux qui accepteraient un emploi hors du département : DMMIGA=1

G23 Dans ce cas, seriez-vous prêt à partir :

DMMIGI

- 1. A condition de pouvoir revenir
- 2. Définitivement (pas de retour envisagé)
- 3. Le retour ne serait pas un facteur déterminant dans mon choix

Pour les élèves ou étudiants habitant par ailleurs dans un logement indépendant considéré comme occasionnel

CA = 4

G23bis Suivez vous vos études en (département du logement)?

DMMIGE

- 1. Oui → G24
- 2. Non → G29

G24 (Si DMMIGK=2): Avez-vous déjà séjourné hors du département durant au moins 6 mois consécutifs ? (Si DMMIGK=1): Depuis votre première installation dans le département, avez-vous déjà séjourné hors du département durant au moins 6 mois consécutifs ?

- 1. Oui
- 2. Non → G28

Pour ceux qui ont séjourné au moins 6 mois consécutifs hors du département : DMMIGL=1

G25 Qu'est-ce qui a motivé ce séjour de 6 mois ou plus ?

DMMIGM

S'il y a eu plusieurs séjours, on décrira celui qui a duré le plus longtemps.

- 1. Un emploi (éventuellement précédé d'une période de recherche d'emploi et/ou d'études)
- 2. Une recherche d'emploi ou une période d'essai sans succès (éventuellement précédée d'études)
- 3. Des études
- 4. Un service militaire
- 5. Des raisons familiales
- 6. Une autre raison

Pour ceux qui ont séjourné au moins 6 mois hors du département : DMMIGL=1

G26 Quelle a été la durée de ce séjour de 6 mois ou plus ?

DMMIGO

S'il y a eu plusieurs séjours, on décrira celui qui a duré le plus longtemps. Préciser l'unité de temps avec l'initiale de A Année / M Mois.

Pour ceux qui ont séjourné au moins 6 mois hors du département : DMMIGL=1

G27 En quel endroit s'est passé ce séjour de plus de 6 mois consécutifs ?

DMMIGF

S'il y a eu plusieurs séjours, on décrira celui qui a duré le plus longtemps.

Pour La Réunion :

- 1. En métropole
- 2. Dans un autre DOM ou COM (hors Mayotte)
- 3. Dans l'Océan Indien (Mayotte, Seychelles, Comores, Madagascar)
- 4. Ailleurs

Pour les Antilles-Guyane

- 1. En métropole
- 2. Dans un autre DOM de la région
- 3. Dans la zone Caraïbe (étranger)
- 4. Ailleurs

Pour ceux qui ne sont pas nés en Guadeloupe, Martinique, Guyane ou à La Réunion : DMMIGK=1

G28 En quelle année vous-êtes vous installé dans la région ? ou : En quelle année êtes-vous revenu dans la région après le dernier séjour de plus de 6 mois ? DMMIGG (si DMMIGL=1) S'il y a eu plusieurs séjours, c'est l'année de retour après ce plus long séjour que

(si DMMIGL=1) S'il y a eu plusieurs séjours, c'est l'année de retour après ce plus long séjour que l'on souhaite connaître.

Indiquer l'année

Pour les moins de 65 ans : AGE<65

G29 Si une formation qualifiante vous était proposée en métropole, seriez-vous prêt à partir pour la suivre ?

DMMIGH

- 1. Oui
- 2. Non

QI - Module H - Santé

Ce module sur la santé est posé en $1^{\text{ère}}$ et dernière interrogation à tous les individus dans le champ de l'enquête Emploi âgés de 15 ans ou plus REINT=0 ou RGA=6 et (PRES = 1 et (CA = 0,1,4,9 ou (CA = 3 et AGE \leq 18)) et AGE \geq 15).

Le module H sur la santé au travail comprend des questions demandées par le service statistique du Ministère du travail (Dares).

La Dares souhaite mieux connaître l'impact des problèmes de santé et de handicap sur le marché du travail et le besoin d'évaluation des changements de loi et des campagnes pour une meilleure intégration des personnes handicapées. Les indicateurs disponibles annuellement à partir de sources administratives ne portent pas sur l'ensemble du champ et reposent sur des définitions restrictives du handicap. En outre, la mesure annuelle d'un taux de chômage des personnes handicapées est recommandée par le Cnis dans son rapport sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi.

Les trois premières questions proposées par la Dares correspondent au mini-module européen qui interroge sur la santé perçue. Ce mini-module est présent dans la plupart des enquêtes déclaratives sur la santé, en particulier l'enquête européenne sur la santé (European Health Survey) et sa version française (l'enquête Handicap et Santé 2008). La quatrième question sur la reconnaissance du handicap est tirée du questionnaire de l'enquête Vie quotidienne et Santé de 2007. Elle permet de cerner plus spécifiquement la population ayant obtenu une reconnaissance administrative du handicap et bénéficiaire de l'obligation d'emploi des personnes handicapées.

A ne lire que si la personne interrogée demande des explications : Ces 4 questions permettent de comparer la situation professionnelle des personnes ayant des problèmes de santé ou un handicap à celle du reste de la population.

H1 Comment jugez-vous votre état de santé en général ?

SANTGEN

Lire les modalités de réponse

- 1. Très bon
- 2. Bon
- 3. Assez bon
- 4 Mauvais
- 5. Très mauvais

Refus.

Ne Sait Pas

H2 Avez-vous une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable ? CHRON

Si la personne interrogée demande plus de précisions, dire :

Une maladie chronique est une maladie qui a duré ou peut durer pendant une période de 6 mois au moins.

- 1. oui
- 2. non

Refus.

Ne Sait Pas

H3 Êtes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ?

Si la personne interrogée demande plus de précisions, dire :

Cette notion d'« activités que les gens font habituellement » ne se limite pas aux activités professionnelles. Elle englobe bien l'ensemble des activités quotidiennes.

- 1. Oui, fortement limité(e)
- 2. Oui, limité(e), mais pas fortement
- 3. Non, pas limité du tout

Refus.

Ne Sait Pas

H4 Avez-vous une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie ? ADMHAND

Il existe une aide pour l'enquêteur :

La liste des reconnaissances possibles est :

- Rente suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle (appelée rente d'Incapacité Permanente Partielle, IPP).
- Pension d'invalidité (qui fait suite à un accident ou une maladie non professionnelle)
- Reconnaissance en qualité de mutilé de guerre et assimilé
- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (remplace depuis 2006 la reconnaissance Cotorep A, B ou C qui est souvent restée dans le langage courant).
- Orientation en entreprise adaptée (anciennement « atelier protégé »), ou centre de distribution de travail à domicile, ou en établissements ou services d'aide par le travail (couramment encore appelés « centres d'aide par le travail » ou CAT)
- Carte d'invalidité
- Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Prestation de compensation du handicap (qui a remplacé l'allocation compensatrice pour tierce personne depuis le 1er janvier 2006).
- 1. Oui
- 2. Demande en cours
- 3. Non

Refus.

Ne Sait Pas

QI - Module I - CALENDRIER MENSUEL RÉTROSPECTIF D'ACTIVITÉ

Le module est posé à chaque individu dans le champ de l'enquête Emploi. En 1 ère interrogation elle porte sur la situation principale de l'individu sur le marché du travail au cours des 12 derniers mois à partir du mois d'interrogation. Pour les autres interrogations, elle porte sur la situation principale de l'individu sur le marché du travail au cours des 3 derniers mois à partir du mois d'enquête.

(PRES = 1 et (CA = 0.1.4.9 ou (CA = 3 et AGE ≤ 18)) et AGE ≥ 15).

EN 1ÈRE INTERROGATION REINT=0 ET ^AGE >=15

11 Nous allons maintenant récapituler mois par mois votre situation sur le marché du travail depuis un an.

Quelle est, en mois courant, votre situation principale sur le marché du travail ?

SP00

Il s'agit ici de recueillir la déclaration de l'individu.

- 1. Vous travaillez en tant que salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
- 2. Vous travaillez à votre compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur
- 3. Vous êtes en cours d'études, en stage non rémunéré
- 4. Vous êtes au chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
- 5. Vous êtes retraité ou préretraité
- 6. Vous êtes en congé parental à temps plein
- 7. Vous êtes homme (femme) au foyer
- 8. Vous êtes inactif pour cause d'invalidité
- 9. Vous êtes dans une autre situation

On veut recueillir le ressenti de l'enquêté, on prend ce que l'enquêté déclare même si la situation c	ιui
vient d'être décrite ne correspond pas vraiment à ce qu'il a pu dire précédemment.	

Pourquoi demander la situation du mois en cours ?

C'est la situation principale. On espère que les gens anticipent à peu près leur situation. Cela sous-estime les chômeurs qui n'ont pas anticipé leur perte d'emploi en début de mois, mais cela fait peu de monde. Le mois en cours est le mois correspondant au mercredi de la semaine de référence.

11b Votre situation sur le marché du travail a-t-elle évolué depuis (moiscourant-12)? MMSP

- **1.** Oui
- **2.** Non

Si MMSP=1

12 à 112 Quelle était, en *mois courant-i* pour SP0i, votre situation principale sur le marché du travail ? SP01 à SP11

Il s'agit ici de recueillir la déclaration de l'individu.

- 1. Vous travailliez en tant que salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
- 2. Vous travailliez à votre compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur
- 3. Vous étiez en cours d'études, en stage non rémunéré
- 4. Vous étiez au chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
- 5. Vous étiez retraité ou préretraité
- 6. Vous étiez en congé parental à temps plein
- 7. Vous étiez homme (femme) au foyer
- 8. Vous étiez inactif pour cause d'invalidité
- 9. Vous étiez dans une autre situation

EN RE INTERROGATION REINT=1 ET ^AGE >=15

I13 Nous allons maintenant récapituler mois par mois votre situation sur le marché du travail sur les trois derniers mois.

Quelle est, en mois courant, votre situation principale sur le marché du travail ?

SP00

Il s'agit ici de recueillir la déclaration de l'individu.

- 1. Vous travaillez en tant que salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
- 2. Vous travaillez à votre compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur
- 3. Vous êtes en cours d'études, en stage non rémunéré
- 4. Vous êtes au chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
- 5. Vous êtes retraité ou préretraité
- 6. Vous êtes en congé parental à temps plein
- 7. Vous êtes homme (femme) au foyer
- 8. Vous êtes inactif pour cause d'invalidité
- 9. Vous êtes dans une autre situation

11b Votre situation sur le marché du travail a-t-elle évolué depuis (moiscourant-3) ? MMSP

- **3.** Oui
- **4.** Non

I14 Quelle était, en mois courant-i pour SP0i, votre situation principale sur le marché du travail ?

Il s'agit ici de recueillir la déclaration de l'individu.

- 1. Vous travailliez en tant que salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
- 2. Vous travailliez à votre compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur
- 3. Vous étiez en cours d'études, en stage non rémunéré
- 4. Vous étiez au chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
- 5. Vous étiez retraité ou préretraité
- 6. Vous étiez en congé parental à temps plein
- 7. Vous étiez homme (femme) au foyer
- 8 Vous étiez inactif pour cause d'invalidité
- 9. Vous étiez dans une autre situation

Fin du questionnaire individuel

Questionnaire QUALITÉ

Le questionnaire qualité est posé au niveau logement. Il est rempli par l'enquêteur une fois qu'il a rempli tous les questionnaires individuels ou au moins un. Il sert dans tous les cas à valider le questionnaire.

Ce questionnaire est à remplir OBLIGATOIREMENT par l'enquêteur une fois qu'il a rempli terminé le questionnaire individuel.

Dans ce questionnaire, l'enquêteur notera pour chaque individu s'il a bien répondu à son QI

Le questionnaire Qualité contient également une question sur les conditions de passation de chaque QI. Il s'agit pour l'enquêteur de donner les conditions de l'interview de chaque individu à chacune des interrogations.

L'enquêteur notera également dans ce module si l'interview s'est déroulée au téléphone ou en face-à-face pour chaque individu.

Validation du questionnaire de prénom ?

ValidQI

ValidQI=1

Calcul de la variable RGI Si RESQI=1 alors RGI=1 Sinon RGI=.

Création de la variable RESQI

Si ValidQI=1 alors RESQI=1, le questionnaire est complet \rightarrow MODETELVIS Sinon si $RDQ \neq vide$ alors RESQI=2, le questionnaire est partiel \rightarrow TelQI Sinon RESQI est non-renseigné

RESQI=1

Les informations relatives à *Prénom* ont-elles été recueillies :

MODETELVIS

- 1. En face à face
- 2. Au téléphone

RESQI=2

Le questionnaire de *Prénom* a été commencé mais pas terminé :

TELQI

Comment on ete collectées les informations relatives à ce questionnaire individuel ?

- 1. En face à face
- 2. Au téléphone

Si le questionnaire individuel est complet

RESQI=1

Prénom a-t-il répondu lui-même à son questionnaire individuel ?

RDQFi

- 1. Oui
- 2. Non

Si le questionnaire individuel est complet

RESQI=1

Quelles ont été les conditions de recueil des informations relatives à *Prénom*?

ENTRi

- 1. Qualité correcte des données
- 2. Qualité incertaine des données
- 3. Mauvaise qualité des données

Récapitulatif des informations sur le logement issues de l'échantillon

NOMOCC

Nom de l'occupant

Si l'interrogation a lieu en France métropolitaine (REG ≠ 01,02,03,04)

L9a Confirmez-vous le nom de l'occupant?

CHGN

1. Oui → **VALIDQ**

2. Non

Pour les Dom ou si le nom de l'occupant n'est pas confirmé REG=01,02,03,04) ou GHGN=2

L9b Donner le nom de l'occupant actuel du logement

NOM_COLL

Nom de l'occupant

Confidentialité des données :

L'enquêteur est tenu au secret (clause de son contrat).

L'adresse est indispensable pour repérer le logement.

L'enquêteur trouve le nom de l'occupant lors de la préparation de son travail (lettre avis).

Les noms et adresses sont détruits dans les fichiers de données selon les règles imposées par la Cnil.

Les données de l'enquête Emploi sont rendues anonymes c'est-à-dire que toutes les variables qui pourraient permettre de vous identifier dans le fichier sont supprimées, comme par exemple les noms, l'adresse ou le nom de la commune.

La Cnil, garante des libertés individuelles, est en particulier très vigilante et dispose de pouvoirs d'investigation auprès de l'Insee.

Modalité 98

Pouvez-vous indiquer le ou les numéros de téléphone du ménage à utiliser po contacter? Cette question permet de collecter un – ou si besoin deux – numéro de téléphone, av but de faciliter la prise de contact lors des interrogations ultérieures? Si le ménage re donner un numéro de téléphone ou ne possède pas de numéro de téléphone, lais champs ci-dessous vides. Si un seul numéro de téléphone suffit, renseigner le 1 ^{er} cl laisser le second vide.	otelb vec pour efuse de sser les
Possibilité d'inscrire ici quelques informations supplémentaires (personnes à conta préférence, hoaraire auquel rappeler de préférence en réinterrogation)	
Pouvez-vous indiquer la ou les adresses mail du ménage à utiliser pour vous cor MAILA / I Cette question permet de collecter une – ou si besoin deux – adresses mail avec pou faciliter la prise de contact lors des interrogations ultérieures ? Si le ménage refuse de un numéro de téléphone ou ne possède pas de numéro de téléphone, laisser les cha dessous vides. Si une seule adresse mail suffit, renseigner le 1er champ et laisser le vide.	MAILB r but de e donner amps ci-
Possibilité d'inscrire ici quelques informations supplémentaires (personnes à conta préférence, hoaraire auquel rappeler de préférence en réinterrogation)	
Accepteriez-vous de répondre par Internet lors d'une prochaine interrogation, si c était proposé ? ACCINTE 1. Oui 2. Non	
Validation du bloc « informations complémentaires pour contacter le ménage » VALIDTE	ELMAIL
- Fin du questionnaire -	

Index des variables		
AACA 72	AUTREITA 49	DEPMER 104
AACTIV 74	AUTRELUX 49	DEPPER 101
AACTIVLIST 74	AUTRESUI 49	DIMANC 63
AACTIVMULTI74	AUTSAL 42	DIMANCB 63
ACCINTERNET115	CA 10	DIMHEU 60
ACESSE76	CACTIV 67	DIMTYP 60
ACESSEM76	CACTIVLIST67	DIPASEC 82
ACHPUB 72	CACTIVMULTI67	DIPASUP 83
ACPER98	CADR8	DIPETR 81
ACTIV	CAPITA 51	DIPINIT 86
ACTIVA 38	CCONTR69	DIPINTA 81
ACTIVALIST39	CHGA5	DIPINTB82
ACTIVAMULTI39	CHGM8	DIPNIV 84
ACTIVLIST36	CHGR5	DIPSCDA 81
ACTIVMULTI36	CHGTPOST30	DIPSCDB 82
ACTIVX41	CHP6	DIPSINTA 81
ACTIVX41 ACTIVXLIST41	CHPUB37	DIPSINTB82
ACTIVXMULTI41		DISPOC27
	CHPUBx41	DISPPLC 57
ADCOM50	CHRON111	DMMIGA 107
ADFDAP72	CIRC70	DMMIGB 107
ADMHAND 112	CL7	DMMIGF 108
ADRCOLL5	CLIEN70	DMMIGG 109
AENCADR 73	COME CODCOM50	DMMIGH 109
AFONCTC 76	COMMENTTEL115	DMMIGI 108
AGEMN 9	COMMENTMAIL116	DMMIGL 108
AIDFAM 20	COMSAL 69	DMMIGM 108
AIDFONC 34	CONFAUTSAL41	DMMIGO 108
AIDMEN 34	CONTACTA 29	DNAI 100
ALCNC 98	CONTACTM 29	DORM 10
ALCT 98	CONTRA 46	DREMC 23
AM1NB 37	COU 12	DUDET 47
AM2NB 42	COURSTAG 87	DUDETINT48
AMOIS 72	COURSTAGQ 87	DUJOU49
ANBSAL 74	CPCLCA 68	DURCS88
AOPA 74	CPCLCB 68	DURLO 89
APCLCA 73	CQPRCR 68	DURLP88
APCLCB 73	CQPRCU 69	DURSC88
APOBANSAL 30	CREACC 21	DURSTG47
APOBASAL 30	CREACCP 22	EACTIV 94
APOBB 31	CREANT 66	EACTIVLIST 94
APOBC 31	CSTPLC 57	EACTIVEIST94 EACTIVMULTI94
APOF 55	CTYPETENSA 68	EAIDFONC 93
APPSEC 83	CTYPETENSB 68	
AQPRCR 75	DAMOIS 66	ECHPUB 92
AQPRCU 75	DATANT 66	ECONTR 92
ART 34	DATDIP 81	ECREC 96
ASAU 74	DATDIPSEC 83	EDEP 91
ASSOCI 46	DATERET 98	EENCADR 93
ASTC 72	DATNIV 84	EFONCTC 95
ATYPETENSA 73	DATULA 18, 20	EMEMNBSAL95
ATYPETENSB74	DATULJ18, 20	EMMETAB 94
AUTHAB 11	DATULM 18, 20	EMP2NBH 61
AUTOENT 36	DCHANT 71	EMP3NBH 62
AUTOENTx43	DEBDETA 48	EMPABS 60
AUTPAYS49	DEBDETM 48	EMPAFC 61
AUTREGALL49	DEJTRA 71	EMPAFCI 61
AUTREGANG49	DEPAT 50	EMPAFF 60
AUTREGBEL49	DEPFAMETUD86	EMPAFG 61
7.0.11.000	DEPFINETUD86	EMPANH 60

EMPCE 59	FPCLCB	102	MMVIE	97
EMPCO59			MNBSAL	
EMPCON59			MODEDECH	
EMPCP60			MPAJEE	
EMPHNH 58			MPCLCA	
EMPHRC 55			MPCLCB	
EMPHRE58			MQPRCR	
EMPHSC58			MQPRCU	
EMPJF59			MRA	
EMPL 37			MRB MRBBIS	
EMPLINT49				
EMPLRET99			MRC	
EMPLx4			MRD	
EMPNBH 6			MRDbis	
EMPPA 59			MRE	
EMPTYP 59			MREC	
ENBSAL95			MRF	
ENCADR38			MRG	
ENF 12		29	MRGbis	24
ENFRET 99) INTER	86	MRH	25
ENIV 84	INTERETU	86	MRI	25
EOCCUA 92	INTRODATENQ	9	MRJ	25
EPAY 9	JOURTR	55	MRK	25
EPCLCA 93	JTRREF	62	MRL	25
EPCLCB9			MRM	25
EPOST9			MRN	
EQPRCR94			MRO	
EQPRCU9			MRPASSA	
ERESIDA 9			MRPASSB	
ERESIDB 9			MRPASSC	
ERESIDC 9			MRS	
ESTC92			MRSAE	
ETITC92			MRSC	
ETMSA90			MSTC	
ETMSPA89			MTYPETENSB	
ETPP 95	- C		MVL	
ETRNIV85		/		9
ETUDOCC			NAIC	
ETXTPPB 90			NAIJ	
ETYPETENSA93			NAIM	
ETYPETENSB94			NAIMER	
EXPLAG 5			NAIPER	
FAMIL 5			NATIO	
FC5A80			NATIOM	
FCHPUB 103			NATIOP	101
FNBSAL103			NBLE	6
FON10A4	MAVE	98	NBPICOLL	13
FONCTC40	MBJCHO	98	NBSALA	51
FORDAT80	MCHO	98	NBSALB	52
FORFAIT56		106	NBSALENT	
FORMEL7		45	NBTEMPA	
FORNIVA79			NBTEMPB	
FORNIVB79			NBTOT	
FORNIVC 80			NFR	
FORSCD80			NFRM	
FORSINT80			NFRP	
FORTER78			NIVA	
FORTYP90			NIVA NIVINTA	
FORTYPbis99				
FPCLCA 102			NIVINTB	
FPULUA102	WINE I ADEN I	0/	NLFUS	6

NMN 9	RCHG 71
NOICOU 12	RDEM 76
NOIENF 12	RDET 48
NOMERNEW31	RDQ 15
NOMETA36	RECAP 13
NOMSOC36	REF2 8
NONDIC 27	REF2OK 9
NONDIP 27	REPERCOLL5
NONREA8	REPONSE 8
NPAR 46	résidence principale7
NREC 22	résidence secondaire7
NRECA22	RET 98
NRECB23	REVENTA 65
NRESID 11	REVENTB 65
NOTELA / NOTELB115	RSTG 47
NUITC 63	SACTIVx 44
NUITCB 63	SACTIVxLIST44
NUM 50	SACTIVxMULTI44
OFFICC 28	SALMEE 63
OFFRE 29	SALMET 64
OFFREA 29	SALPAR 46
OFFREM 29	
	SALSEE 65
OPA 51	SAMEDIC 63
PACS 12	SAMEDICB 63
PAI 34	SANTGEN 111
PAIMER 104	SAU 51
PAIPER 101	SCHPUBx 43
PASTRA 17	
	SEMCONF 88
PASTRB 20	SEMCONFQ 88
PAYREG 49	SERDOM 49
PAYSDIP 81	SEXE 9
PAYSNIV 85	SEXEMN 9
PCLCA 32	SIRETC 50
PCLCB 33	SITANT 70
PCREACC 22	SNBSALx 44
PERCREV 19	SO 13
PLRACT 31	SOIRC 62
PNAI 5, 9, 10, 11	SOIRCB 63
PRENOM 9	SOUA 21
PRERET 99	SOUB 21
PRES10	SOUC 21
PRESAL 71	SP00 113
PRIM 64	SP01 à SP11 113
PRIMS 65	SPCLCxA 42
PROPSAL 19	SPCLCxB 43
QPRAUT 40	SQPRCRx 44
QPRCR 39	SQPRCUx 45
QPRCU 40	SSTCx 43
RABS 17	STAGE 47
RABSPA 18	STC 34
RABSPB 19	STCHE 22
RAISNREC 27	STJC48
RAISNRECP 27	STMN 57
RAISNSOU 28	STPLC 56
RAISNSOUP 28	STYPETENSx 43
RAISON 57	STYPETENSxB44
RAISPAS 28	SUPSEC 83
RAISTF 53	SUPSECINT 83
RAISTP 53	SUSPENDU 99
RC1REV97	TAM1B35
NO INEV9/	1 AIVI 1 D33

IAM1C	
TAM1D	35
TAPRI	
TEMP	16
THL1	10
THLENR	9
TITC	45
TOTNBH	62
TPP	
TPPOK	52
TPSINTA	26
TPSINTB	48
TPSRESID	91
TPSRESIDA	91
TRAREF	16
TTRREF	33
TVOIE	50
TXTPP	
TYPC	48
TYPCONT	
TYPCONTB	29
TYPDIP	81
TYPDIPB	81
TYPDIPINIT	87
TYPETENSA	
TYPETENSB	39
TYPFOR	
TYPLOG	
TYPNIV	
TYPPRE	
TYPSAL	64
TYPSEC	
TYPVOIS	
UNEPROF	31
VACFORM	
VAEETM	
VALIDTELMAIL	115
VALPRE	
VALPRIE	
VOIE	
VQI	
QNT	